

Eigen van het  
Wesivision: Economisch Studebureau  
Brugge Reeks 1 Boek



P10

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
OFFICE DE LA PÊCHE MARITIME

Treizième Rapport Annuel

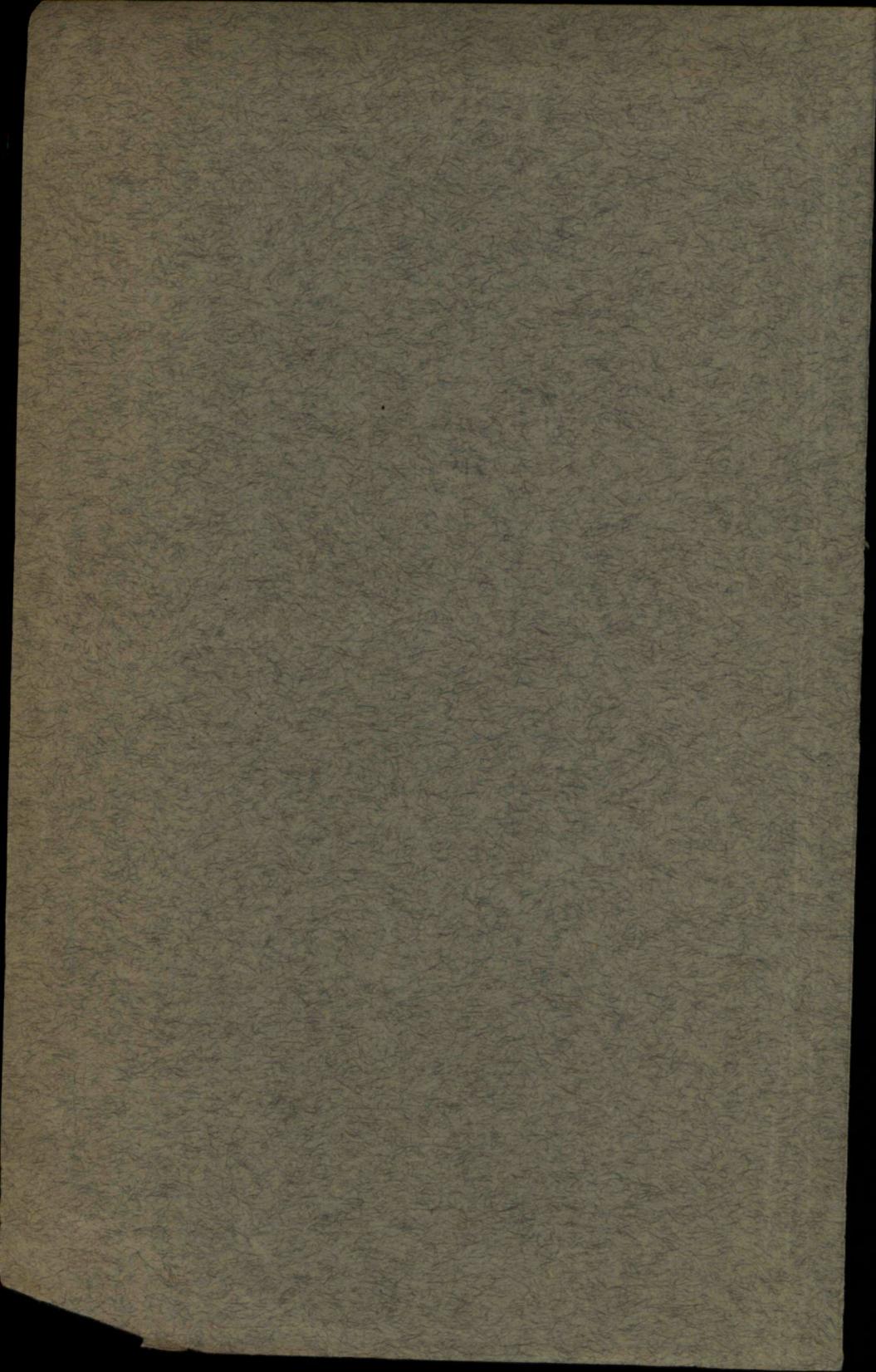
SUR LA

PÊCHE MARITIME

1929



BRUGES  
Impr. VERBEKE-LOYS  
8, rue Fossé-aux-Loups, 8  
1930.





P10

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
OFFICE DE LA PÊCHE MARITIME

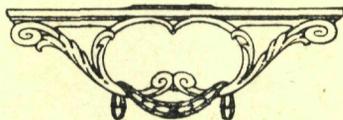
---

Treizième Rapport Annuel

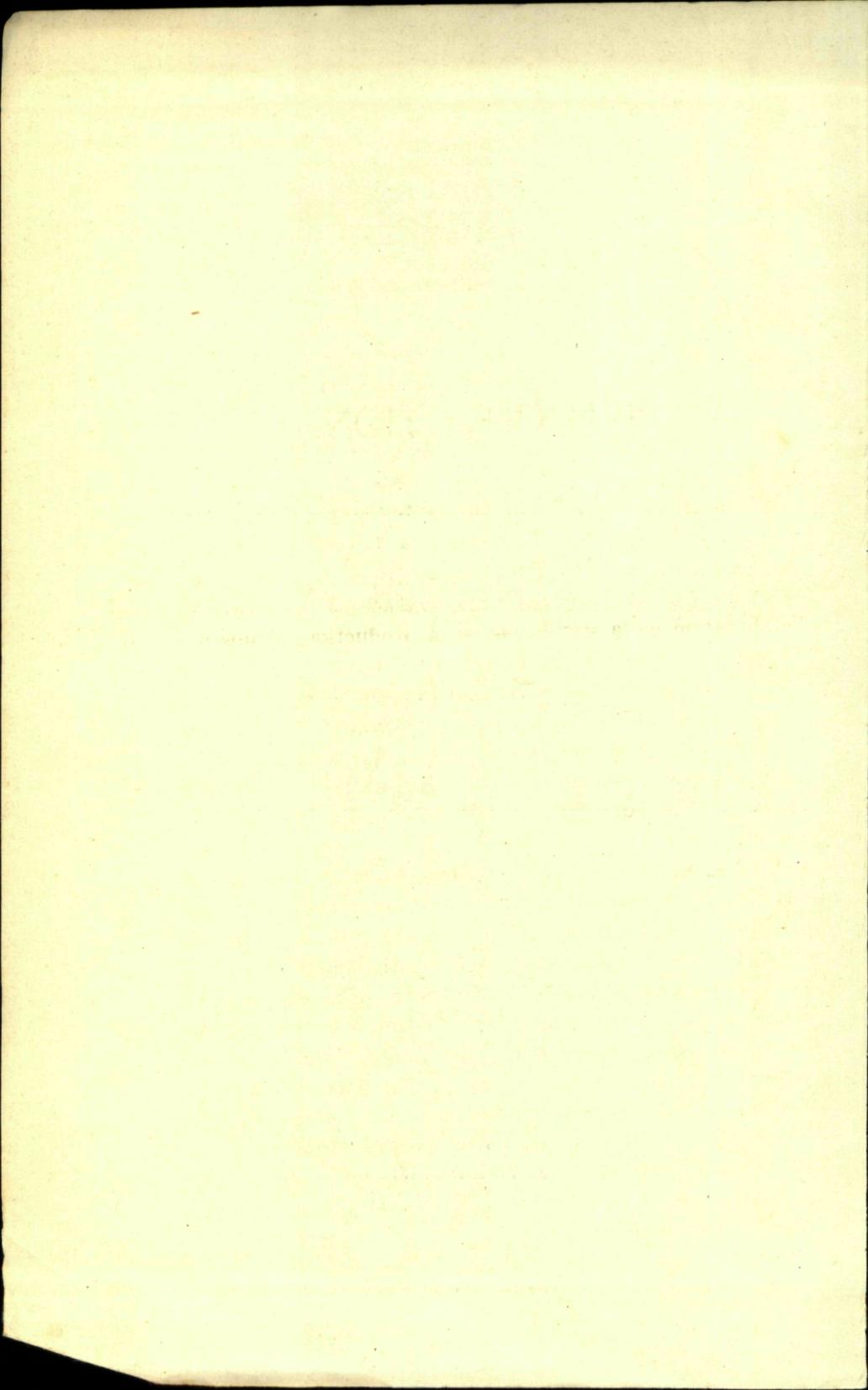
SUR LA

**PÊCHE MARITIME**

1929



BRUGES  
Impr. VERBEKE-LOYS  
8, rue Fossé-aux-Loups, 8  
1930.



## INTRODUCTION.

---

Le treizième rapport annuel sur la pêche maritime constitue assurément une pierre millière dans la voie du perfectionnement de notre administration de la pêche maritime. Les prévisions exposées ici précédemment, au sujet de l'élaboration de la statistique de la production, depuis que M. Baels, Ministre de l'Agriculture, a donné l'impulsion et les moyens à cette fin, ont eu leur première réalisation. Ainsi que les autres domaines de notre activité économique, l'industrie de la pêche possède actuellement sa statistique propre, aussi complète que celle des autres industries et répondant par surcroît aux besoins et à l'intérêt internationaux.

Ce résultat a pu être atteint, en ce qui concerne la statistique de la production, grâce aux administrations communales du littoral, qui ont procuré au service central de la statistique à Ostende la collaboration d'un corps d'agents-recenseurs aguerris. Tout poisson, débarqué dans les minques directement des lieux de pêche, par des bateaux de pêche belges ou étrangers, est compris dans le recensement. En fait, celui-ci comprend pour ainsi dire la totalité du poisson de fond venant de la mer et introduit en Belgique; il comprend, en outre, la quantité réduite de poisson pélagique, qui n'a pas passé par les minques, dans la partie Ouest de la côte. Les premiers résultats sont donc aussi complets que possible.

En ce qui concerne les bateaux et le personnel de pêche, les tabulations y relatives sont basées sur les données fournies par les commissariats maritimes, dont la longue expérience en cette matière est établie.

Les particularités statistiques ayant pour objet le commerce de poisson, dans les minques du littoral et de l'intérieur du pays, ont été fournies par les administrations communales compétentes.

L'Office des pêches maritimes nourrit l'espoir que le développement scientifique de ses méthodes pourra se réaliser de mieux en mieux dans l'avenir, afin de porter la statistique belge de la pêche maritime au niveau que cette matière a atteint dans les pays voisins.

Le 27 avril 1930.

# RAPPORT

---

## I. — La production.

La totalité des pêches belges, débarquées dans les ports du littoral Belge durant l'année 1929, s'élève à 32.914.759 kil., représentant une valeur de 82.755.921,98 frs.

Outre ces débarquements en Belgique, les cargaisons de poisson, vendues par les bateaux belges en Angleterre et en Ecosse, pendant la même année, s'élèvent à :

Aberdeen	5.341 cwts valant	2.545 £
Lowestoft	678 cwts valant	1.054 £
Milford Haven	27.696 cwts valant	36.600 £
Fleetwood	77.674 cwts valant	67.879 £
Grimsby	2.452 cwts valant	1.327 £

Total : 113.841 cwts valant 109.405 £

soit  $113.841 \times 50,80 = 5.783.122$  kgs. pour  $109.405 \times 175 = 19.145.875$  frs.

La production totale des pêches belges, durant l'année 1929, s'élève à 38.697.881 kil. représentant une valeur de 101.981.726,98 frs.

De leur côté, les *bateaux de pêche de nationalité étrangère* ont débarqué, dans les ports du littoral belge, pendant l'année 1929, les cargaisons suivantes :

Anglais :	2.714 kil. pour	7.121 frs.
Français :	56.344 kil. pour	122.344,40
Hollandais :	39.528 k <sup>1</sup> pour	177.364,50
<hr/>		
Au total :	98.586 kil. pour	306.829,90 frs.

*Le rendement des pêches par port s'établit comme suit:*

Ostende	30.256.056,00 kil. pour	73.204.302,33 frs.
Blankenberghe	582.947,50 kil. pour	2.588.098,05 frs.
Zeebrugge	1.331.319,00 kil. pour	5.176.443,90 frs.
Nieuport	744.436,50 kil. pour	1.787.077,70 frs.
<hr/>		
Total :	32.914.759,00 kil. pour	82.755.921,98 frs.

Il faut tenir compte de ce que la pêche crevettière n'est pas mentionnée dans ces totaux; il n'existe actuellement à Ostende aucune donnée au sujet de cette importante industrie côtière. Des mesures seront envisagées en vue de combler cette lacune de la statistique des pêches.

Il est désirable, en effet, étant donnée la nouvelle loi sur les accidents professionnels des gens de mer, d'avoir des précisions au sujet du rendement de l'industrie dont il s'agit.

*Le rendement par espèce de bateau et d'engin de pêche s'établit comme suit :*

Bateaux à vapeur :	10.617.716 kg	ou	32.728.916.50 fr.	—	Filet :	trawl		
Bateaux à moteur :	16.020.733 »	»	40.958.976.98 »	—	»	: idem.		
idem.	5.271.683 »	»	6.810.552.10 »	—	»	: stroopn.		
idem.	3.922 »	»	15.042.50 »	—	»	: dérivant		
Voilier :	204.466 »	»	811.915.— »	—	»	: trawl		
idem.	16.055 »	»	8.282.55 »	—	»	: stroopn.		
Embarcations	} à	}	6.461,5»	»	18.982.— »	—	»	: trawl
ouvertes ou			326.739 »	»	587.376.— »	—	»	: stroopn.
mi-pontées	} mo-	} teur	6.681 »	»	24.817.75 »	—	»	: dérivant
Embarcations à			517 »	»	1.278.— »	—	»	: trawl
voiles ouvertes ou	}	}	411 587 »	»	681.149.63 »	—	»	: stroopn.
non-pontées			28.183 »	»	118.571.50 »	—	»	: dérivant

<i>Rendement : par jour de pêche</i>		<i>par jour de mer</i>	
Vapeurs	2.081 Kg ou 6.417 fr.	1.181 Kg ou 3.641 fr	
Moteurs	997 » » 2.287 »	789 » » 1.669 »	
Voiliers	260 » » 968 »	147 » » 548 »	
<i>Embarcations</i>			
<i>ouvertes ou non-pontées</i>			
à moteur	714 » » 1.326 »	675 » » 1.254 »	
à voile	620 » » 1.121 »	611 » » 1.105 »	

La comparaison des rendements du vapeur et du moteur fait comprendre l'engouement actuel de nos pêcheurs pour ce dernier genre de bâtiment et l'augmentation constante du nombre de ceux-ci.

S'il est admis qu'un vapeur d'un certain tonnage, permettant le voyage aux champs de pêche éloignés, doit rapporter 4.000 frs. par jour de mer, il faut en conclure que la moyenne effective de 3.641 frs est insuffisante. La différence des rendements par jour de pêche et par jour de mer est moindre en ce qui concerne les bateaux à moteur; les frais d'exploitation sont moindres aussi. Or, ces bateaux produisent une moyenne effective de 1.659 frs. par jour de mer.

Il est vrai que ce résultat est dû en grande partie à la saison particulièrement brillante de pêche au hareng vide. Il en sera probablement de même pour l'année 1930.

Les voiliers suivent, avec un rendement de 548 frs. par jour d'absence.

En ce qui concerne les petites unités (canots ouverts ou mi-pontés), le rendement actuel ne peut être pris à la lettre. En effet, on arriverait à la conclusion que le canot à voile a un rendement égal à celui du canot à moteur, ce qui est impossible.

Cette anomalie provient de ce qu'on n'a pu tenir compte de la production des embarcations côtières que pendant une période très productive, d'octobre à décembre, lors des pêches saisonnières au hareng et à l'esprot. A d'autres

époques, elles sont en règle générale adonnées à la pêche crevetteière.

Ceci prouve l'importance qu'il y a à établir un rendement exact de ces embarcations pour toute l'année.

*Les résultats quantitatifs par champ de pêche* se totalisent comme suit :

Zône de pêche	Poids total
Pêche côtière belge	3.018.971 kgs.
Mer du Nord, partie Sud	21.368.395 »
Mer du Nord, partie Nord	474.413 »
Islande	2.943.224 »
Moray-Firth	728.375 »
Ouest de l'Écosse	924.743 »
Rockall	633.438 »
Canal de Bristol	2.482.962 »
Espagne	340.288 »

Total : 32.914.809 kgs.

Le temps a fait défaut pour établir le rendement exact par jour et par fond de pêche, un arriéré de quelques mois ayant aggravé les débuts du service.

Pour l'année 1930, l'expérience acquise permettra de mettre ces renseignements en relief, de sorte qu'on pourra établir un rendement non seulement quantitatif, mais aussi comparatif, d'après les époques de l'année, par fond de pêche et par espèce de poisson.

Les chiffres donnés pour *la pêche côtière* sont significatifs; au point de vue de la quantité, elle arrive au second rang et les données ne sont pas complètes, puisqu'il y manque les importants apports journaliers de la flotille crevetteière.

Notre littoral peut être considéré comme un champ de pêche distinct, et non comme une frayère. Cette considération se justifie par la comparaison des catégories de poissons y capturées, spécialement les barbues, plies, soles et turbots.

Sur 634 kil. de barbues, se présentent 220 kil. de grandes, 298 de moyennes et 116 kil. de petites.

Sur 34.947 kil. de plies : 4.007 kil. grandes, 10.336 kil. moyennes et 20.604 kil. petites et non classées.

Sur 940 kil. de turbots : 205 kil. grands, 233 kil. moyens et 502 kil. petits.

Sur 4.580 kil. de soles : 1.124 kil. grandes, 1.618 kil. moyennes et 1.838 kil. petites.

C'est donc à juste titre que l'arrêté royal du 3 mai 1929 a fixé une taille minimale pour le turbot, la barbue et la sole. L'avenir prouvera s'il y a lieu d'étendre cette mesure à la plie.

*La Mer du Nord — Partie Sud.* Grâce aux apports considérables de hareng, ce champ de pêche représente à peu près le double, au point de vue *quantitatif*, de toutes les autres zones de pêche réunies.

C'est là que s'exerce exclusivement l'activité de nos petits vapeurs (drifters) et de nos moteurs. En dehors de la pêche saisonnière du hareng, ces bateaux approvisionnent le marché belge, surtout en poisson fin, tel que les vives, barbues, plies, turbots, soles.

Après le hareng, c'est la plie qui fournit la grosse part; il en a été capturé 2.170.693 kil. dans l'année 1929. Ce chiffre représente en poids approximativement la totalité des prises faites en Islande ou au Canal de Bristol. La proportion quantitative entre la taille des plies apportées au marché, 137.414 kil. de grandes, 468.818 kil. de moy-

ennes et 1.564.491 kil. de petites, indique plus clairement l'énorme prédominance des individus de petite taille.

Du même champ de pêche, nos bateaux ont encore ramené principalement 1.125.694 kil. de raies, 195.314 kil. de limandes, 1.572.143 kil. de merlans, 561.677 kil. de grondins, 403.693 kil. de soles, 219.837 kil. de turbots, 140.328 kil. de barbues, 117.205 kil. de cabillaud.

*Les Smalls et le Canal de Bristol.* Les régions des Smalls et du Canal de Bristol sont fréquentées par nos vapeurs et occasionnellement par certains grands moteurs. Antérieurement, ce champ de pêche était de grand rapport, surtout pendant la campagne harenguière, mais cette dernière y a presque cessé, car dans le courant de l'exercice écoulé, nos bâtiments n'ont ramené que 224.150 kil. de hareng. Le cabillaud (380.090 kil.), le merlu (mooimeisje) (170.986 kil.), le maquereau (119.980 kil.), la sole (70.514 kil.), la plie (38.156 kil.), l'églefin (11.785 kil.), la barbue (7.936 kil.), le turbot (20.266 kil.), la baudroie (34.766 kil.), le grondin rouge (33.530 kil.), la sole d'Ecosse (127.920 kil.), la raie (265.377 kil.), la sole limande (30.934 kil.), constituent la moisson de choix que nos bateaux y récoltèrent l'année passée.

*L'Islande, la partie Nord de la Mer du Nord,* le Moray-Firth, l'Ouest de l'Ecosse et Rockall sont fréquentés par nos grands chalutiers à vapeur et le plus grand des moteurs.

Ils en ont principalement ramené en 1929, 2.141.019 kil. de cabillauds, 52.219 kil. de merlus, 1.111.334 kil. d'églefins, 112.845 kil. de soles d'Ecosse, 495.017 kil. de colins, 89.427 kil. de lingues; 380.810 kil. de sébastes ont été pêchés en Islande et dans la partie Nord de la Mer du Nord; en plus, cette dernière région, jointe aux fonds du Klond-

dyke (Ouest de l'Ecosse) a fourni 568.665 kil. de hareng de fond.

*Nos pêches saisonnières.* La pêche du hareng de fond, au filet à panneaux, par nos grands chalutiers à vapeur, sur les fonds lointains de l'Ouest de l'Ecosse, n'a guère donné en 1929 de résultats encourageants. La totalité des prises ne s'élève qu'à 487.865 kil., somme à laquelle il faut ajouter 80.800 kil., rapportés du plateau Nord de la Mer du Nord, et 224.150 kil. des Smalls.

D'octobre à novembre, la petite pêche du hareng aux filets dérivants, dans le coin sud-ouest du littoral, a produit en 1929 38.786 kil., évalués à 153.431,75 frs.

En 1928, la saison de l'esprot fut franchement mauvaise ; en 1929, une amélioration sensible se produisit et les prix restèrent élevés. La production totale s'éleva à 3.971.193 kil., vendus pour 6.550.524 frs.

De fin décembre à fin mars, a lieu l'importante pêche au hareng vide, à laquelle prennent part les drifters à vapeur et les grands bateaux à moteur, ainsi que toute la flotille côtière. Les premiers emploient le filet à panneaux; les petites unités côtières se contentent du stroopnet.

L'année 1929 fut particulièrement brillante, les apports s'étant élevés pendant les 3 mois de travail à 12.299.330 kil. pour 11.774.984,75 frs.

*Considérations économiques.* Pour l'exercice écoulé, le prix moyen au kilogramme du poisson s'établit comme suit, d'après l'espèce de bâtiment :

Vapeurs : 3,08 fr.; moteurs : 2,24 fr.; voiliers : 3,71 fr. Ces données sont basées sur le rendement total, y compris le produit des pêches saisonnières.

Il y a lieu d'y apporter un correctif. En effet, si nous ne prenons pour base du calcul que le poisson frais, à l'ex-

clusion du hareng, de l'esprot et des crustacés, nous arrivons au résultat suivant :

Vapeurs : 3,44 fr.; moteurs : 4,52 fr.; voiliers : 3,95 fr.; d'où il résulte que, pendant les 3/4 de l'année, c'est le vapeur qui rapporte de grosses quantités de poisson à bon marché, alors que le moteur est le fournisseur par excellence des espèces fines, recherchées pour l'exportation et la bonne clientèle.

Il convient de signaler le rôle important que joue le pêcheur comme producteur de denrées alimentaires. Au 31 décembre 1929, l'enrôlement à bord des embarcations de pêche se présentait comme suit : 508 hommes sur les vapeurs, 1.368 hommes sur les bateaux à moteur et voiliers et 136 hommes sur les canots. En divisant le rendement total des pêcheries, soit 38.426.559 kil. par 2.011 unités, nous arrivons au chiffre respectable de 19.108 kil., constituant la production de chaque pêcheur au cours de l'année 1929.

Mais comme ce chiffre ne comprend pas la pêche crevette, nous pouvons estimer, en chiffres ronds, à 20.000 kil. la production annuelle de chaque pêcheur.

*Importations et exportations.* L'importance des transactions que représente le commerce de poisson avec l'étranger et inversement, résulte pour l'année 1929 des renseignements officiels du Ministère des Finances.

Nous avons dressé de ces renseignements, le tableau suivant :

<i>Espèces de poisson</i>	<i>Importation</i>		<i>Exportation</i>	
	<i>Kg.</i>	<i>Valeur</i>	<i>Kg.</i>	<i>Valeur</i>
Harengs	5.125.000	8.032.000	11.245.100	13.331.000
Crustacés (homards, langoustes)	214.500	5.710.000	900	46.000
Huitres	551.600	4.610.000	10.500	339.000
Moules (transit, environ 4 millions)	18.885.600	5.516.000	4.746.900	2.122.000
Autres poissons non tarifés séparément	13.208.700	47.923.000	5.096.000	24.903.000
Harengs fumés, séchés ou salés, en vrac	26.448.300	55.412.000	1.034.000	3.079.000
<b>Totaux :</b>	<b>64.433.700</b>	<b>127.203.000</b>	<b>22.136.400</b>	<b>43.820.000</b>

Ce tableau comprend la quantité considérable de hareng frais — 11.248.100 kil. — que nous exportons, à raison de 1 fr. le kil. approximativement et celle non moins considérable de hareng fumé, séché, salé, que nous importons — 26.448.300 kil. à raison de 2 fr. le kil. approximativement. — Le produit réuni de nos diverses pêches harengières s'élève à 13.132.656 kil. valant 14.070.223 frs. Il semble donc que la Belgique puisse absorber le produit de cette pêche et que ses besoins s'élèvent même au double.

\*  
\*\*

Considérée dans son ensemble, l'année dont il s'agit ne peut être considérée comme favorable. Elle débuta dans d'excellentes conditions, grâce aux captures abondantes de poisson de qualité, tel que le cabillaud et l'églefin, qui caractérisèrent le premier mois et qui, particulièrement en cette saison, se vendent à des prix rémunérateurs, tant en Belgique qu'à l'étranger. Malheureusement, de violentes gelées occasionnèrent des entraves commerciales, et bientôt la débacle des prix, alors que des orages répétés dispersèrent les bancs d'esprot et entraînèrent l'insuccès de

la pêche de ces migrateurs. Celle du hareng vide fut toutefois poursuivie avec une ardeur et une abondance de rendement sans précédents, qui tinrent en activité toute la flotte des moteurs et des petits vapeurs, pendant une période de deux mois.

Le ravitaillement des minques du littoral, au moyen de poisson de marée ordinaire, était donc déjà en déficit, lorsque la morte saison printanière commença. Les mercuriales tombèrent néanmoins si bas, que les principaux vapeurs parvinrent à grande peine à couvrir les frais d'exploitation. Aussi bien, les armateurs profitèrent-ils largement des circonstances pour faire procéder prématurément aux travaux annuels de nettoyage et d'entretien. Entretemps, le rendement total de la pêche était tombé au dessous du niveau qui avait été atteint à la même époque de l'année précédente et les contingences économiques n'étaient pas de nature, jusqu'à la fin de juin, à améliorer la situation. Les débuts de la saison des bains provoquèrent une amélioration, en ce qui concerne les prix, mais bientôt ce fut la saison de chalutage du hareng dans les mers anglo-irlandaises qui commença et l'approvisionnement des marchés belges était de nouveau compromis, alors que de longues chaleurs estivales influaient sur les prix du hareng. A peine le déficit par rapport à l'année précédente était-il couvert, grâce à l'excellente tenue des prix du poisson de marée, qu'une nouvelle contrariété s'abattit sur le commerce belge. Il s'agit des débarquements de poisson, effectués en Angleterre par les bateaux à vapeur et aussi par quelques bateaux à moteur. Faits pour diminuer les frais d'exploitation et pour assurer aux armateurs l'avantage des prix anglais, ils n'en constituent pas moins pour notre commerce de poisson de mer un handicap dangereux ; et, de fait, à Ostende, notre

métropole des pêches, les ventes de poisson de marée n'ont pas atteint le chiffre de 1928.

La preuve du recul de la pêche à vapeur résulte non seulement d'une stagnation de la production quantitative (10.617.716 kil. contre 10.328.000 kil. en 1928), elle est fournie en outre par l'infériorité des prix du poisson débarqué par les chalutiers à vapeur, prix dont la moyenne, à la minque d'Ostende, n'a pas dépassé 3,37 fr. par kil. contre 3,44 fr. dans l'année précédente. Ceci s'explique par le fait que le hareng capturé au chalut par les vapeurs et dont la valeur est comprise dans le rendement général, a été vendu à Ostende à des prix fort défavorables. En effet, ce prix ne fut que de 2,52 fr. contre 3,27 fr. en 1928.

La condition des bateaux à moteur est meilleure. A Ostende, ils n'ont pas seulement fait monter leur production quantitative; ils ont assisté en outre à la hausse du prix moyen de leurs produits, prix qui s'est élevé de 4,15 fr. à 4,45 fr. et qui fournit la preuve d'une belle supériorité de la qualité.

Dans le précédent rapport, nous avons mentionné le record réalisé par la pêche du hareng vide, mais que sont les 3.901.708 kil. dont il s'agissait alors, lorsqu'on les compare aux 12.299.330 kil. de 1929. Au surplus, la surabondance des pêches affecta à peine le prix moyen des produits, ce dernier s'élevant à 0,96 fr. par kil. contre 1,06 fr. en 1928. Cette marchandise fait l'objet d'une exportation soutenue en Allemagne; il est fort regrettable qu'un poisson aussi utile pour l'alimentation populaire soit si peu mis en consommation dans le pays. Tous les ans, des milliers de wagons de hareng débarqué au littoral prennent le chemin de l'étranger.

Par contre, la pêche à l'esprot ne connut pas plus de succès en 1929 qu'en 1928, ce pour des raisons identiques; les orages et les contingences climatériques ont contrarié

le travail des pêcheurs côtiers. Le rendement en kilogrammes est inférieur à celui de la dernière année. Le déficit a été compensé heureusement par une plus value des prix. La moyenne de ceux-ci par kil. est montée de 1,27 fr. à 1,65 fr. Les conserveries et les sardineries furent une fois de plus tributaires des importations de l'étranger, ce qui ne put que compromettre la régularité de la production et du travail.

En 1929, la prospérité de la pêche aux crevettes ne fut pas moins grande que dans l'année précédente et c'est ainsi qu'il s'est fait, de même qu'alors, que cet excellent crustacé se vendit parfois à des prix dérisoires, tout au moins dans les ports de débarquement et principalement à la fin de la saison des bains.

Pendant l'année considérée, la situation des ports de pêche belges ne s'est pas modifiée. Ostende reste le seul grand centre belge de pêche, grâce au total de 73.318.524,73 fr. de poisson de mer que cette ville fournit, sans parler de la pêche fort importante aux crevettes.

Zeebrugge-Heyst suivent avec un rendement total de 5.176.443,90 fr. de poisson de marée, somme à laquelle doit s'ajouter 144.988 fr. de poisson néerlandais.

La pêche nieupoitaise continue à se développer heureusement. Le rendement de ses chaloupes, en poisson de marée, est monté de 905.504,70 fr. à 1.448.764 fr. et les ventes à la minque communale de 1.225.522,45 fr. à 2.484.673,25 fr., non compris 135.240 fr. d'esprot, 40,961 fr. de hareng et 49.800 fr. de poisson étranger.

Eu égard à leur intérêt rétrospectif, les divers tableaux précédemment publiés relativement au mouvement des ventes dans les minques côtières, ont été provisoirement maintenus. Le développement méthodique de la statistique de la production, telle qu'elle vient d'être organisée par le Gouvernement, entraînera sans doute de prochaines modifications dans cette partie du rapport.

## II. — Les entreprises et les bateaux de pêche.

On ne peut affirmer qu'en 1929 l'industrie belge de la pêche maritime se soit développée numériquement. En effet, dans tous les domaines, sauf celui des bateaux à moteur, on constate soit un arrêt soit même un léger recul. Mais l'exception qui vient d'être citée est tellement importante, qu'elle domine toute la matière et que, grâce à sa portée économique, elle équivaut à une évolution. Le bateau à moteur est en quelque sorte le pivot autour duquel toute l'industrie de la pêche maritime se met à graviter.

Il importe de souligner ce phénomène dès l'abord, car il fournit à lui seul la preuve que la population côtière dispose des moyens de s'adapter aux exigences et intérêts modernes de la pêche maritime et que cette adaptation a atteint son point culminant. C'est le fruit complet des résultats obtenus et de l'expérience acquise au cours des dernières années.

La pêche à vapeur elle même se trouve sous la pression de ces événements, si pas directement, tout au moins d'une manière indirecte. Elle a perdu du terrain tant au point de vue du nombre des armements qu'au point de vue du nombre des unités exploitées et du tonnage. En tenant compte d'un bateau désarmé et de cinq vapeurs attachés à un port français et pouvant dès lors être considérés comme inexistantes au point de vue belge, nous possédons 7 sociétés d'armement de pêche à vapeur, contre 10 dans l'année précédente et 50 unités, contre 57. En réalité, les unités effectives sont donc réduite à 44 et celles-ci ont même perdu de leur force productive. On constate en effet un mouvement général de recul des catégories de navires de 50 T. et plus vers les classes de moins de 50 T. Ceci est surabondamment établi par le chiffre du tonnage glo-

bal, lequel est descendu au dessous du niveau atteint en 1926 et ne s'élève plus qu'à 3.126 T. (Tableau I). La diminution par rapport à l'année précédente atteint le taux considérable de 13 p. c.

L'explication de ce retour se trouve sous la main. La prédominance croissante de la pêche par bateau à moteur et l'attrance que, pour diverses raisons, elle exerce sur le personnel de la pêche a entraîné, au cours de l'année considérée, des difficultés particulièrement grandes de recrutement des équipages des vapeurs, ce qui ne peut rester sans influence sur les modalités de leur exploitation.

C'est d'autant plus frappant que, depuis plusieurs années, nous assistions à une transition normale des armements vers la mise en exploitation de bateaux forts et à l'abandon des petits bateaux. Dans l'industrie dont il s'agit, la navigation à vapeur est essentiellement destinée à permettre l'exploitation de pêcheries éloignées, exigeant des cales spacieuses et des machines puissantes. A ce point de vue, le recul constaté est fort regrettable.

Ainsi que nous venons de l'insinuer, l'aspect extérieur de la flottille des bateaux à moteur ou à voile a peu changé. Le nombre des armements a diminué de quatre. Zeebrugge, La Panne et Blankenberghe n'en ont pas perdu moins que 14, alors qu'Ostende en a gagné 10. Le nombre de bateaux n'en a pas moins augmenté de 2 et le tonnage est monté de 4.414 à 4.566 T., soit de 3,4 p. c.

Faisons à cette occasion cette constatation importante que le temps du bateau à voile, même muni du treuil à vapeur, est passé et qu'il n'y aura plus lieu d'en parler; il n'en reste plus que sept exemplaires pontés. Sans doute, la rapidité inouïe avec laquelle s'est opérée la transformation de notre flottille de bateaux à moteur, témoigne de la grande vitalité des entreprises, mais elle témoigne, en outre, de l'influence décisive que le nouveau mode de pro-

pulsion continue à exercer sur l'évolution industrielle de la pêche maritime.

Dorénavant l'architecture navale, aussi bien que la navigation et la pêche, sont conditionnées par le moteur à l'huile et c'est la puissance de ce dernier qui donne la mesure des potentialités maritimes du bâtiment, autant que des ressources économiques de l'armement et des prestations du personnel. Le tableau suivant donne la classification des bateaux à moteur au point de vue du tonnage.

Bateaux couverts Tonnage	Nombre de moteurs 1927	Nombre de moteurs 1928	Nombre de moteurs 1929
— 5 T.	47	58	60
5 — 8 T.	70	105	106
8 — 15 T.	32	32	27
10 — 15 T.	40	38	39
15 — 20 T.	26	35	35
20 — 25 T.	14	29	33
25 — 40 T.	24	29	40
40 — 50 T.	3	4	5
50 — 60 T.	—	—	—
Total	256	330	345

Précédemment c'était dans les catégories de 25 T. et moins que le moteur faisait son chemin et avait acquis la prédominance. Déjà en 1928 cette évolution était complète. Actuellement le tour est aux catégories de 25 T. et plus et là aussi la transition est intégrale, par suite de l'acquisition de douze bateaux à moteur de fort tonnage. C'est ainsi qu'il se fait que, dans l'exposé des résultats industriels, il n'est plus guère question de la pêche

à voile; la notion du moteur a définitivement pris sa place.

C'est même la catégorie des grands bateaux à moteur qui a renforcé sa situation par rapport aux autres; elle représente maintenant 15 p. c. de la totalité des bateaux contre 13 p. c. dans l'année précédente et c'est grâce à elle que, nonobstant le faible accroissement numérique de la flotille, le tonnage global s'est accru très sensiblement. Cette observation est confirmée par les données du tableau suivant :

RÉPARTITION DES CHALOUPEES	NOMBRE D'EMBARCATIONS							
	1926	p. c.	1927	p. c.	1928	p. c.	1929	p. c.
moins de 5 ton .	49	14	49	14.5	59	17.0	60	17.0
de 5 à 8 . . .	77	22	80	23.0	105	30.0	108	30.0
— 8 — 10 . . .	44	13	44	12.0	35	10.0	27	7.5
— 10 — 15 . . .	60	18	59	17.0	38	11.0	39	11.0
— 15 — 20 . . .	30	9	36	10.5	35	10.0	35	10.0
— 20 — 25 . . .	20	6	21	6.0	31	9.0	33	9.5
— 25 — 40 . . .	54	16	52	15.0	44	12.0	46	13.5
— 40 — 50 . . .	3	1	5	2.0	4	1.0	5	1.5
— 50 — 60 . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
— 60 — 70 . . .	—	—	—	—	—	—	—	—
— 70 — 90 . . .	—	—	—	—	—	—	—	—

La marche de cette évolution n'a pas été entravée par les résultats industriels les plus récents; les pêches saisonnières d'hiver, notamment celles du hareng et de l'esprot conservent tout leur essor; elles sont pour ainsi dire prédestinées au bateau à moteur; les données fournies plus haut justifient pleinement cette considération et comme toute la flotille des moteurs y prend part, les pêches d'hiver constituent pour toutes les embarcations et tous les équipages une source de progrès, dont tous les chantiers de construction du littoral tirent largement profit.

Le bateau mi-ponté ou ouvert, si longtemps réfractaire

à l'évolution technique, est entré dans le même mouvement. Cette forme d'exploitation de la pêche n'en perd pas moins tous les ans de son importance. Les circonstances économiques, qui favorisent le bateau ponté, constituent au contraire des facteurs préjudiciables pour le bateau non ponté. Quand même il travaille en vue de la côte, celui-ci n'offre pas la sécurité désirable pour pratiquer à fond, pendant la mauvaise saison, la pêche du hareng et de l'esprot ; il doit alors être désarmé souvent et il n'est guère étonnant que tout marin-pêcheur consente les plus grands sacrifices, afin de substituer au bateau non ponté une embarcation offrant plus de sécurité. C'est pourquoi cette branche de la pêche perd du terrain, même si l'on fait entrer en ligne de compte 31 embarcations désarmées lors du recensement. L'effectif des chaloupes ouvertes ou mi-pontes est tombé de 154 à 149.

Il n'en est pas moins certain que l'industrie du pêcheur côtier emprunte une nouvelle vitalité au moteur à l'huile. En peu de temps, 55 embarcations littorales ont été équipées de cet appareil.

La pêche dans l'Escaut occidental reste livrée aux vicissitudes d'une situation qui est caractérisée, non seulement par les difficultés du régime régissant le fleuve, mais aussi par l'animation sans cesse croissante de la navigation marchande dont l'Escaut est le théâtre. Les embarcations ouvertes y sont au nombre de 23 et portent 60 hommes d'équipage. La commune de Bouchaute sur le Brakman, dans la Flandre Orientale, compte encore 39 pêcheurs.

Le tonnage global des bateaux pontés à vapeur, à moteur et à voile est tombé, en 1929, de 8.047 à 7.692 T.; elle a donc subi une diminution sensible de 4,4 p. c., qui tombe exclusivement à charge des vapeurs.

C'est aussi dans la navigation à vapeur que l'exploitation de la pêche à l'intervention de sociétés de commerce

a perdu du terrain; le nombre d'entreprises de l'espèce est tombé de 10 à 7, tout en représentant encore complètement l'industrie dont il s'agit; l'association commerciale a même perdu du terrain dans le domaine de la navigation à moteur. Quatre entreprises ne possèdent plus que cinq bateaux.

L'influence que trois institutions coopératives de crédit et d'assurance maritime exercent sur l'industrie de la pêche, ressort des particularités suivantes. Le nombre des bateaux assurés est monté de 169 à 219; la valeur assurée est estimée à 30 millions de francs.

Une association coopérative de crédit, basée sur le concours de la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, sous la garantie de l'État, a accordé, dans l'année 1929, 43 avances variant de 2.780 à 106.000 fr. à autant de marins-pêcheurs de Zeebrugge, Ostende et Blankenberghe, en vue de l'acquisition ou de l'équipement mécanique de leur bateau. Le total des avances s'élève à la somme de 1.976.095 fr., sur laquelle le Gouvernement et la Province de la Flandre Occidentale ont respectivement consenti des subventions s'élevant à 55.144,71 fr. et 9.880 fr. en vue de faire face aux frais généraux.

Une deuxième association prêta sur ses propres fonds un total de 230.523,76 fr. et, à l'intervention de la Caisse d'Épargne et de Retraite, une somme de 1.539.406,31 fr. Les subsides lui alloués par l'État et la Province de la Flandre Occidentale s'élèvent à 19.132,89 fr. et 7.697 fr.

Le taux de l'intérêt, réclamé sur les avances servant de base au calcul de ces allocations, ne peut dépasser celui de l'intérêt civil légal, soit 5  $\frac{1}{2}$  p. c.

Les avances sont amortissables en cinq années. En ce qui concerne l'année dont il s'agit, l'amortissement ne donne lieu à aucune observation spéciale.

Depuis la mise en œuvre de ces institutions, le crédit

de banque ordinaire s'est considérablement développé au profit de la pêche maritime, ce qui plus que toute autre considération fait ressortir l'influence heureuse que leur existence a exercée et continue à exercer sur le développement de la pêche à moteur.

### III. — Le personnel de la pêche maritime.

La diminution des cadres de la pêche maritime, constatée depuis deux années et déjà mise en relief dans le précédent rapport, non seulement continue, elle est plus rapide que jamais. Elle est particulièrement frappante en ce qui concerne les bateaux à vapeur et les embarcation mi-pontées et ouvertes. A la vérité, les bateaux à moteur ont renforcé l'effectif de leur personnel, mais pas dans une mesure suffisante pour compenser la perte totale de marins-pêcheurs.

Les chiffres reproduits ci-après indiquent les rapports dans lesquels se trouvent entre elles, à ce point de vue, les diverses formes d'exploitation.

	1927	1928	1929
Pêche à vapeur	589 ou 27,0 t. h.	610 ou 28,2 t. h.	508 ou 25 t. h.
Pêche à moteur (bateaux pontés)	1313 ou 59,5 "	1296 ou 59,6 t. h.	1368 ou 68 "
Bateaux ouverts ou mi-pontés	297 ou 13,5 "	266 ou 12,2 t. h.	135 ou 7 "
	2199	2172	2011

Jamais la crise de recrutement que l'industrie de la pêche traverse ne prit un aspect plus vif. Les équipages des bateaux à moteur ont augmenté de 9 p. c. en une année, tandis que les bateaux à vapeur ont perdu 3 p. c. et les embarcations ouvertes ou mi-pontées 5 p. c. de leurs hommes.

En ce qui concerne la pêche à vapeur, ce résultat ne doit étonner personne; c'est la conséquence non seulement de la diminution du nombre des bateaux de cette catégorie, mais aussi de la substitution d'unités plus faibles aux bateaux de grand tonnage disparus. Ce double phénomène a naturellement entraîné une réduction des équipages.

Le personnel total a subi une diminution de 161 hom-

mes, soit 7,3 p. c.; pareil recul ne fut pas constaté depuis 1918. Il ne s'explique que par les lacunes considérables qu'on observe dans l'apprentissage de la pêche maritime et que la généralisation de l'emploi du moteur marin à l'huile a contribué à mettre particulièrement en relief, nonobstant les contingences économiques généralement favorables régissant l'industrie de la pêche.

Les pertes de personnel se répartissent à peu près également sur les diverses catégories professionnelles de la pêche à vapeur, tant sur le personnel dirigeant que sur les sous-ordres, sur celui des machines comme sur les apprentis, ce qui prouve surabondamment que la cause réside dans le fait précité.

Par ailleurs, même en ce qui concerne la pêche à moteur, il ne saurait être question d'une amélioration réelle au point de vue du personnel; en effet, les effectifs de celui-ci sont restés immobiles, s'ils ne sont en recul léger. Si cette branche industrielle a vu néanmoins sa force numérique s'accroître de 6 p. c., c'est grâce uniquement au développement de la force mécanique, qui dorénavant exige à bord de tout navire de pêche de quelque importance, la présence d'un conducteur expérimenté. Ainsi est née une nouvelle profession à bord de ces bateaux, celle de machiniste. Le recensement constate, pour la première fois, la présence de 91 spécialistes de cette catégorie dans la pêche à moteur.

Les pertes de personnel sont aussi frappantes en ce qui concerne les pêcheurs côtiers des embarcations ouvertes ou mi-pontées, même si l'on tient compte de 31 unités, désarmées lors du recensement et dont les équipages n'ont donc pas été compris dans ce dernier. Le recul de cette industrie ne s'est jamais présenté avec une telle allure et comme c'est particulièrement à Ostende qu'il se présente, on peut admettre que la pénurie de bras, qui pèse sur

toute l'industrie de la pêche, y a sa part d'influence, d'autant plus que les pêcheurs côtiers sont entraînés de plus en plus à prendre service à bord des bateaux à moteur de fort tonnage.

Il importe, après ce qui précède, d'examiner de plus près la situation de l'apprentissage de la pêche maritime. Par suite de la réduction des cadres du personnel, il y a diminution aussi du nombre des mousses enrôlés, mais non dans la mesure où c'était à craindre. L'effectif des mousses est tombé de 213 à 204, c'est à dire de 4 p. c. Par rapport aux effectifs enrôlés, la proportion est ainsi tombée de 11,2 p. c. à 10,9 p. c. La cause directe de ce recul se trouve dans la pêche à vapeur, où la proportion des mousses est tombée de 13 à 12 p. c. alors que celle des mousses à bord des bateaux à moteur est restée au taux de 10 p. c. Dans aucun port de pêche, la situation sous ce rapport ne s'est améliorée sensiblement; on constate un gain de 6 mousses à Heyst et la perte d'une dizaine d'apprentis à Zeebrugge. Les efforts poursuivis afin d'obtenir une solution légale de la question, conservent donc leur raison d'être.

Ces constatations sont faites alors que les écoles professionnelles améliorent leur organisation, élèvent le niveau de leur enseignement et distribuent celui-ci à un nombre considérable d'élèves. Mais en ce qui concerne les examens de mousses et l'allocation des bourses d'apprentissage qui en résulte, il faut reconnaître que les résultats acquis au cours de l'année dont il s'agit, marquent un recul, en ce sens que ce n'est qu'à Ostende et à Heyst-Zeebrugge que ces examens présentent de l'intérêt. A Blankenberghe, Nieuport, Oostduinkerke et Coxyde; il ne s'est présenté aucun récipiendaire; à La Panne il ne s'en est fait inscrire que deux.

Les subsides des pouvoirs publics ont cependant été al-

loués dans les mêmes conditions que précédemment. Ceux de la province de la Flandre Occidentale se sont élevés au total de 21.400 fr. dont 16.950 aux intéressés d'Ostende, 3.950 fr. au profit des patrons et mousses de Heyst-Zeebrugge et 600 fr. à ceux de La Panne. Les allocations du Gouvernement s'élèvent au total de 30.100 fr. dont 25.425 fr. pour Ostende, 4.050 fr. pour Heyst-Zeebrugge et 725 fr. pour La Panne. Ces allocations sont encore majorées par les administrations communales.

La distribution solennelle des primes s'est faite à Ostende et à Heyst, le 3 octobre 1929, sous la présidence de M. Baels, Ministre de l'Agriculture, qui a la pêche maritime dans ses attributions et qui a profité de la circonstance pour attirer vivement l'attention de la population du littoral sur l'importance considérable que la question de l'apprentissage des mousses présente dans les circonstances actuelles et sur les conséquences qu'entraînerait une défaillance dans ce domaine.

La diffusion de la propriété maritime, dans la pêche avec bateau à moteur, n'a heureusement rien perdu de l'intérêt qu'elle présente au point de vue social et au point de vue de la pêche maritime. Le nombre des patrons-armateurs se développe et celui des patrons non-armateurs diminue. Il en existe 239 de la première catégorie, contre 231 pendant l'année précédente; le nombre de ceux de la seconde catégorie est tombé de 111 à 106. Le pourcentage des patrons-armateurs est de 70.

Il est intéressant de constater à ce sujet que les patrons, propriétaires de leur bateau, ainsi qu'on le croit parfois, ne se rencontrent pas exclusivement dans les classes de petites embarcations, à savoir celles de 5 à 15 T. correspondant à une puissance du moteur de 60 HP. Ils sont répandus dans toute la flottille des bateaux à moteur,

à tel point que 77 patrons armateurs exercent le commandement à bord de bateaux de 15 T. et plus.

La pêche de marée constitue toujours l'industrie principale de la population côtière; toute la flottille des bateaux pontés s'y adonne régulièrement. Il est fait exception à cette règle vers la fin de l'été en ce qui concerne les vapeurs, qui se rendent alors à la pêche au chalut du hareng dans les mers anglo-irlandaises. Au début de l'hiver, nous assistons à l'ouverture des pêches saisonnières des bateaux à moteur, à savoir la petite pêche du hareng aux filets dérivants, au large de la partie occidentale de la côte et la pêche à l'esprot dans toute la mer côtière. Vers le nouvel-an se place l'ouverture de la pêche du hareng vide, pêche effectuée au chalut ou au stroopnet. La pêche du hareng avec filets dérivants est d'importance secondaire.

Par contre, la pêche à l'esprot et surtout celle du hareng vide augmentent d'année en année. En 1929, la pêche à l'esprot a été pratiquée par 247 embarcations, contre 199 dans l'année précédente; la pêche au hareng vide a occupé 280 embarcations, contre 243 en 1928. Que la pêche aux crevettes n'a pas donné des résultats moins favorables qu'en 1928, résulte de ce fait qu'elle a été pratiquée par 257 embarcations côtières, contre 243 pendant la dernière année citée.

#### IV. — Le commerce de poisson.

Des chapitres qui précèdent on peut conclure facilement que, somme toute, l'année 1929 ne fut guère propice au commerce national de poisson, surtout en ce qui concerne le poisson de marée; la quantité de ce produit dépasse à peine celle obtenue en 1928. Souvenons-nous que les résultats de cette dernière année ne furent guère encourageants et que les débarquements de poisson belge en Grande Bretagne ont contribué, pour leur part, à faire naître les difficultés dont la place d'Ostende eut particulièrement à souffrir. Sous ce rapport, l'année 1929 ne fut pas meilleure.

Les transports de poisson du littoral vers les centres de consommation de l'intérieur du pays marquent un recul et ceux de poisson de marée vers les pays environnants n'ont fait aucun progrès.

D'après les statistiques fournies par l'Administration des Chemins de Fer, les transports vers les principales villes du pays, sont tombés de 16.518.000 kil., en 1928, à 15.658.200 bil. en 1929. Cette régression ne peut être attribuée qu'à la pénurie de marchandises.

Les exportateurs étrangers profitent naturellement de ces circonstances pour envahir avec une vigueur redoublée les marchés belges. Ceci résulte principalement du commerce avec la Hollande qui, déjà en 1928, a porté ses envois, consistant principalement en marchandises consignées dans les minques, de 4.060.177 fl. à 4.817.984 fl., correspondant à un poids brut de 58.772.000 kil., c'est-à-dire plus que la production de notre propre industrie de la pêche. Le gain réalisé ne s'élève pas à moins de 3 millions de kil.

Les dernières semaines de l'été de 1929 ne furent d'ailleurs guère favorables au transport de poisson et cette

circonstance, de même que celle dont il vient d'être question, expliquent le recul constaté sur les divers marchés belges, au point de vue de la vente. Celle-ci est tombée de 22.028.689,20 fr. à 19.550.207,95 fr: Le chiffre de vente a diminué dans toutes les minques communales, sauf celles de Bruxelles, Termonde, Louvain et St. Nicolas.

A Anvers il est descendu à 1.034.016,70 fr. de 3.779.816,30 fr. qu'il était en 1928 et 5.548.717,90 fr: en 1927. La quantité de poisson belge, mise en vente à la minque anversoise, ne représente qu'une valeur de 19.440,50 fr. Pareille baisse est trop soudaine et trop considérable pour qu'elle soit due exclusivement à des facteurs économiques. Peut-être la réglementation du marché entre-t-elle plus en ligne de compte. L'administration communale constate en effet que la décadence provient du fait que, dans l'année considérée, les pourvoyeurs du marché n'ont pas offert leurs marchandises à la minque. Afin de combattre cette tendance, l'administration communale a stipulé dans le cahier des charges, à l'occasion de sa révision, en vue de la location des étals pour l'année 1930, l'obligation pour les locataires de ne mettre en vente que du poisson qui a passé par la minque.

Par ailleurs, cette administration exprime des regrets de ce que les apports du littoral restent insignifiants.

A Bruxelles aussi la situation, en ce qui concerne les apports, n'était pas meilleure que précédemment. En effet, le nombre de colis reçus est descendu de 80.248 en 1927 à 73.102 en 1928 et actuellement à 70.525. En dépit de cette diminution de la quantité de marchandises, on constate une augmentation du chiffre de vente; celui-ci est monté de 13.975.774,50 fr. à 14.354.584 fr. Ce sont le poisson hollandais et le poisson danois qui ont fait tous les frais du déficit des envois; les Allemands ont une fois de plus développé considérablement leurs expéditions au marché de

Bruxelles. La reconstruction des installations de cet établissement est projetée; puisse-t-elle favoriser surtout le commerce avec le littoral belge.

A Gand, la vente est tombée de 14.287 à 12.637 colis et la recette brute de 986.915,50 fr. à 847.881,25 fr. Dans le total de 12.637 colis ne sont compris que 1.680 colis d'origine étrangère, principalement danoise ou hollandaise, contre 4.167 dans l'année précédente. L'absence de poisson hollandais est la cause principale de la diminution des ventes aux enchères, dans la minque. Ajoutons que l'administration communale a réservé dans cet établissement une place où les poissonniers, prenant généralement leurs approvisionnements au littoral, vendent leurs marchandises aux détaillants.

La vente s'est maintenue, à Malines, au niveau atteint au cours de l'année précédente, 1.365.561 fr., contre 1.373.240 fr. Mais cette fois la part de la Hollande dans cette somme n'a pas augmenté; en effet, sur les 8.294 colis mis aux enchères, 5.309 sont originaires de ce pays, contre 5.729 dans l'année précédente.

La vente dans cinq halles publiques et un établissement privé à Liège, ainsi que les expéditions faites aux principaux établissements, sont évaluées à 1.114.226 kil. contre 1.145.107 kil. en 1928. Ce total comprend 88.067 kil. de poisson hollandais, contre 71.239 kil. dans la dernière année citée. Il importe de constater que l'importation étrangère se développe dans la ville de la Meuse.

Ce qui précède donne l'impression que le commerce de poisson dans les minques a traversé, pendant l'année dont il s'agit, une crise sensible, dans laquelle la pénurie de marchandises et spécialement de marchandise belge joue un rôle; il n'en est que plus désirable que l'organisation et l'exploitation des minques communales soient constamment

conçues de manière à favoriser la diminution du prix du poisson.

Il ne saurait donc être question de symptômes de relèvement du commerce de poisson belge. Les villes moyennes se plaignent généralement d'un manque absolu des espèces de poisson, destinées à l'alimentation populaire. A ce point de vue, les observations présentées par une administration d'un des centres populeux du sud de la Flandre Occidentale, ne sont pas dépouillées d'intérêt. La situation qu'elle dénonce n'est assurément qu'une variante de celles qui existent dans mainte autre région.

« Nos poissonniers vont eux même une ou deux fois par semaine aux minques du littoral, y achètent leur approvisionnement et l'expédient directement à leur magasin, où il est vendu sur place aux clients.

« Deux catégories de personnes sont lésées par ces procédés. D'abord, les pêcheurs; le poisson se vend au littoral à un prix fort acceptable, mais les revendeurs prélèvent sur la marchandise un bénéfice, qui peut être évalué sans exagération de 80 à 100 p. c. Ensuite les classes populaires; comme les poissonniers vendent leur marchandise chez eux à des clients connus et réguliers, appartenant en général à la bourgeoisie aisée, ils ne se pourvoient que de marchandise qu'on peut nommer qualifiée, telle que turbot, sole, églefin, cabillaud, barbue, dorade, vives etc. »

« Les catégories secondaires, telles que les plies, hareng frais, esprot etc. et tout ce que la petite bourgeoisie et la classe ouvrière sont à même de consommer, ne se vend pour ainsi dire plus. »

« Comme le poisson se vend au magasin, il n'y a plus de colportage dans les quartiers les plus populeux de la ville et les habitants de ceux-ci n'ont même plus l'occasion de se procurer, une fois par semaine, un dîner de poisson sain et peu coûteux. »

Ces observations sont aussi claires que fondées et justifient pleinement la campagne de vulgarisation du poisson de mer, commencée par l'Office des Pêches et dont il s'agit dans le chapitre concernant les mesures législatives et administratives, prises dans l'intérêt de l'industrie de la pêche.

Les données concernant nos exportations de poisson semblent plus encourageantes que celles qui se rapportent au commerce intérieur. En effet, en 1929, les transports de poisson par chemin de fer, du littoral vers les pays environnants, sont montés de 8.894.000 kil. à 16.358.400 kil. Mais lorsqu'on examine ce point de plus près, on peut se convaincre aisément que, même en ce domaine, il n'y a pas lieu de se déclarer particulièrement satisfait. Les exportations en France ont diminué; celles vers la Suisse sont restées insignifiantes. Par contre, l'Allemagne et la Hollande ont doublé leurs achats. Mais comme il s'agit pour ainsi dire exclusivement d'expéditions de poisson saisonnier, tel que hareng et esprot, dont la mise en conserve échappe à nos propres usines, cette constatation ne procure qu'une satisfaction relative. Le tarif spécial, applicable aux expéditions de poisson, a été maintenu par l'Administration des Chemins de Fer, pendant l'année considérée.

L'acheminement des trains de poisson vers les pays étrangers, spécialement l'Allemagne, de même que l'accélération des envois de poisson dans le pays même, font l'objet de soins spéciaux de l'Administration des Chemins de fer et des mesures ont été prises, de concert avec les administrations ferroviaires des pays environnants, afin de procurer à ces transports le maximum de régularité possible.

## V. — Mesures législatives et administratives concernant l'industrie de la pêche.

La liberté du travail a été élargie, dans le domaine de la pêche côtière, grâce à un arrêté royal du 3 mai 1929 modifiant celui du 5 septembre 1892, par lequel sont imposées les restrictions et les mesures de nature à prévenir la destruction et l'enlèvement du frai, du fretin et du nais-sain, par les pêcheurs rëgnicoles dans les eaux territoriales. Les dispositions de ce dernier arrêté royal ont été modi-fiées en ce sens que la défense de débarquer du poisson n'ayant pas une taille minimale est limitée au turbot et à la barbue ayant moins de 0,25 m. et à la sole ayant moins de 0,15 m.

Cette modification n'intéresse pas seulement les pê-cheurs côtiers, mais aussi ceux de haute mer, étant donné que tout poisson appartenant aux espèces précitées et trouvé à bord des navires de pêche nationaux, naviguant ou ancrant dans les eaux belges, est considéré comme pro-venant de la mer territoriale. Elle a été adoptée afin de mettre la législation belge sur la matière en meilleure con-cordance avec celle des états voisins.

Un arrêté royal du 22 janvier 1929 (Mon. 22 février 1929) a réorganisé la police de la navigation dans les eaux et les ports de la côte belge.

Un autre règlement général, intéressant l'industrie de la pêche autant que la navigation marchande, a été décrété en vertu de la loi du 27 septembre 1842, par un arrêté royal du 10 septembre 1929 (Mon. 2 oct. 1929); il concerne la police maritime.

Comme en 1928, l'Office des Pêches a poursuivi, pendant l'année considérée, les cours de conduite des moteurs ma-rins et les consultations gratuites pour marins-pêcheurs.

Deux cours de moteurs marins ont été organisés; l'un à Ostende, l'autre à Heyst.

Le cours d'Ostende a duré 15 semaines. Il fut donné dans le local du Service des Pêches à Ostende. L'instruction pratique fut donnée à l'aide d'un moteur A. B. C., mis gracieusement à la disposition des organisateurs par la firme Anglo Belgian Company de Gand. Le cours a débuté à la fin de janvier 1929 et a duré jusqu'à la fin de mai de la même année. Vingt cinq élèves ont régulièrement suivi les leçons, dont dix neuf ont subi un examen à la fin des cours.

Le cours de Heyst a commencé le 15 juin et a duré jusqu'à la fin de novembre de la même année; il comprenait vingt leçons et eut lieu dans les locaux de l'école libre de pêche. Quinze élèves l'ont en moyenne fréquenté. L'instruction pratique fut donnée à l'aide d'un moteur *Petter*, qui est à la disposition de l'école.

L'intervention du bureau de consultations fut invoquée à Ostende, pendant l'année 1929, dans 21 cas. Quatorze contrats d'achats furent examinés et dans trois de ces cas la réception du moteur se fit à l'intervention de l'Office des Pêches. Sept autres cas avaient pour objet des difficultés, rencontrées par les intéressés soit chez leur fournisseur, soit par rapport au moteur lui-même.

L'intervention de l'Office fut invoquée à Heyst en 1929 dans douze cas, dont sept se rapportaient à l'achat du moteur. Dans cinq cas, l'Office eut à intervenir dans des difficultés provenant de l'usage du moteur.

Le 8 octobre 1929, M. le Ministre de l'Agriculture a inauguré une propagande tendant à faciliter l'écoulement de certaines espèces de poisson, peu connues et peu appréciées dans le pays, et se vendant par conséquent à des prix défavorables dans les minques côtières. Cette propagande a donc essentiellement pour objet la vulgarisation

des poissons constituant un aliment populaire à bon marché et dont la mise en valeur constituerait un excellent moyen de relèvement de l'industrie de la pêche et du commerce de poisson belge. Il s'agit d'établir, entre le littoral et les revendeurs et les consommateurs de l'intérieur du pays, des relations commerciales plus étroites et plus suivies, afin que les importations de poisson étranger deviennent de moins en moins nécessaires. Par ailleurs, on ne saurait concevoir la vulgarisation méthodique du poisson de mer, dans les milieux populaires et dans les établissements publics, qu'en relation étroite avec les possibilités commerciales.

Les opérations ont commencé par une journée du poisson à Ostende, spécialement pour le personnel enseignant des écoles ménagères de tout le pays. Là furent jetés les bases des leçons spéciales de préparation culinaire du poisson, à organiser dans tous les cercles et dans toutes les écoles qui le désirent. Ces mesures ont été préconisées par une commission spéciale du Conseil supérieur de la Pêche maritime, dans une réunion tenue à Ostende le 13 novembre 1929. Un tract de propagande, pouvant servir de guide aux professeurs et conférenciers, a été édité. (1)

Mentionnons enfin la loi du 30 décembre 1929 sur la réparation des accidents professionnels des marins, y compris ceux de la pêche. Elle est entrée en vigueur le 1 juillet 1930; les mesures d'exécution sont en cours.

---

(1) MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE. — *Office des Pêches.* — Mangeons du poisson belge.

**VI. — Les travaux maritimes  
exécutés dans l'intérêt de l'industrie de la pêche.**

M. l'Ingénieur en chef, directeur du service spécial de la côte a fait parvenir les renseignements suivants, au sujet des travaux d'entretien et d'amélioration, exécutés dans le courant de l'année 1929 aux installations maritimes du littoral, dans l'intérêt de la pêche, et relativement aux projets de travaux de même nature.

*A. Port de Zeebrugge.*

a) Travaux d'entretien et d'amélioration.

En 1929, aucun travail d'entretien intéressant l'industrie de la pêche n'a été exécuté.

Les travaux d'agrandissement du port de pêche seront achevés dans le courant de l'année 1930.

b) Travaux projetés.

Exécution de la seconde tranche des travaux d'extension du port de pêche.

*B. Port de Blankenberghe.*

a) Travaux d'entretien et d'amélioration.

Les sommes indiquées ci-après ont été affectées à des travaux d'entretien :

pour les estacades 24.477,50 fr.

pour le débarcadère dans le bassin de pêche 205.020,98 fr.

pour les perrés des écluses 23.760,00 fr.

b) Travaux projetés : rien.

*C. Port d'Ostende.*

a) Travaux d'entretien et d'amélioration.

La réparation du dommage, causé par un inconnu à l'escalier en fer de l'ancien quai des bateaux à vapeur, a occasionné une dépense de 1.170,90 fr.

Des travaux de dragage, d'un volume d'environ 40.000 m<sup>3</sup>, ont été exécutés dans le bassin d'échouage des bateaux de pêche.

b) Travaux projetés.

Travaux d'aménagement de la voirie du quartier industriel du nouveau port de pêche.

*C. Port de Nieuport.*

a) Travaux d'entretien et d'amélioration.

Constructions dans le chenal, de nouveaux ducs d'albe, destinés à jalonner la passe entre Nieuport-Bains et le Krommenhoek.

b) Travaux projetés.

Travaux de réparation au bassin à flot.

## VII. — L'enseignement professionnel de la pêche maritime.

Le tableau XXX indique la situation générale de l'enseignement professionnel de la pêche maritime, au point de vue de la fréquentation scolaire; il donne manifestement matière à réfléchir. La population scolaire est tombée de 416 à 367 élèves et la diminution serait encore plus considérable, par rapport à la situation d'avant la guerre, si les auditeurs des leçons du soir, qui n'existaient pas alors et qui se préparent maintenant aux examens d'élève patron-pêcheur et de patron-pêcheur, n'étaient compris dans le relevé précité.

Dans toutes les localités de pêche, l'enseignement de la pêche maritime manifeste des signes de décadence numérique, en ce qui concerne les non-navigants. En une année leur nombre est tombé de 213 à 160. Il n'en saurait être autrement; la disparition de l'industrie de la pêche dans les communes rurales de la partie Ouest du littoral, autant que l'indifférence marquée des patrons-pêcheurs, dans les ports de pêche de la partie Est, envers l'enrôlement des mousses, ne peut que faire hésiter les parents destinant leurs enfants à l'industrie de la pêche et les faire changer d'intention. Ceci prouve une fois de plus que le projet d'enrôlement obligatoire des mousses, pendant actuellement devant la Chambre des Représentants, se justifie même au point de vue de l'intérêt de l'enseignement de la pêche.

Entretemps, les pouvoirs publics ne négligent aucun moyen d'élever le niveau de cet enseignement. Les rapports d'inspection les plus récents confirment que ce niveau n'est dépassé dans aucun pays. L'organisation de l'inspection est d'ailleurs complète, tant au point de vue pédagogique qu'au point de vue professionnel, et a contri-

bué à développer dans les écoles les notions d'ordre, de propreté et d'hygiène; d'autre part, la disparition de l'alcoolisme favorise le développement intellectuel des élèves. L'enseignement pratique du moteur a été amélioré à Ostende et introduit à l'école de Bouchaute, dont nous feront connaître la situation dans le prochain rapport. Le personnel enseignant donne toute satisfaction. Il ne reste qu'à perfectionner le matériel didactique.

Une innovation d'intérêt pratique a été faite, grâce à l'embarquement à tour de rôle, pendant une période de 6 jours, des élèves des deux écoles de jour d'Ostende, à bord du garde-pêche «Zinnia». L'essai a donné des résultats satisfaisants et sera continué; en effet, cet embarquement permet d'affiner l'esprit d'observation et les connaissances nautiques des élèves, spécialement en ce qui concerne les règles de route, les feux, fanaux et signaux, etc., la détermination du point où se trouve le navire, l'usage du compas et du log; en un mot, il constitue une adaptation progressive à la vie maritime. Les exercices de pêche manquent jusqu'à présent à bord du Zinnia, mais cette lacune sera comblée sous peu. La preuve que rien n'est négligé afin de faire prospérer l'enseignement de la pêche, résulte de l'accroissement constant des sacrifices consentis à cette fin par l'Etat et la Province de la Flandre Occidentale. Ainsi que le constate le tableau suivant, la part de l'Etat dans le total des dépenses s'élève à environ 42 p. c. et celles de la Province à 30 p. c. Depuis 1926, les dépenses effectuées dans l'intérêt de l'enseignement de la pêche, se sont accrues de 14 p. c.

Communes	Dépenses approuvées au budget de 1928-29	Subsides de l'Etat	la Prov.
Blankenberghe	4.981	2.055	1.449
Coxyde (cours suspendus)			
La Panne	16.389	7.410	5.067
Heyst —	31.108	11.536	1.000
Nieuport	13.460	6.635	3.704
Oostduinkerke	13.246	6.496	3.889
Ostende :			
Ecole communale	81.500	38.175	22.513
Ecole libre			
Cours du jour	97.226	38.890	27.164
Cours du soir	10.040	4.416	3.116
	<u>267.950</u>	<u>115.613</u>	<u>67.902</u>

Nous tirons des rapports spéciaux concernant les établissements les renseignements suivants d'intérêt général.

*L'œuvre royale de l'«Ibis»* a admis à l'internat, au cours de l'exercice 1929, 16 enfants, tandis que vingt-deux pupilles ont été licenciés, pour être embarqués à bord de bateaux de pêche; un pupille a pris service dans la marine marchande; quatre pupilles ont dû être licenciés avant la fin de leur préparation, pour faiblesse de constitution, défaut de la vue, inaptitude au service à la mer.

La population scolaire, qui atteignait 78 pensionnaires au 1 janvier 1929, a été réduite à 70 au 31 décembre de cette année; le Conseil d'administration avait jugé opportun de s'arrêter provisoirement à ce chiffre, en raison des difficultés qu'éprouvent en général les écoles de pêche à assurer un embarquement à leurs élèves, quel que soit le développement de leur préparation professionnelle.

Ce sont les armements ostendais et heystois, qui ont absorbé en majeure partie les pupilles de l'Oeuvre; ceux-ci

ont été répartis, à peu près dans la même proportion, à bord de chalutiers à vapeur et de chalutiers à moteur.

Suivant la coutume de l'institution, chacun des pupilles accomplit avant son embarquement définitif une période de préparation de quelques mois, à bord de l'annexe navigante de l'Oeuvre, le chalutier à moteur O. 178; cette période, outre qu'elle complète l'éducation professionnelle de l'enfant, constitue une transition utile entre le régime de l'école et les conditions sensiblement plus dures, dans lesquelles le jeune pêcheur va se trouver à bord du bâtiment de pêche. Le pupille embarqué à bord de la barque d'application passe successivement de la chambre du moteur aux travaux du pont; il est initié au fonctionnement et à l'entretien des organes de propulsion aussi bien qu'à la vigie, au gouvernail, au lancer et à la rentrée des engins de pêche, au traitement du poisson et à son arrimage; chacun à tour de rôle remplit à bord l'office de cuisinier.

Onze pupilles de l'Oeuvre se sont présentés, au cours de l'exercice, devant le jury officiel et dix de ceux-ci ont obtenu le certificat d'élève-patron à la pêche, dont sept avec grande distinction et trois avec distinction. La licence de marconiste à bord de bâtiments de pêche a, d'autre part, été accordée à six pupilles.

Dix pupilles en subsistance à l'Oeuvre ont obtenu, devant le jury pour la collation du diplôme de mousse à la pêche, une cote de succès pour la 1<sup>re</sup> année; douze anciens pupilles, dont 7 ont remporté la grande distinction et 5 la distinction, ont passé avec succès la 2<sup>e</sup> épreuve.

L'effectif de 70 pupilles se répartit comme suit :

Par âge :	Par provenance :
de 7 à 8 ans : 2	Ostende 33
de 8 à 9 ans : 5	Heyst s/ Mer 12
de 9 à 10 ans : 7	La Panne 5
de 10 à 11 ans : 4	Ocstdunkerque 5
de 11 à 12 ans : 15	Furnes 4
de 12 à 13 ans : 10	Coxyde 3
de 13 à 14 ans : 20	Breedene 3
de 14 à 15 ans : 7	Divers 5
<hr/> 70	<hr/> 70

L'œuvre s'attache à procurer aux enfants qui lui sont confiés un régime salubre et vivifiant. Les classes, les dortoirs et réfectoires, les salles de gymnastique et de travail manuel sont vastes, abondamment aérées et éclairées; la nourriture est simple, mais saine et substantielle, et la préparation des mets est variée.

Le développement physique des pupilles est attentivement surveillé. L'excellence du régime adopté par l'Oeuvre est d'ailleurs confirmée par les constatations du registre des mensurations, qui se rapportent à des sujets d'âges variés.

L'œuvre, qui a été fondée en 1906 par S. A. R. Monseigneur le Prince Albert de Belgique, adopte les orphelins de pêcheur et de marin, dès l'âge de 6 ans; à l'origine, elle limitait le champ de son activité à la tâche philanthropique de pourvoir aux besoins matériels et à l'éducation de ces déshérités de la vie. Il y a quelques années, elle accepta, à la demande de l'Administration de la Marine, d'admettre également des enfants non orphelins, remplissant certaines conditions, à charge pour cette administration de rembourser à l'Oeuvre, sous la forme de subsides, des dépenses résultant de l'entretien et de l'éducation de ces enfants. L'Administration de la Marine pourvoyait ainsi au remplacement de l'Ecole des MousSES, à l'existence

de laquelle la guerre avait mis fin. En effet, la préférence est donnée aux enfants de pêcheurs, de marins, de bateliers; les fils ou orphelins d'invalides de la guerre jouissent également d'un droit de priorité à l'admission; les enfants abandonnés sont recueillis dans les mêmes conditions.

Le Conseil d'Administration et la Direction de l'Oeuvre s'attachent non seulement à préparer ces enfants au dur métier de marin, mais ils continuent à témoigner leur sollicitude aux ex-pupilles qui, avant d'être laissés entièrement à eux-mêmes, sont guidés et conseillés par leurs anciens protecteurs et maîtres, pendant les premières années qui suivent leur licenciement.

L'institution a pu, dans ces derniers temps, inscrire à son tableau d'honneur les noms de trois de ses anciens pensionnaires, sur la poitrine desquels un Ministre du Roi est venu épingler la croix des braves, à la suite de sauvetages opérés au large, dans des circonstances particulièrement difficiles, par des bâtiments de la flottille de pêche nationale.

Les leçons du jour de *l'école libre de pêche d'Ostende* ont été suivies régulièrement; 14 élèves ont subi avec succès l'examen d'élève patron-pêcheur; 11 élèves ont obtenu le diplôme de conducteur de moteur. La section des marconistes a eu moins de succès, pour les mêmes raisons que précédemment. Sept élèves n'ont pas participé aux examens, parce que les vacances avaient commencé lorsque l'examen eut lieu.

L'école a reçu dans le courant de l'année la visite de diverses autorités.

Le manuel *«Zeeregeling voor visschers»*, couronné par la Province de la Flandre Occidentale, a été rebaptisé, lors de sa réédition, sous la dénomination de *«Beroepskennis voor den stuurman»*. Un manuel, *«Radiotelegrafie voor Be-*

*ginnelingen*» est sous presse. Un manuel de sciences naturelles est en préparation.

Le conseil d'administration rend hommage aux frères de charité, qui depuis plus de 40 ans donnent l'enseignement dans cette école. Sans leur concours et leur travail patient et obstiné, celle-ci n'aurait jamais connu la prospérité dont elle jouit maintenant.

A l'occasion de l'année jubilaire, un mot d'histoire ne sera pas déplacé.

C'est en 1887 qu'un des frères de l'école de la rue d'Ypres, qui comptait 600 élèves, rassembla tous les fils de pêcheurs en une classe; ce fut le commencement de l'école de pêche. Pour y être admis, les élèves devaient savoir lire, écrire et calculer. La classe accepta aussi des enfants d'autres marins. En 1888, d'accord avec l'abbé Pype, la classe fut érigée en école, et ce dernier en prit la direction. En 1893, l'affluence était si grande qu'une nouvelle école avec cinq classes fut fondée, dont deux classes de pêche, à l'endroit où l'établissement se trouve encore aujourd'hui; actuellement il comprend deux classes de pêche et de connaissances maritimes et six classes d'enseignement primaire ordinaire.

A la mort de M. l'abbé Pype, l'administration de l'école fut confiée à la société sans but lucratif «De Zee». La marche de l'école resta toutefois la même. Les cours continuèrent à être donnés par les frères de charité, qui usent largement des fruits de l'expérience de leurs prédécesseurs et contribuent pour leur part à adapter l'enseignement aux exigences modernes. Depuis la loi de 1920, 71 diplômes d'élève patron-pêcheur ont été distribués, 17 diplômes de patron-pêcheur et, en outre, 11 diplômes de conducteur de moteur.

Plusieurs élèves ont suivi le cours de moteurs, institué

par le Ministère de l'Agriculture; 11 élèves ont remporté le certificat.

Des soins spéciaux sont donnés à l'enseignement de la réparation des chaluts et des épissures des cordages. La fumerie n'a pas été surchargée, la matière première étant trop chère.

L'épargne a fait d'heureux progrès chez les élèves et inculque de bonnes habitudes. Pour quelques élèves, c'est devenu un plaisir d'épargner. Un ancien élève versa 1.750 fr. de *kordeelgeld*, qui autrement était voué à la dissipation.

Onze élèves de l'école du soir ont obtenu le diplôme de patron-pêcheur; 28 ont obtenu un certificat de capacité.

C'est en 1920 que le diplôme de patron-pêcheur est devenu obligatoire. Divers pêcheurs n'étaient pas en possession du diplôme. Afin de permettre aux pêcheurs âgés et navigants d'acquérir les connaissances requises, l'école a institué une classe libre du soir. Une douzaine de pêcheurs âgés vinrent plus ou moins régulièrement le soir, après l'accomplissement de la tâche journalière, afin d'acquérir quelques notions de navigation et de calcul. Les leçons étaient gratuites, l'instituteur y consacrant généreusement et sans la moindre rémunération son temps pendant plusieurs années. Actuellement, l'école est subsidiée; elle possède deux instituteurs donnant l'enseignement à une moyenne de 60 à 80 élèves.

Les investigations scientifiques se poursuivent régulièrement dans le domaine des huiles de poisson. Si elles ne donnent pas le résultat désirable, les données acquises seront communiquées, afin de faciliter la tâche de nouveaux investigateurs.

Il n'est pas sans intérêt de communiquer ici une série d'expériences, faites lors d'une croisière dans les eaux islandaises, à bord d'un chalutier à vapeur.

Nous avons fait de nombreux sondages, ayant tous pour

but de constater la température de l'eau. Ces expériences eurent lieu en juillet et août, à des profondeurs variant de 30 à 75 brasses. Le chalut ne ramena du cabillaud qu'à des températures de  $\pm 6$  degrés. Dès que le thermomètre marqua  $\pm 8$  degrés, le cabillaud avait disparu. Il est arrivé une seule fois, à l'Est de l'Islande, qu'entre deux pêches la température monta de 1,7 et que le filet ne donna autre chose que du sébaste, du colin etc. Cette hausse de la température ne doit pas étonner dans le voisinage d'une île volcanique, mais le fait qu'elle fait disparaître le cabillaud est caractéristique.

On peut être convaincu que la constatation préalable de la température, en usant d'une précaution que nous exposeront ultérieurement, constatation qui est de règle chez certains pêcheurs anglais au chalut, permettrait d'organiser la pêche automatiquement.

La fraternelle des pêcheurs, fondée en 1927, dans le but de procurer aux petites embarcations, dont les propriétaires sont aussi les armateurs, du bon matériel aux meilleurs prix, a fait de nouveaux progrès.

Le nombre des membres a augmenté dans le courant de l'année de 50 unités, de sorte qu'après 2  $\frac{1}{2}$  ans d'existence, l'association compte 230 affiliés.

La société s'est développée peu à peu et est actuellement en état de procurer à ses membres tous les cordages et filets pouvant leur être utiles. Ses fournitures de mazout progressent sans cesse; 2 ou 3 tanks sont presque journellement vidés dans les embarcations.

Les leçons du jour de l'école *communale de pêche d'Ostende* ont été suivies par 26 élèves. Un cours de télégraphie sans fil de 1  $\frac{1}{2}$  heure est donné tous les jours aux élèves de la seconde année d'étude; 5 des auditeurs ont subi, à la fin de l'année scolaire, avec plein succès, l'examen de radiotélégraphiste. Deux élèves de l'école du jour ont passé

l'examen d'élève patron-pêcheur, l'un avec grande distinction, l'autre avec distinction.

Les leçons du soir ont été fréquentées par 64 auditeurs; 22 jeunes gens qui les avaient suivies ont subi avec succès l'examen de mousse; neuf de ces derniers la première et 13 la seconde épreuve. En outre, 6 élèves obtinrent devant le jury de l'école de navigation le diplôme d'élève-patron-pêcheur et deux élèves celui de patron-pêcheur.

Aux termes du rapport de l'inspecteur des écoles de pêche, l'école libre de pêche de Heyst est tenue d'une manière irréprochable. Le directeur de l'établissement a élaboré un résumé fort bien réussi des leçons; il a en outre complété la collection des instruments nautiques. L'école possède actuellement un sextant dont le vernier est pourvu d'une vis de rappel.

Le même rapport constate que l'école libre de pêche de Nieuport est installée dans un bâtiment communal; elle est administrée par un instituteur, porteur du diplôme théorique de patron-pêcheur.

Les élèves destinés à l'industrie de la pêche sont divisés en deux sections. La première comprend ceux qui ont navigué; les leçons de navigation y sont données les dimanches matins. Une leçon sur la rectification de la vitesse calculée à l'aide du log et sur le calcul du point a été donnée en présence de l'inspecteur et à sa satisfaction.

Les élèves non-navigants forment la seconde section de l'école; les leçons se donnent le soir en hiver de 18 à 20 heures.

On poursuit l'organisation d'un enseignement destiné aux élèves patrons-pêcheurs. Un élève a remporté le diplôme.

Comme le fit l'année dernière le directeur de l'école communale d'Ostende, celui de l'école de Nieuport insiste sur l'utilité qu'il y aurait à enseigner quelques rudiments

de pêche maritime dans les classes du 4e degré de l'enseignement primaire dans la région côtière.

En 1929, trois élèves de l'école libre de pêche de La Panne ont passé le deuxième examen de mousse. L'administration de cette école émet le vœu que les élèves se présentant à l'examen et figurant sur les listes de La Panne, puissent subir l'épreuve sur place, parce que les cours y peuvent être organisés plus efficacement en été.

L'école de pêche d'Oostduinkerke a commencé l'année scolaire 1928-29 avec moins d'élèves que précédemment. Une trentaine d'inscriptions seulement ont été reçues, car la population des pêcheurs n'augmente pas et elle émigre vers les localités pourvues d'un port; d'autres, qui sont propriétaires de leur habitation et d'un champ, restent, mais leurs enfants à l'âge où ils quittent l'école, vont rejoindre leurs camarades et leurs frères dans la ville.

Au demeurant, le port voisin de Nieuport reste provisoirement dans une situation d'infériorité.

### VIII. Les recherches scientifiques concernant la pêche maritime.

M. G. Gilson, directeur de l'Institut des recherches maritimes à Ostende et délégué de la Belgique au Conseil international permanent pour l'exploration de la mer, s'est efforcé de poursuivre, pendant l'année écoulée, les séries de recherches précédemment commencées et de préparer, par des études préliminaires et des essais techniques, l'organisation de nouvelles recherches.

#### 1. Pêche littorale.

L'étude continue de cette pêche s'est poursuivie régulièrement, nonobstant de grandes difficultés.

La chaloupe O.I et le canot ouvert O. 65, ont continué à apporter le produit de leur pêche, une fois par semaine, sauf empêchement de force majeure.

D'autre part, l'exécution de séries de pêches d'étude avec le steamer «Oithona» a continué. Ces pêches servent surtout à compléter et à contrôler le travail des deux pêcheurs et à faire des recherches suivies sur la faune générale et sur les conditions de vie de tous les êtres marins de la région.

Ces pêches ont été faites à l'aide d'un grand chalut à panneaux et d'un filet crevettier à gaule et toujours sous la direction personnelle de M. Gilson. Toutes ont été pratiquées dans la zone côtière; on n'est sorti que rarement de cette zone et seulement pour des recherches d'un autre ordre.

Entretemps, la tabulation et l'étude des volumineux matériaux recueillis précédemment s'est poursuivie au laboratoire.

60.151 poissons ont été capturés, identifiés et mesurés.

Les tableaux montrent, pour chaque espèce, le total des

captures faites dans l'année 1929, par chacun des navires.

Des séries d'otolithes ont été extraites et examinées au point de vue de la détermination de l'âge et de la rapidité de la croissance dans la région littorale.

L'examen du contenu stomachal a également fait l'objet de nombreuses séries d'investigations, qui devront se poursuivre encore en connexion avec les recherches sur la faune de la région littorale, laquelle fournit les éléments du régime alimentaire, et avec des recherches physiologiques sur la digestion des poissons.

Ces travaux ont porté principalement sur la plie, qui a été choisie comme espèce-type, dès le début de l'exploration internationale. Cependant on a tenu à la conduire activement aussi sur la sole et la limande qui, au point de vue de notre pêche littorale, présentent plus d'importance que la plie.

Le jeune merlan et le flet ont également été compris dans ces travaux. Ceux-ci sont poursuivis en connexion étroite avec deux comités de l'Exploration internationale, le «Southern North Sea Committee» dont le délégué est membre et le «Combined North Sea Committee» dont il est le vice-président. Leur but est multiple, mais au point de vue pratique, ces institutions tendent surtout à fournir une base positive à l'étude des mesures de réglementation protectrice, qui seront discutées tôt ou tard et proposées par l'organisme international. Le fait que les navires de nos deux pêcheurs sont munis d'un moteur est important; il permettra d'appliquer au nouveau régime de la pêche littorale, créé par l'adoption générale de la propulsion mécanique, les méthodes d'analyse exposées dans le récent mémoire, qui résume les conclusions de l'étude prolongée à laquelle a été soumise la pêche littorale à voile. (1)

---

(1) G. GILSON. *La pêche littorale sur les côtes de Belgique.*

## 2. Autres recherches.

Les recherches entamées sur l'*esprot*, le *hareng* et la *crevette* ont été poursuivies dans la mesure du possible, ainsi que les prises de plancton et de sédiments se rattachant à l'étude de la faune et aux conditions biologiques de la côte. Des études préliminaires ont été faites, en vue de l'entreprise d'une investigation suivie sur la composition des bancs de harengs et d'esprot, au point de vue de l'abondance relative des divers groupes d'âges. Ces recherches ont été fortement contrariées et entrecoupées par la difficulté d'obtenir le personnel marin nécessaire. Ce grave défaut de nos moyens a déjà été la cause de l'inachèvement des recherches sur les espèces saisonnières.

En outre, l'usage d'un navire de haute mer est absolument nécessaire à ces recherches. L'*Oithona*, vieux steamer trop peu sûr, incapable de vitesses supérieures à 5 nœuds et pourvu d'un équipage insuffisant ne convient plus à ce travail. C'est pourquoi M. le Ministre de l'Agriculture a été prié d'autoriser l'emploi à cette fin du *Zinnia*, en même temps qu'à d'autres parties de l'exploration de la mer.

L'examen continu des crevettes fournies par nos pêches se poursuit régulièrement, mais l'étude suivie du développement post-embryonnaire a souffert de trop d'interruption, causées par le manque d'un canot à moteur, permettant la pêche tout près de l'estran.

L'investigation du fond sur une surface choisie pour l'étude de l'action des vases de dragage des ports sur les fonds et sur leur faune a aussi fait l'objet de recherches préliminaires. Mais il est démontré que sans la possession assurée de moyens de travail continus, il serait illusoire d'entreprendre cette vaste investigation et de lui consacrer un temps précieux.

La préparation de matériaux fauniques et éthologiques

destinés au futur Musée de la Mer du Nord a continué, ainsi que la constitution graduelle d'une collection de démonstration, disposée en vue d'un enseignement élémentaire à donner aux jeunes pêcheurs, lorsque les progrès de l'organisation permettront d'aborder cette partie du programme de l'Institut.

Ces divers travaux se sont heurtés aux mêmes difficultés de locaux, d'outillage et de personnel.

### **3. Technique.**

Les recherches techniques se sont poursuivies dans la mesure des moyens.

Nous possédons maintenant un grand filet conique en soie n° 3 et un autre en étamine, très utiles pour les études méthodiques du plancton.

Ce filet, dont le cercle a un diamètre de 2 mètres, se ferme à toute profondeur, sous l'action d'un «messenger». L'engin réclame encore quelques corrections; il est néanmoins déjà en usage courant. D'autres engins de plancton et de pêche ont été construits, filets, tamis, laveurs, bouteilles à eau simplifiées, ainsi qu'un chalut à 3 panneaux pour la pêche de l'esprot et du hareng. Un appareil d'attache des panneaux de chalut d'un type très particulier est à l'essai.

La situation au point de vue du personnel technique, de l'atelier de menuiserie, de ferronnerie et d'outillage général ont entravé ces travaux, qui tendent à nous procurer des engins répondant à nos besoins et réalisant un progrès. Ces ateliers avec quelque outillage fort simple, permettraient d'effectuer économiquement et rapidement la construction et la réparation des appareils.

### **4. Voyages à l'étranger.**

A ces indications succinctes, concernant le travail effec-

tué à l'Institut ou en mer, joignons un court exposé de deux voyages faits pour les besoins de l'exploration de la mer.

### **A. Voyages à Londres et Plymouth.**

Conformément à une décision prise à Copenhague en 1928, le Conseil international a tenu exceptionnellement à Londres, au lieu de Copenhague, sa réunion annuelle de 1929. M. le Ministre de l'Agriculture y a envoyé M. Gilson, comme chaque année depuis 1903, en qualité de délégué de la Belgique.

Les séances se sont tenues dans un local de la Chambre des Lords, du 8 au 15 avril.

Après la clôture des travaux ordinaires, les membres se sont rendus à Plymouth, où une invitation du «*Marine biological Laboratory*» les conviait à tenir une réunion spéciale, pour discuter certaines questions de pêche.

Les décisions prises par le Conseil, ainsi que le détail du travail des divers comités sont exposés dans les «Rapports et Procès verbaux», nous envoyés régulièrement et dont un exemplaire est adressé chaque année à M. le Ministre de l'Agriculture.

Les sujets discutés et les données nouvelles exposées dans les comités, ainsi que les résolutions prises ensuite, sont d'un haut intérêt océanographique et sont aussi très intéressants au point de vue des pêches, de leur direction, de leur protection et de l'orientation des recherches futures. Ce n'est pas ici le lieu d'en donner un compte-rendu parce que, outre que ces travaux sont exposés *in extenso* dans les récentes publications du Conseil, un simple résumé de chacun constituerait un volume dépassant les limites de ce simple rapport annuel.

Qu'il soit permis, toutefois, de signaler une conclusion d'un caractère général, qui s'est dégagée plus impérieuse-

ment que jamais de l'ensemble des travaux et des discussions du Conseil, c'est la nécessité de la coopération internationale dans la recherche elle-même.

Il n'est plus guère d'investigation de pêche, qui puisse être méthodiquement conduite par les pionniers d'une seule localité ou d'un seul pays. Il faut que les pionniers d'une même recherche se mettent d'accord au sujet de la récolte des faits et se partagent méthodiquement les programmes de travail, suivant les conditions de leur région et proportionnellement à leurs moyens d'investigation et d'étude.

Il faut, en outre, que les données ainsi obtenues soient centralisées dans l'institution la mieux placée et la mieux armée, pour tirer de l'ensemble les conclusions, qui se dégagent toujours d'elles-mêmes d'un travail en longues séries.

Il devient alors méritoire de se contenter de communiquer des faits, recueillis parfois très laborieusement, au centre de synthèse le mieux placé et le mieux pourvu, au lieu d'en tirer parti pour une publication personnelle. Il faut donc se tenir en contact avec les centres d'investigation de chacune des parties du travail commun.

Aussi des rapports suivis sont entretenus avec les laboratoires de l'étranger et particulièrement avec ceux de Plymouth, de Boulogne, de Bergen et de Lowestoft.

C'est ainsi que le laboratoire de Lowestoft a reçu les matériaux planctoniques et surtout les larves clupéides recueillis à bord du «Zinnia», dans la Manche et dans le sud de la Mer de Flandre. De même, on a envoyé au laboratoire de Bergen des échantillons journaliers d'esprot avec les documents les concernant.

De son côté, le laboratoire d'Ostende tend à devenir un centre de l'étude de la pêche littorale et il le serait déjà, si l'Institut était moins dépourvu de moyens et de personnel. M. Gilson a pu publier les résultats de ses longues

séries de faits dans les rapports du Conseil international, parce qu'il n'en a été recueilli d'aussi importantes dans aucun pays. Son mémoire a été envoyé à tous les laboratoires des nations participantes et c'est à la suite de sa publication qu'il a été nommé vice-président du «Combined North Sea Committee».

Une autre impression générale qui est ressortie des échanges d'idées, au cours des réunions de Londres, est un désir général de voir les Gouvernements entrer dans la voie des mesures protectrices à *titre d'expérience*, faite sur une large échelle et soumise à un contrôle étroit quant à ses effets.

Parmi les mesures de ce genres, qui semblent avoir assez bien de partisans, il faut citer la réglementation de la grandeur des mailles des filets, dérivants et trainants. Des engins épargneurs sont à l'essai, tant en vue de déterminer l'effet d'une limitation de la petitesse des mailles que dans le but de trouver un filet, qui laisserait échapper les jeunes poissons en dessous d'une taille donnée. Aucun de ces engins ne donne encore entière satisfaction.

Toutefois, il semble qu'il sera toujours difficile de protéger les jeunes générations, pendant leur phase côtière, par la limitation de la dimension des mailles ou par l'imposition d'un filet épargneur, parce que, si l'un et l'autre peuvent donner de bons résultats pour les poissons de pleine mer, comme l'églefin, le cabillaud, le hareng; ni l'un ni l'autre ne pourrait s'appliquer dans la zone littorale, qui est la plus importante, *sans supprimer totalement la pêche crevette* dont vivent des populations entières.

### **B. Voyage en Hollande**

En qualité de membre du «Southern North Sea Committee», le délégué de la Belgique prend part aux recherches entreprises en commun avec des collègues anglais,

hollandais, danois et allemands sur *la biologie de la plie* pendant les premiers âges de la vie littorale de ce poisson et aux expériences *sur les filets destinés à épargner* le poisson jeune, en vue de réduire la destruction antiéconomique qui résulte inévitablement des méthodes de pêche actuellement pratiquées. Une première réunion a été tenue au Helder, où on a pu faire quelques pêches tout près de la côte, avec un canot à moteur, et se mettre d'accord sur le filet à employer et en particulier sur les dimensions des mailles à adopter. En vue d'assurer la concordance des résultats des pêches à faire sur notre côte, le chalut spécial de Johansen, construit et fourni par la station zoologique de Helgoland, a été acheté.

En outre on a fait, à bord du magnifique navire de recherche Allemand le «Poseidon», une série d'essais du filet épargneur de Geldert, dans la région du Haaks, au large de Texel.

La conclusion à l'égard de cet engin a été qu'il laisse passer par les mailles de son arrière fond (kuyl), qui sont très bien tenues ouvertes, une forte proportion des jeunes poissons à épargner, mais, d'autre part, qu'il présente certains défauts et certaines difficultés de maniement, qui ne lui laissent guère de chance d'être adopté par les pêcheurs professionnels.

Il y a lieu de continuer les recherches sur la question du filet épargneur, en considération des services qu'il peut rendre en haute mer. M. Gilson qui s'occupe d'un engin de ce genre, a tenu à faire à ses collègues, réunis à bord du Poseidon, les remarques déjà formulées au sujet de l'application de cette méthode, relativement à la protection du jeune poisson dans la zone littorale, où se pratique partout la pêche crevettière. Un filet épargneur du jeune fretin, basé sur une certaine dimension des mailles, *laissera*

*toujours passer les crevettes* et sera toujours inutilisable dans les régions où se pratique cette industrie.

L'opinion générale dans la réunion du Helder a été que l'imposition d'une *taille minimale* au débarquement des poissons dans les ports, constitue aujourd'hui la seule méthode de protection du jeune poisson, qui soit réellement efficace et qui ait quelque chance d'être adoptée par les gouvernements. M. le directeur Tesch, chef du service des pêches à La Haye, a déclaré à cette occasion que l'opinion en Hollande est qu'il est plus que temps d'arrêter la destruction du jeune poisson littoral, à cause de l'impulsion nouvelle que tend à lui donner le grand développement de l'industrie de la fabrication des farines de poisson, engrais et autres produits dont la matière première est fournie par la pêche.

M. Tesch a ajouté qu'il y a grand espoir de voir très prochainement une *taille minimale sérieuse* adoptée par la Hollande.

## IX. — La pêche dans les pays voisins.

### L'ANGLETERRE. (1)

La quantité de poisson, débarquée en 1928 par les bateaux de pêche britanniques, dans les ports de l'Angleterre et du Pays de Galles, non compris les mollusques, s'élève à 13.183.030 cwt., soit 100.000 cwt de plus que dans l'année précédente. La pêche du hareng intervient dans le total général pour 4.155.826 cwt, contre 3.474.336cwt en 1927.

La valeur de cette production est montée de 12.705.125 £ en 1927, à 13.183.830 £ en 1928. Il résulte de cette constatation que les prix du poisson se sont plus ou moins relevés de la dépression précédemment constatée.

Comme en Belgique, l'attention est fixée en Angleterre sur le recul de la population des pêcheurs, y compris les mousses. Pendant plusieurs années avant la guerre, sa force numérique était d'environ 40.000; mais depuis lors, elle est tombée à 34.000, à la fin de 1927.

La statistique anglaise permet de considérer sous ce rapport la situation de la pêche au chalut, indépendamment de celle des autres méthodes de pêche.

Un examen spécial de la question, à l'intervention du Gouvernement anglais a fait constater que la diminution du nombre des pêcheurs est en corrélation étroite avec celle du nombre des chalutiers en activité, mais dans cette branche de l'industrie, le mal a beaucoup moins de gravité que dans toutes les autres.

En effet, dans la pêche au chalut à la vapeur, qui fournit 98 p. c. des produits, l'effectif est tombé à 90 p. c. de

(1) *Fisheries — England and Wales* — MINISTRY OF AGRICULTURE AND FISHERIES — Report on sea fisheries for the year 1928. Sea Fisheries statistical tables 1928.

la moyenne établie pour les années précédant la guerre. Dans les autres branches de la pêche, la diminution du personnel était beaucoup plus considérable; celui-ci n'avait plus que 64 p. c. de sa force numérique d'avant la guerre.

En dépit de cet émiettement des effectifs, les apports affectent une tendance caractérisée vers le progrès, même dans le domaine de la pêche du hareng, qui pendant la période considérée eut à lutter contre de grandes difficultés d'écoulement. A ce point de vue, il importe de remarquer que le développement de la production marche de pair avec la concentration et la centralisation industrielles. En 1928, les apports de poisson de marée dans les six ports principaux de l'Angleterre, représentaient plus des  $\frac{4}{5}$  du total, alors que dans la période précédant la guerre, ils oscillaient autour de  $\frac{2}{3}$ .

Le même phénomène se remarque d'ailleurs dans une moindre mesure dans nos propres ports.

## L'ECOSSE. (1)

A en juger d'après la marche des affaires depuis la guerre, une reprise de la pêche maritime s'est heureusement opérée en Ecosse, pendant l'année 1928. La qualité exceptionnellement bonne du hareng, pendant toute la saison de pêche, la remise des opérations de mise en conserve et de fumage jusqu'à l'époque des arrivages du hareng plein, la demande fort vive de hareng frais pour le continent y ont contribué, autant que la limitation concertée de la saison de pêche, afin de soutenir le commerce et les prix du hareng. D'autre part, grâce à une demande croissante de poisson frais à l'intérieur du pays et aux prix rémunérateurs qui en furent la conséquence, les pêches au chalut et à la ligne de fond sont entrées dans une période de reprise, à tel point que le projet a été conçu de constituer une flotte nationale, destinée à remplacer les bateaux allemands, qui avaient pris l'habitude de ravitailler les fumeries d'Aberdeen de poisson islandais. On sait que cette industrie doit son existence principalement aux pêches débarquées par ces bateaux et actuellement défailantes.

Il n'est toutefois pas possible, étant donné le rétrécissement des marchés européens, que la pêche écossaise de hareng reprenne sa prospérité d'avant la guerre et qu'elle permette à ses armateurs de renouveler à bref délai la flotte des vapeurs. C'est pourquoi l'on continue à préconiser les bateaux à moteur pour pratiquer cette pêche. Un harenguiers à moteur récemment construit, d'une longueur de 80 pieds et au prix de 2.800 £, consommant de l'huile lourde, inspire grand intérêt.

---

(1) *Forty Seventh Annual Report of the Fishery Board for Scotland. Being for the year 1928. — Sea Fisheries Statistical tables, 1928.*

Il est établi que la longue crise, traversée par l'industrie de la pêche du hareng, ne s'est pas répercutée sur la situation des pêcheurs, dans le domaine de la propriété maritime. Ceux-ci continuent à être propriétaires de 75 p. c. de la flotte.

La flotte écossaise de chalutiers a depuis 1920 perdu un terrain notable; on peut en dire autant des harenguiers et des liniers à vapeur. Le nombre des bateaux à moteur augmente lentement; le bateau à voile disparaît dans les catégories de 30 pieds de quille et plus. Il n'en existe plus qu'une centaine d'exemplaires.

Les prix du hareng qui s'élevaient en 1900, à 6 ½ sh. le cwt, à 8 ½ sh. en 1913, à 24 1/5 sh. en 1918, étaient de 9 sh. 1 d. en 1928.

A ce point de vue, la condition de la pêche de marée est plus encourageante. Il est vrai qu'en 1928, les pêches ne représentaient que 93 p. c. de celles de 1913, mais leur valeur était de 173 p. c. de celle de cette dernière année, soit 13 p. c. de plus qu'en 1927.

Aussi bien, le rendement total est-il monté de 4.834.325 £ à 5.187.781 £, alors que la quantité des pêches est tombée de 7.706.296 cwt. à 7.333.218 cwt.

## LES PAYS-BAS. (1)

Le rapport néerlandais pour 1928 débute par l'expression d'un sentiment de satisfaction. « Dans l'industrie de la pêche, les résultats en ce qui concerne les deux branches principales, à savoir la pêche du hareng et celle au chalut, ont été satisfaisants jusqu'à très bons. »

En effet, la pêche en haute mer donne des preuves de progrès à tous les points de vue. La production est montée de 103.814.125 kil. à 118.170.525 kil. et sa valeur de 23.230.350 fl. à 27.046.785 fl. Le gain se répartit aussi bien sur la pêche au chalut que sur celle à la ligne et celle du hareng.

Ce progrès se reflète dans la composition de la flottille. Le nombre de bateaux à vapeur est augmenté de 6 (243 contre 237); celui des bateaux à moteur de 230 (772 contre 542), ce au détriment des bateaux à voile, dont le nombre est tombé de 4.390 à 4.159.

Les causes de l'accroissement des pêches sont diverses; elles se trouvent dans l'augmentation du nombre des vapeurs et dans la régularité de leurs apports, dans la hausse sensible des prix du poisson de marée, qui s'élevèrent en moyenne à Ymuiden à 33,6 cts. par kil., contre 20 cts. en 1927, ainsi que dans la demande très vive de hareng pour l'exportation, laquelle monte à 70,3 millions de kil. et à 11.837.000 de flor., de 62,1 millions de kil. et 10.983.400 fl. dans l'année précédente:

---

(1) DEPARTEMENT VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN LANDBOUW. — *Afdeeling visscherijen.* — *Verslag over de visscherij gedurende het jaar 1928.*

*Jaarverslag omtrent de visscherijhaven en de visscherij te Ymuiden over het jaar 1928.*

's Gravenhage. — *Algemeene landsdrukkerij.*

Les conséquences de ce revirement n'ont pas tardé de se faire sentir en dehors des limites de la Hollande. Le commerce d'exportation s'est développé de tous les côtés, tant en Belgique qu'en Allemagne, en Grande Bretagne comme en France ainsi que dans les Etats-Unis.

L'importation totale dans notre pays s'est élevée, pendant l'année considérée, à environ 58.772.000 kil. et à la valeur d'environ 4.818.000 florins, contre 55.775.000 kil. et la valeur de 4.060.200 fl. en 1927:

C'est encore une fois en Belgique que la Hollande a placé le plus de poisson; ce sont principalement les espèces ordinaires qui sont envoyées ici. Plus d'un million de kil. de poisson de marée a notamment été envoyé d'Ymuiden par bateau, quantité correspondant à peu près à celle de l'année précédente. D'autre part, la Belgique a la plus grande part dans les expéditions effectuées par chemin de fer; cette part est montée de 21,2 à 22,4 p. c. du total.

Depuis la stabilisation du franc belge, l'exportation hollandaise en Belgique semble reprendre un développement régulier. Grâce à un accord intervenu relativement aux conditions du transport avec la Société des chemins de fer néerlandais l'association des expéditeurs de poisson d'Ymuiden a pu obtenir des tarifs favorables pour les transports de poisson vers la Belgique, ce qui ne peut que faciliter l'exportation.

Comme d'habitude, c'est surtout le poisson hollandais ordinaire, qui pendant l'année dont il s'agit, a été expédié aux grands marchés belges. Bien que la Belgique possède une flotte de pêche fort importante — constate l'éminent directeur du port de pêche d'Ymuiden — cette flotte n'est pas à même de satisfaire aux besoins de poisson de la population. Il faut ajouter à cela que la flotte de pêche belge travaille peu dans la Mer du Nord et presque exclusivement

dans le voisinage de la Manche et des côtes sud-ouest de l'Angleterre, il en résulte qu'elle apporte d'autres espèces de poisson que celles débarquées à Ymuiden. Le poisson de la Mer du Nord est depuis longtemps très recherché par la population belge et le commerce hollandais, qui est toujours en état de le fournir, trouve ainsi d'abondants débouchés. Comme on l'a fait remarquer précédemment, le commerce de consignation présente cet inconvénient que le prix de vente se fixe sans aucune intervention du vendeur. C'est ainsi que ce commerce dépend en très grande partie du hasard. Cet inconvénient considérable a eu pour résultat qu'une partie des négociants ont mis en œuvre des moyens énergiques, afin de se procurer en Belgique une clientèle fixe. Ces efforts sont généralement suivis de résultats satisfaisants. »

« En conséquence, pendant l'année considérée, les fournitures de poisson commandé d'avance par les acheteurs belges, ont progressé à nouveau. Il va de soi que ces fournitures se font à des prix concertés et que, dès lors, ce commerce se poursuit sur une base plus rationnelle que le commerce de consignation. Le développement de ce commerce est considéré à juste titre comme un phénomène favorisant l'exportation du port d'Ymuiden. »

Les lignes qui précèdent sont plus qu'instructives pour les intéressés du littoral belge.

Les progrès considérables du commerce hollandais en France, ne sont pas moins impressionnants, étant donné qu'en 1928 nos propres expéditions vers ce pays, ont perdu du terrain.

Comme les expéditeurs étaient naguère généralement d'avis que l'expansion commerciale en France serait nécessairement contrariée par des droits d'entrée particulièrement élevés, ce résultat surprenant de leurs efforts inlassables, afin de développer leurs débouchés en

France, mérite de fixer l'attention. Au surplus, les circonstances ont extraordinairement favorisé l'exportation de poisson vers ce pays. Les débarquements des espèces de poisson très en faveur en France, principalement de soles, ont été plus abondants que d'habitude et les négociants étaient en mesure de suppléer des envois considérables de ce poisson, destiné en premier lieu à Paris. Mais même dans le Nord de la France, on a trouvé une large sphère d'influence pour les espèces moins chères. Il faut y ajouter que les anciennes relations, entre le commerce de poisson hollandais et l'Alsace ont été rétablies peu à peu et en grande partie et que de grandes quantités de poisson de mer frais sont envoyées vers cette partie de la France.

L'Angleterre occupe la seconde place parmi les pays importateurs de poisson frais hollandais. Pendant l'année dont il s'agit, se sont surtout les espèces de poisson chères qui ont été livrées à ce pays. Le rapport néerlandais s'élève contre la tendance, qui se manifeste, de développer en Angleterre le commerce de consignation.

Les affaires avec la Suisse, bien qu'elles aient doublé en moins d'une année, restent insignifiantes.

La quantité totale de poisson, débarquée par les 16.000 pêcheurs néerlandais, était de 235.684.000 kil., évaluée à 35.884.400 fl. contre 213.243.000 kil. valant 31.609,800 fl. en 1927.

La moyenne par jour de mer de tout poisson, pêché par les chalutiers à vapeur, fut de 855 kil. et 294 fl.; le rendement quantitatif et la valeur par jour de mer du poisson capturé par les bateaux à moteur sont respectivement de 239 kil et 102 fl.

La valeur de la quantité totale de poisson débarqué à Ymuiden en 1928, c'est à dire le poisson vendu aux en-

chères publiques ou autrement, est de 17.605.825 fl., contre 16.198.891 fl. dans l'année précédente. La régie de l'Etat du port n'en a pas moins clôturé l'année avec un déficit qui est tombé de 93.407,13 fl. en 1927, à 56.217.07 fl:

Non seulement les transports ferroviaires, mais aussi les transports automobiles vers l'intérieur de la Hollande ont notablement progressé à Ymuiden. La société anonyme «Algemeene Transportonderneming», entre autres, a organisé, en avril 1928, un service d'autocamions spécialement pour l'industrie de la pêche et n'a pas travaillé sans succès. C'est surtout dans les provinces de la Hollande Occidentale, de la Hollande Orientale et dans celle d'Utrecht que ce mode de transport s'est considérablement développé pendant les dernières années. Les essais d'organisation d'un service d'autocamions pour transport de poisson entre Ymuiden et les provinces de Gelderland et Noord-Brabant, ont du être suspendus, à cause des frais d'exploitation excessifs.

## LA FRANCE. (1)

En 1927, la flotte française de pêche comptait 24.990 unités d'un tonnage global de 278.978 T.; en 1928, l'effectif était de 24.729 et le tonnage de 279.617 T. La flotte des voiliers est en constante régression: 18.766 unités d'un tonnage de 128.651 T. en 1928, contre 19.746 avec 138.671 T. en 1927. Par contre, les bateaux à moteur s'élèvent de 4.674 unités et 28.355 T. à 5.406 unités et 33.833 T.

En ce qui concerne les vapeurs, on constate une diminution de leur force numérique et une augmentation de leur tonnage: 557 bateaux (117.133 T.) en 1928, contre 570 (111.952 T.) en 1927.

La population des pêcheurs embarqués est tombée de 85.721 à 84.056. Le recrutement se fait de plus en plus difficilement, sauf en Bretagne.

La valeur totale de la production des bateaux de pêche est montée de 1.002.732.000 fr. à 1.036.000.000 fr. Ces chiffres représentent respectivement 255.839.000 kil. et 268.158.000 kil.

La pêche de morue en Islande, Féroë, au Doggerbank et à Terre Neuve a légèrement diminué en quantité et augmenté en valeur: 58.775.126 kil. et 139.561.012 fr:

Les pêches saisonnières du hareng et du maquereau sont en recul. La première a produit 46 ½ millions de kil. et 82 millions de francs; la seconde 13 millions de kil. et 47 ½ millions de francs. Par contre, la pêche du thon est montée de 6 à 9 millions de kilogrammes et la valeur de 47 ½ millions à 69 ½ millions de francs.

La même chose se constate en ce qui concerne la pêche

---

(1) République Française. — Ministère des Travaux Publics —. Services de la Marine marchande. — Statistique des Pêches maritimes année 1928.

à la sardine dans les ports de Bretagne, la production s'est élevée de 89 à 111 millions de francs.

L'élevage des huîtres a été favorisé par une hausse extraordinaire des prix, de même que celui des homards; leur rendement atteint respectivement 114 millions et 57 ½ millions de francs.

## L'ALLEMAGNE. (1)

Nous sommes pour la première fois en mesure de donner un aperçu de la situation des pêches allemandes.

Ainsi qu'il résulte des tableaux reproduits plus loin, la flottille de pêche allemande comprend 349 vapeurs et 266 bateaux à moteur de haute mer.

Des 1.167 bateaux côtiers pontés, il n'y en a que 77 qui ne sont pas pourvus d'un moteur. Seulement 408 de ces embarcations explorent la Mer du Nord ; les autres travaillent dans la Baltique; pas moins de 9.155 des 10.656 bateaux mi-pontés et ouverts sont cantonnés dans le même domaine.

Il suffit de mettre la production quantitative des pêches allemandes (270.903.000 kil.) en regard de sa valeur (73.656.000 Rm.), pour se convaincre que la production massale des pêches de saison y joue un rôle dominant.

Nonobstant cette production, l'Allemagne a un grand besoin d'importer des produits comestibles de la mer; en 1928, l'importation de poisson frais ou conservé atteignit le chiffre de 304.835.000 kil. évalués à 116.718.000 Rm., y compris 144.9 millions de kil. de hareng frais, 25.1 millions de kil. de poisson de marée et 110.9 millions de kil. de hareng salé.

Sur cet ensemble de la production propre et des importations, l'Allemagne n'exporte que 11.6 millions de kil. de hareng frais, 327.000 kil. de hareng salé et 3.5 millions de kil. de poisson conservé, et en tout 22 millions de kil.

La flottille de grande pêche du hareng se compose de 5 vapeurs, 64 lougres à vapeur, 45 lougres à moteur et

---

(1) *Jahresbericht über die Deutsche Fischerei 1928. Herausgegeben von Reichsministerium für Ernährung und Landwirtschaft. — Juli 1929. — Verlag Gebr. Mann, Berlin.*

22 lougres à voile. En 1928, elle a fourni 27.281.000 kil. de hareng salé.

Les apports des vapeurs dans les ports allemands ont atteint le chiffre de 341 millions de livres, évalués à 45 3/4 millions de Rm. Ce rendement est dû pour ainsi dire exclusivement au chalutage du hareng, qui est resté au niveau de l'année précédente. Les débarquements d'autre poisson étaient en déficit de 13 ½ millions de livres sur cette année.

Au cours des cinq dernières années, l'Empire Allemand a mis à la disposition de la pêche maritime des crédits montant à 12.967.120,89 Rm., destinés soit à des prêts en faveur d'entreprises de séchage de la morue, ou de réfrigération du poisson, soit à la recherche de débouchés, à la construction d'un vapeur de pêche d'essai avec installations frigorifiques, à des prêts pour la construction de harenguiers, la formation du capital d'exploitation, de primes pour la pêche du hareng, des prêts aux pêcheurs côtiers, etc. etc.

**X. — Conseil Supérieur de la pêche maritime.**

*Procès verbal de réunion du 22 juillet 1929.*

Le conseil se réunit à 10,30 h., sous la présidence de M. le Bon. Janssens de Bisthoven, Gouverneur de la Flandre Occidentale, en la salle de réunion de la Députation permanente, hôtel du Gouvernement à Bruges.

Sont présents MM. Blondé, Ghys, Willems, Van de Pitte; Elleboudt, Verbrugge, Bauwens, Decrop; Rybens; Laenen; membres, Dezuttere membre-secrétaire.

Sont excusés MM. Lambreght, de Gheldere, Zonnekeyn.

MM. Defloor, inspecteur du Service des Télégraphes à Ostende et Van Loy, directeur de l'Office des Pêches, ont été délégués par M. le Ministre de l'Agriculture afin d'assister à la réunion.

M. le **Président** donne communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, faisant connaître qu'il est empêché de présider la réunion. Il donne connaissance de l'ordre du jour et d'une lettre de la section ostendaise de la Ligue des Marins belges, par laquelle cette association fait connaître sa manière de voir au sujet des conditions devant entrer en ligne de compte afin d'être admis en qualité de soutier ou de matelot à bord des navires de pêche.

**Soutiers**

S'il importe pour un navire marchand que les soutiers aient atteint l'âge de 18 ans, cet âge doit être réduit à 16 ans en ce qui concerne les chalutiers à vapeur. Il n'y a pas lieu de prendre des précautions spéciales à l'égard des

soutiers, étant donné qu'ils passent une période d'essai pour être admis, dès que leur capacité est établie, en qualité de chauffeur, ce qui n'est pas le cas à bord des navires marchands.

#### *Matelots*

Quant au recrutement des matelots, l'âge de 18 ans est requis pour être à même de faire le service du pont. On quitte l'école à 14 ans pour s'embarquer en qualité de mousse, plus tard comme matelot léger, et ce n'est qu'à 18 ans qu'on est à la hauteur de la profession.

Cette proposition est développée par M. Blondé à la demande de M. le Président.

M. Blondé confirme les considérations précitées et déclare qu'on ne peut invoquer contre l'âge de 16 ans pour les soutiers des considérations d'ordre physique, leur travail à bord des vapeurs de pêche n'étant guère exténuant. Il s'agit principalement de faciliter le recrutement des équipages à bord de ces bateaux, une pénurie prochaine étant à craindre. Or, la Conférence de Genève du 25 novembre 1921, ratifiée par la loi Belge du 25 juin 1926 n'a fait aucune distinction, au point de vue de l'âge entre les navires marchands et les navires de pêche, bien que le travail sur ces bâtiments soit très différent et que les armements belges eussent formellement demandé que la pêche fut exclue de la convention.

Quant à l'âge des matelots, on remarque que par suite de la pénurie de personnel, des jeunes gens de 16-17 ans sont mis à la besogne comme matelots et vont jusqu'à réclamer ce genre de travail. Comme ces jeunes gens n'ont pas encore l'expérience requise pour un tel travail, il en résulte une situation parfois réellement dangereuse et il

y a lieu de faire décider par une loi que pour faire le service du pont en qualité de matelot, il faut ou bien avoir l'âge de 18 ans, ou bien avoir trois ans de navigation.

**M. Verbrugghe** s'exprime dans le même sens et ajoute qu'en ce qui concerne les mesures relatives aux matelots, il importe de procéder avec beaucoup de précautions; une mesure trop radicale serait de nature à rendre impossible la composition des équipages des vapeurs.

**M. Bauwens** confirme qu'il a demandé expressément au sein du Conseil Supérieur de la Marine que la pêche maritime fût exclue de la convention de Genève du 25 novembre 1921, mais qu'il n'a été tenu aucun compte de cette demande. Il se rallie aux conclusions des orateurs précédents, sous réserve toutefois que l'enrôlement des mousles soit rendu obligatoire. Cette question est actuellement plus urgente que jamais et l'honorable membre invite le conseil à insister auprès du Gouvernement, afin que ce point soit enfin solutionné.

**M. le Président** déclare que les considérations de **M. Bauwens** seront soumises à l'Office des Pêches maritimes.

**M. Elleboudt** estime que l'âge de 16 ans pour le service de trimmer, proposé par **M. Blondé**, est trop élevé. Ostende n'est pas seulement ville de port, mais aussi ville balnéaire. Les garçons quittant l'école à 14 ans sont recherchés par les entreprises balnéaires et sont irrémédiablement perdus pour la pêche maritime, si leur développement à bord des navires de pêche est contrarié.

**M. Dezuttere** fait remarquer que la question est d'intérêt international en ce qui concerne les soutiers; l'âge de 18

ans fut fixé par une convention internationale et ne peut être modifié que par une nouvelle convention internationale. Le Gouvernement ne peut s'adresser à cette fin qu'à la conférence pour l'organisation internationale du Travail auprès de la Société des Nations à Genève. Quant à l'âge des matelots, la situation est plus facile, la loi du 5 juin 1928 ne prévoit que l'âge de 14 ans pour le service du pont et il a été stipulé formellement que la convention de Genève du 7 juin 1926, approuvée par la loi belge du 13 juillet 1927 et relatives aux conditions générales de recrutement des marins, n'est pas applicable à la pêche. Le législateur belge peut donc réglementer librement le travail des matelots du pont s'il le juge opportun.

**M. le Président** conclut qu'il soit proposé au Gouvernement de prendre des mesures afin que l'âge requis pour le travail de soutier à bord des vapeurs de pêche, soit porté à 15 ans et afin que l'âge des matelots du pont soit fixé à 18 ans, ou qu'il soit exigé qu'ils aient accompli 3 ans de navigation.

Cette conclusion est adoptée.

Le second point de l'ordre du jour, l'utilité de la radiophonie dans la pêche maritime, est exposé par M. Decrop.

*La radiophonie dans la pêche maritime*

La radiophonie est appelée à rendre de grands services à notre industrie de la pêche, sans cesse grandissante. Les résultats obtenus grâce à son application le prouvent pleinement, bien que cette application soit réduite.

Il est désirable qu'une meilleure installation et une utilisation plus régulière des opérations radiophoniques soient réalisées, par exemple, en vue de renseigner les prix

du marché et d'annoncer les arrivages. En ce qui concerne la pêche elle-même, des renseignements de nature fort diverse pourraient procurer à cette industrie une assistance efficace. Il suffit de citer à ce point de vue les consultations médicales, toujours utiles et souvent indispensables; l'assistance à donner en cas de bris du moteur, l'annonce des mercuriales, des arrivages et des départs de bateaux.

L'importance que la radiophonie offre pour l'industrie de la pêche paraît si grande, que l'on est d'avis qu'il faut viser à réaliser son application jusqu'à bord des plus petits navires disposant d'un éclairage électrique. Dans ces circonstances, pareille application entraîne peu de frais.

A la suite de ces considérations, l'orateur formule les conclusions suivantes :

1°) Organisation d'un poste radiophonique d'émission et de réception à Ostende.

2°) Collaboration au service radiophonique des opérateurs présents à bord du Zinnia, du Westhinder et du Wandelaar.

3°) Annonce radiophonique à des heures fixées d'avance des mercuriales, des marchés de poisson, de la production des bateaux de pêche, de l'arrivée d'autres bateaux, du bulletin météorologique journalier.

Le cas échéant, ces annonces devraient être enregistrées par le Zinnia, le Westhinder et le Wandelaar et être réexpédiées par eux en des conditions réglées.

4°) Service d'écoute à organiser à bord du Zinnia et du Westhinder en dehors des heures d'écoute d'Ostende-Radio.

5°) Demande aux Zinnia, Westhinder ou Wandelaar afin de correspondance avec les abonnés du pays (Service provisoirement limité au groupe du littoral).

6°) Mise en vigueur d'avis de service entre les Zinnia,

Westhinder et Wandelaar, par lesquels Ostende-Radio est averti télégraphiquement que le bateau X. désire avoir la communication à .... heures avec le n° .... à ..... ou inversement. Ainsi, les conversations entamées ne seraient plus régulièrement écoutées et seraient plus efficaces.

M. Defloor, inspecteur des télégraphes à Ostende, fait remarquer que rien n'empêche de la part de l'Administration que ces propositions ne soient réalisées, sous réserve.

1<sup>o</sup>) que la mise en œuvre de la téléphonie avec les chaloupes de pêche donne satisfaction, et que les liaisons entre bateaux et les conversations entre postes du réseau téléphonique avec les bateaux en mer, se déroulent bien.

2<sup>o</sup>) que les postes téléphoniques des bateaux satisfassent aux exigences techniques, ce qui ne peut être constaté que par la possession de la licence prévue par la convention de Washington.

3<sup>o</sup>) que le radiotéléphoniste soit en possession du certificat prévu par la convention de Washington.

L'honorable inspecteur engage les intéressés à mettre la main à cette organisation, par une demande de l'autorisation requise pour établir des postes à bord des bateaux.

M. Verbrugghe estime que le service dont il s'agit devrait être organisé par l'Etat en régie directe, afin de diminuer les frais de premier établissement et de fonctionnement.

M. le Président propose de décider que l'attention spéciale de M. le Ministre de l'Agriculture sera fixée sur les suggestions de MM. Decrop, Defloor et Verbrugghe.

Cette proposition est admise.

M. Dezuttere fait l'exposé suivant au sujet de l'organisation de la statistique de la pêche maritime.

*Statistique  
de la pêche  
maritime*

Lorsqu'on est amené à devoir parler de statistique, il arrive, même dans une réunion de gens instruits, qu'on soit accueilli par un sourire sceptique et qu'on se souffle mutuellement dans l'oreille: «La statistique est au fond encore la forme la moins malhonnête du mensonge».

Il s'agit donc de commencer par bien se comprendre.

Qu'il y a des statistiques, même nombreuses, qui ne valent pas le papier sur lequel elles sont imprimées, et qu'il vaudrait mieux ~~de~~ supprimer, je suis le premier à le reconnaître. Ceci est notamment le cas des statistiques dont on ne connaît ni les méthodes ni les auteurs.

Mais il existe aussi de bonnes statistiques qu'on ne songe même pas à mettre en doute. M. Laenen, qui sait que sa profession d'assureur est entièrement basée sur la statistique, ne me contredira pas. La statistique de la population nous fournit régulièrement des résultats qui nous réjoüissent ou nous chagrinent, mais dont personne à ma connaissance n'a jamais discuté l'exactitude et l'efficacité. La statistique industrielle belge est la meilleure du monde; elle remporta peu de temps après la guerre le prix Nobel. On peut dire la même chose de la statistique agricole et de la statistique du commerce.

Ces travaux sont entrepris suivant des méthodes éprouvées, travaux répétés si pas tous les ans, du moins de temps en temps. De pareilles statistiques fournissent fort peu de chances d'erreur, parce que les causes d'erreur sont nécessairement éliminées après quelques temps.

La statistique de la pêche maritime rentre dans cette catégorie. Cette industrie constitue une matière statistique par excellence. Jamais et nulle part je n'ai appris que des critiques soient formulées au sujet de l'efficacité des statistiques anglaises, écossaises, néerlandaises, danoises et norvégiennes. Celles-ci sont des travaux à tous les points de vue remarquables, qui rendent d'appréciables services tant aux cercles professionnels qu'à la science et qui emportent l'admiration de tous.

Mais ces statistiques ne sont pas uniquement d'intérêt national; en effet, la pêche maritime se pratique dans le champ immense de l'activité internationale et il en résulte que pour être efficace, elle doit répondre à des exigences internationales, exigences strictement réglées par le Conseil International pour l'exploration de la mer et par l'Institut international de statistique. Il est évident que pour pouvoir être comparées et condensées à un moment donné, les statistiques de la pêche maritime dans les divers pays doivent satisfaire à certaines conditions communes. Ceci est surtout vrai pour la Mer du Nord.

Ces exigences sont les suivantes. La statistique de la pêche maritime doit fournir annuellement dans chaque pays:

1°) le recensement du personnel dans les diverses branches professionnelles, en distinguant leur activité permanente ou temporaire.

2°) le recensement et l'indication des diverses espèces de bâtiments et d'engins de pêche.

3°) la détermination de la quantité et de la valeur de tous les produits de la pêche, amenés directement des lieux de pêche.

4°) le calcul du temps consacré à la pêche, ainsi que l'indication des endroits où les captures ont été faites, en

prenant pour base la répartition des régions de pêche telle qu'elle a été faite par le Conseil international pour l'exploration de la mer et par les principaux pays maritimes de l'Europe.

Il est à peine besoin de dire que jusqu'à ce jour la Belgique n'a jamais possédé pareille statistique des pêches, mais il faut insister sur la circonstance que nous constituons le seul pays riverain de la Mer du Nord, qui se trouve dans de pareilles conditions.

La Commission provinciale de Pêche maritime, il faut lui en savoir gré, fut la première pour réagir contre cet état de choses. En effet, depuis 1912 elle a publié un rapport annuel, contenant dans la mesure possible, tous les éléments statistiques disponibles à cette époque et en faisant le commentaire. La statistique des embarcations, du personnel et du commerce de poisson y fut même traité plus en détail que dans tout autre pays voisin, parce qu'il s'agissait, eu égard à la situation d'infériorité et d'inattention administrative dans laquelle la pêche maritime se trouvait chez nous depuis des années, de mettre vivement en lumière tous les phénomènes économiques et sociaux se présentant dans cette industrie et d'y attirer l'attention publique. Tout le rapport tendait à faire comprendre au Gouvernement qu'il était possible et nécessaire de s'engager dans une meilleure voie; il tendait en outre à maintenir parmi les diverses institutions de pêche un certain esprit d'émulation.

Ce but a été atteint. En effet, en 1925 je crois, M. Anseele, alors Ministre de la Marine, réellement bienveillant envers la pêche maritime, décida de mettre la main à l'élaboration d'une statistique de la production de la

pêche, statistique qui tombait hors du domaine accessible à la commission provinciale, et il institua à cette fin à Ostende un bureau spécial de statistique sous la direction de M. Gerbosch. L'œuvre de celui-ci n'eut qu'un défaut, mais le défaut considérable de ne pas être entièrement conforme aux règles internationales de la statistique des pêches et d'être tellement arriérée qu'elle était pratiquement inutilisable.

L'affaire fut reprise en 1927, lorsque M. le Ministre Baels reprit l'administration de la pêche maritime. Un projet complet de statistique fut élaboré d'après les règles indiquées par M. Rew, le spécialiste Anglais de la pêche maritime, au sein de l'Institut international de statistique, et définitivement approuvé par la Commission centrale de statistique de Belgique, après deux discussions au sein de cet organisme.

Il fut relativement facile d'obtenir cette approbation, mais en réaliser l'application pratique fut une autre affaire. Pour cela il fallait 1°) l'autorisation du Comité du Trésor, qui devait accorder le faible crédit nécessaire pour couvrir les frais d'exécution; 2°) la collaboration des administrations communales, afin d'obtenir le concours de personnel des minques, seul compétent 3°) la collaboration du Bureau central d'Ostende, chargé de la tabulation méthodique des résultats.

Ces trois obstacles étaient aussi redoutables l'un que l'autre.

L'autorisation du Comité du Trésor ne fut accordée qu'après des instances longues et renouvelées. Les décisions des collègues échevinaux des localités côtières ne furent pas moins laborieuses. Toute pêche doit être l'objet d'une fiche, rédigée par le personnel des minques et contenant tous les éléments indispensables. L'essentiel était d'obtenir l'adhésion de la ville d'Ostende. Or, la première dé-

cision était catégoriquement défavorable et ce ne fut qu'après de nouveaux efforts et grâce à l'intervention de M. l'échevin Elleboudt, dont la clairvoyance mérite un hommage spécial, que le consentement de la ville d'Ostende fut obtenu et que même un nouvel employé fut accordé au directeur de la minque aux fins indiquées. Il ne fallut d'ailleurs pas beaucoup de temps pour que l'administration communale fût tellement satisfaite des résultats du service, que le service de la statistique fut élevé à la dignité d'un service communal.

Lorsque l'accord avec les autorités communales était enfin réalisé, il s'agissait encore de mettre le personnel des minques au courant d'une besogne assez délicate pour lui. Une première réunion bouleversa tout le monde et ce n'est qu'après des instances répétées que le travail débuta dans les stations de pêche secondaires.

*Last not least*, le bureau d'Ostende fut convaincu de la supériorité de la nouvelle méthode, à tel point qu'on nourrit l'espoir qu'à la fin de 1929 nous aurons une statistique de la pêche plaçant pour la première fois dans ce domaine notre pays à la hauteur des autres états maritimes du Nord-Ouest de l'Europe, statistique satisfaisant à toutes les exigences internationales et procurant peu à peu, tant aux armateurs qu'aux pêcheurs, de précieux renseignements au sujet de la fertilité des divers fonds explorés, en tenant compte des espèces d'embarcations, des méthodes de pêche, des espèces de poisson et des saisons.

Ces résultats, si tout se déroule bien, seront publiés dans le Rapport sur la Pêche maritime pour 1929. Par suite de cette publication, il y aura lieu de raccourcir ce document à d'autres points de vue. Le rapport pour 1928 paraîtra incessamment; les membres qui s'intéressent à la question sont invités à le feuilleter et à songer

aux modifications qu'il serait utile d'y apporter. Ces observations pourraient être examinées dans la prochaine réunion.

**M. le Président** remercie le précédent orateur et renouvelle la demande présenté par lui. Il demande aussi si sa communication ne donne pas lieu à des observations.

**M. Elleboudt** fait remarquer que la statistique de la pêche maritime est tenue constamment à jour par la direction de la minque à Ostende et par des employés ayant les connaissances et le zèle requis. Leur travail comporte les 7/8 de la production; ce serait donc un acte de bonne administration de leur confier la totalité de la tâche.

**M. Dezuttere** réplique que l'élaboration de la statistique des pêches constitue essentiellement un travail d'administration générale et qu'il appartient à M. le Ministre de l'Agriculture d'apprécier jusqu'à quel point la conception énoncée par M. Elleboudt est compatible avec ce caractère.

**M. Bauwens** demande qu'il soit insisté à nouveau auprès des services compétents en vue de la continuation rapide des travaux du port de pêche à Ostende.

M. le Président propose de décider que les suggestions de MM. Elleboudt et Bauwens seront communiquées à M. le Ministre de l'Agriculture.

La séance est levée à 12 heures.

Le Secrétaire,

Ch. Dezuttere.

Le Vice-Président,

Bon Janssens de Bisthoven.

## Conseil supérieur de la pêche maritime.

Commission spéciale de propagande  
pour la consommation de poisson de mer belge.

*Procès verbal de la réunion du 24 janvier 1930.*

La commission se réunit à l'hôtel de ville à Ostende, à 11 heures, sous la présidence de M. Vander Vaeren, directeur général au Ministère de l'Agriculture.

Sont présents MM. Willems, Bauwens, Laenen, Verbrugghe, Dezuttere, membres du conseil supérieur de la pêche maritime, Velthof, Mad. Haentjens, Van Loy, Leffevre, secrétaire particulier de M. le Ministre de l'Agriculture, Van Hal, fonctionnaire au Ministère de l'Agriculture.

M. le Président remercie les membres de leur présence et donne connaissance des divers points de l'ordre du jour, à savoir : organisation de conférences de propagande dans les cercles féminins et populaires, organisation de leçons avec dégustation dans les écoles ménagères, rédaction d'un tract de propagande et de cuisine sur la consommation du poisson de pêche belge. Il prie M. Dezuttere de développer ce programme.

*Propagande  
pour la consommation  
du poisson.*

MM. **Bauwens** et **Verbrugghe** font remarquer que c'est à tort qu'on a fait remarquer dans la presse qu'à la réunion générale, tenue à Bruxelles le 8 octobre 1929, n'assistait aucun armateur à la pêche. Ils ont adressé l'un et l'autre au Ministre des excuses pour des motifs légitimes.

M. le Président fait remarquer qu'il n'a pas manqué

de communiquer ces excuses à l'assemblée; il en est fait d'ailleurs mention expresse au procès verbal.

M. **Willems** ajoute que c'est lui qui a exprimé en passant à la réunion son étonnement de ce qu'aucun armateur n'était présent.

M. **Dezuttere** fait ressortir que les réunions précédentes pour la propagande en faveur du poisson de mer avaient principalement pour but d'éclairer le personnel dirigeant des écoles ménagères et de gagner leur collaboration à la propagande. Ce but peut être considéré comme atteint, grâce au succès obtenu par la journée du poisson à Ostende. Il s'agit maintenant de gagner la masse populaire et la presse.

A cette fin, il importe de faire appel au concours puissant de M. le Président, qui a en main la direction générale des écoles ménagères dépendant du Ministère de l'Agriculture, afin que le budget pour 1930 de toutes les écoles ménagères de Belgique contienne un crédit en vue de l'organisation d'une leçon avec dégustation sur la consommation du poisson de mer. Il dépend principalement de lui que cette proposition soit mise à exécution dans les écoles dépendant de sa direction générale. Il convient aussi de prier le Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale et le Ministre des Sciences et des Arts de donner des instructions dans le même sens aux établissements dépendant de leur départements respectifs. Les provinces et les communes accordent généralement leur intervention dans les dépenses budgétaires. Cette procédure aurait pour effet non seulement de diminuer les charges de l'Etat, mais aussi d'augmenter l'intérêt pour l'industrie de la pêche dans tous les milieux officiels. Il va de soi que le poisson destiné à ces leçons avec dégustation

doit être exclusivement de pêche belge et que des instructions devraient être données en ce sens.

En outre, le moment est arrivé d'organiser des conférences de propagande dans tous les cercles féminins et populaires qui le désirent. Une chose seulement est requise, à savoir que ces conférences soient efficaces et uniformes quant au fond; en d'autres termes qu'elles visent l'avantage exclusif de la pêche maritime belge. Diverses personnes se sont présentées et sont qualifiées pour donner ces conférences, notamment MM. l'Aumonier de la Marine, Delbaere, le lieutenant Mees du Zinnia; MM. Laenen et Van Hal. M. Verbrugge peut compléter cette série, en ce qui concerne les cercles populaires qui l'intéressent particulièrement, et Mad. Haentjens, en ce qui concerne les cercles féminins. La documentation des conférences au moyen de films et de projections lumineuses est affaire de l'office des Pêches.

Pour que tout cela soit possible, il est toutefois indispensable qu'un manuel de propagande et de cuisine voie le jour, et serve de guide aux propagandistes et maîtresses d'école ménagère, ainsi qu'à la presse. Pareil manuel a été élaboré par M. Dezuttere en ce qui concerne la partie économique, notamment l'intérêt que présente la consommation du poisson de mer en Belgique et à l'étranger, la valeur alimentaire du poisson, le prix du poisson, les caractéristiques des poissons dont la consommation est recommandable. Ce travail ne doit être complété par des spécialistes qu'en ce qui concerne la préparation culinaire du poisson: MM. Verbrugge et Clément sont particulièrement à même de faire cela, étant donnés les projets qu'ils ont rédigés; il suffit de les fusionner. Le tract de propagande ainsi complété devrait être imprimé et répandu à un grand nombre d'exemplaires.

**M. le Président** se déclare absolument d'accord au sujet de ces propositions, en ce qui concerne l'initiative à prendre par son administration en vue de l'organisation des leçons de propagande dans les écoles ménagères, et il insiste sur l'efficacité du programme développé ci-dessus. Il prie Mad. Haentjens de faire rapport au sujet de l'activité de la commission de l'enseignement ménager.

Mad. **Haentjens** répond qu'à la journée de propagande d'Ostende il a été admis d'organiser deux fois par an dans chaque province, des journées d'études pédagogiques pour tout le personnel des écoles ménagères. La Flandre Orientale est la seule province où il existe un commencement d'exécution; rien n'empêche cependant de pousser à fond cette action et de fonder des comités provinciaux ayant l'enseignement ménager pour objet.

**M. Van Loy** confirme cette manière de voir et préconise l'impression d'un manuel de propagande et de cuisine.

**M. Verbrughe** fait ressortir les résultats tangibles qu'il a obtenus dans la propagande pour la consommation du poisson, spécialement dans la province de Liège.

**MM. Bauwens et Willems** insistent afin qu'il soit travaillé en outre en faveur de la consommation du poisson dans l'armée.

**M. Dezuttere** répond que cette question sera entamée dès que le projet dont il s'agit actuellement aura abouti.

**M. le Président** résume la discussion et fait remarquer combien la composition d'un manuel de propagande, exposant sous tous ses aspects la question de la consomma-

tion du poisson de mer, constitue un point primordial pour la continuation de la propagande. Il prie M. Dezuttere de remettre son manuscrit dans le plus bref délai possible, afin d'être complété au point de vue culinaire, en tenant compte du travail de M. Verbrugghe. Le projet ainsi complété sera imprimé, par les soins du Ministère de l'Agriculture à un grand nombre d'exemplaires et dans les deux langues nationales. Les leçons dans les écoles ménagères et les conférences dans les milieux populaires peuvent commencer immédiatement après et la question de la consommation du poisson à l'armée sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

L'assemblée se rallie à l'unanimité à ces propositions.

**M. Verbrugghe** tient à féliciter et à remercier M. le Ministre Baels pour l'heureuse initiative prise par lui à l'égard de la propagande pour le poisson et il exprime l'espoir que les mesures préconisées par l'assemblée seront mises à exécution complètement et rapidement.

**M. le Président** promet qu'il n'omettra pas de communiquer les bienveillantes paroles de M. Verbrugghe à M. le Ministre, qui apprendra avec satisfaction que ses initiatives sont appréciées dans les milieux professionnels.

L'assemblée se sépare à 12,30 heures.

Le Secrétaire,  
(sign.) Ch. Dezuttere.

Le Président,  
(sign.) Vander Vaeren.

*Procès verbal de l'assemblée générale du 1 février 1930.*

Le conseil se réunit à 10,30 h. sous la présidence de M. le Bon Janssens de Bisthoven, Gouverneur de la Flandre Occidentale, vice-président et délégué par M. le Ministre de l'Agriculture, dans la salle de réunion de la Députation permanente, à l'hôtel provincial à Bruges.

Sont présents MM. Willems, Lambreght, Decrop, Laenen, Debra, Ghys, Harteel; Rybens; de Gheldere; Bauwens, Verbrughe, Dezuttere.

Le proces verbal de la précédente réunion est approuvé.

I. — **M. le Président** donne communication des pièces reçues au secrétariat du conseil, depuis la dernière réunion, à savoir:

a) une lettre de l'administration des Ponts et chaussées, datée du 19 septembre 1929, d'où il résulte que les travaux du nouveau port de pêche d'Ostende sont poursuivis normalement et dans la mesure des crédits disponibles. Le prompt achèvement de ces travaux a fait l'objet d'un vœu présenté par M. Bauwens.

*Port  
d'Ostende*

b) d'une communication de M. le Ministre de la Marine, datée du 10 septembre 1929, portant que l'âge requis pour le recrutement des soutiers à bord des vapeurs de pêche et l'âge requis pour le travail en qualité de matelot de pont à bord des mêmes navires sont réglés conformément aux conventions internationales par les art. 14 et 103 de la loi du 5 juin 1929 sur les engagements des gens de mer et qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'y apporter des modifications.

*Soutiers  
et matelots  
de pêche*

Quant aux soutiers, M. **Dezuttere** fait remarquer qu'il appartient aux intéressés de provoquer le cas échéant à Genève une nouvelle convention au sujet de l'âge requis.

*Radiophonie* c) d'une communication du Service des Télégraphes et Téléphones, datée du 14 septembre 1929, concernant l'organisation de la radiophonie pour navires de pêche.

Ce point a été mis en discussion à la précédente réunion par M. Decrop. La communication lui sera transmise pour examen et rapport.

M. **Decrop** formule à cette occasion la demande, qui est agréée, que des pièces de cette nature soient désormais transmises par copie au membre intéressé, afin d'examen.

*Caisse  
des pêcheurs  
d'Ostende*

II. — M. le **Président** donne ensuite communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 31 janvier 1930, concernant la situation et la destination de la Caisse de Prévoyance et de Secours pour pêcheurs à Ostende, par suite de la loi du 30 décembre 1929 sur la réparation des accidents du travail des marins.

M. le Ministre estime qu'on peut imaginer une situation dans laquelle la caisse de pêcheurs payerait à la caisse commune d'assurance un pourcent de ses recettes; on peut concevoir aussi que la ville d'Ostende concède une diminution du pourcent de la perception (1 p. c.), effectuée à la minque et que les armateurs versent directement leur cotisation dans la caisse commune.

En vue de la solution de cette question, le haut fonctionnaire précité exprime le désir que le conseil nomme une délégation auprès d'une commission, qui sera instituée incessamment à cette fin.

MM. Laenen, Verbrugghe, Decrop, Lambrecht et Dezuttere sont délégués par le conseil

III. — **M. le Président** demande que les membres fassent connaître leurs suggestions ou observations relativement à la teneur du Rapport annuel sur la Pêche maritime.

Aucune observation n'est présentée. M. Bauwens insiste toutefois afin que le rapport paraisse aussitôt que possible dans l'année.

**Rapport  
annuel**

M. le Secrétaire répond qu'au point de vue de la promptitude de sa parution, le rapport belge ne le cède pas à ceux des pays voisins. Par ailleurs, M. le Ministre a pris des mesures afin que la statistique mensuelle de la production soit insérée dans le Bulletin trimestriel publié par le Service de la Statistique du Département de l'Intérieur.

IV. — **M. le Président** met en discussion l'avant projet élaboré relativement aux bases de tarification des salaires moyens et des risques dans la pêche maritime, en vue de la réparation des accidents professionnels, conformément à la loi du 30 décembre 1929, avant projet rédigé par le secrétariat.

**Assurance  
accidents**

Il insiste sur l'importance de cette question et engage le conseil à y consacrer toute son attention, car il s'agit d'intérêts considérables tant des armateurs que des pêcheurs.

Après un exposé fait par M. Dezuttere, on décide de soumettre le projet à l'examen d'une commission spéciale, composée de MM. Rybens, Debra, Laenen, Bauwens, Verbrugghe, Decrop, Lambrecht et Dezuttere.

M. Dezuttere fait remarquer qu'il importe que la commission se trouve sous la direction d'un membre autorisé et il prie M. le Gouverneur d'assumer cette tâche.

M. le Président estime que cette dernière pourra être remplie par M. Bauwens.

La commission se réunira le 5 février, à 14 3/4 à Ostende.

La séance est levée à 12 h.

Le Secrétaire,  
(sign.) Ch. Dezuttere.

Le Président,  
(sign.) Bon Janssens de Bisthoven.

## Souscommission des accidents professionnels.

*Procès verbal de la réunion du 5 février 1930.*

La commission se réunit à 2 3/4 h. au local de la société anonyme «Pêcheries à vapeur» à Ostende, sous la présidence de M. Bauwens, conformément à une décision du conseil supérieur, prise en séance du 1 février 30.

Assistent à la réunion MM. Verbrugghe, Decrop, Laenen, Rybens, Lambrechts, Dezuttere. M. Debra se fait excuser.

I. — M. Dezuttere fait remarquer que la sous commission, telle qu'elle est composée, ne comprend que des représentants de l'armement. Les pêcheurs ont cependant autant d'intérêt dans l'assurance contre les accidents du travail que les armateurs, mais dans un sens opposé; ils ont donc droit à la même participation à la discussion, d'autant plus qu'on ne peut faire valoir après coup que les pêcheurs n'ont pas été consultés. Il propose de prier M. le Ministre de l'Agriculture, d'adjoindre à la commission, en vertu de l'art. 7 du règlement organique, deux marins-pêcheurs. Assurance  
accidents

M. Bauwens se rallie à la proposition, bien que M. Lambrecht, qui fait partie des syndicats des armateurs-patrons de bateaux à moteur, puisse être considéré comme un représentant des pêcheurs. Pour ne pas perdre du temps il est toutefois désirable, que la sous-commission entame immédiatement la discussion du point à l'ordre du jour. Les représentants spéciaux des pêcheurs peuvent en-

suite être invités à assister à la réunion du conseil supérieur, dans laquelle les propositions qui seront formulées aujourd'hui seront mises en discussion.

Cette proposition est agréée. M. Pincket, pêcheur à Ostende, est proposé comme représentant des pêcheurs des bateaux à moteur. Le soin de désigner un représentant des pêcheurs côtiers est laissé à M. le Ministre de l'Agriculture.

II. — a) Les propositions concernant la mise à exécution de la loi sur les accidents professionnels des marins, introduites par le secrétariat en vue de déterminer le risque dans les diverses pêches et les gains moyens du personnel en 1929, sont mises en discussion.

MM. Bauwens, Verbrugge, et Decrop sont unanimes pour admettre qu'une répartition de la flotte de pêche et des procédés de pêche, suivant la nature des bâtiments et les genres d'entreprises, ne répond plus à la réalité, par suite de l'évolution rapide et considérable accomplie dans l'industrie de la pêche, par suite de la généralisation du moteur mécanique.

La force motrice mécanique, qu'il s'agisse de la vapeur ou du moteur à l'huile, a pratiquement envahi l'industrie toute entière. La force motrice mécanique est la caractéristique de la diversité des pêches maritimes belges et du risque professionnel qu'elles présentent. C'est donc sur la différence de la force motrice que la répartition des pêches doit être basée. La force motrice est d'ailleurs en rapport direct avec la diversité des gains moyens du personnel. Cette évolution poursuit irrésistiblement son cours,

grâce au perfectionnement et au développement de la puissance des moteurs mis en œuvre.

a) Répartition des bâtiments de pêche.

Etant donné ce fait, MM. Bauwens, Verbrugge et Decrop proposent de faire comme suit la répartition des bâtiments, quelles que soient leurs autres caractéristiques:

Bateaux pourvus d'un moteur de 1 - 10 HP.

Bateaux pourvus d'un moteur de 11 à 59 HP.

Bateaux pourvus d'un moteur de 60 HP. et plus

Les bateaux avec un moteur de 60 HP. et plus peuvent être considérés comme des navires de haute mer; ceux avec un moteur de 59 HP. et moins comme des bateaux côtiers. Les quelques rares bateaux pontés à voile pourvus d'un donkey, qui existent encore, peuvent être rangés dans la catégorie de 11 à 59 HP.; les embarcations mi-pontées et ouvertes sans moteur sont assimilées à celles de la catégorie 1 à 10 HP.

Pour le reste, il n'y a lieu de faire aucune distinction, ni au point de vue du tonnage, ni au point de vue des fonds de pêche.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

b) La répartition du personnel, au point de vue du calcul des gains moyens, est arrêté unanimement comme suit :

Capitaine

Second (pilote)

Matelot pêcheur

Matelot léger  
Mousse  
Cuisinier  
Machiniste  
1<sup>r</sup> Chauffeur  
2<sup>e</sup> Chauffeur  
Soutier

2) Bateaux avec moteur de 60 HP. et plus.

Patron  
Machiniste  
Pêcheur  
Mousse

3) Bateaux avec moteur de 11 à 59 HP.

Patron  
Pêcheur  
Mousse

4) Bateaux avec moteur de 1 à 10 HP.

Pêcheur  
Aide-pêcheur  
Mousse

c) Eléments des gains du personnel.

Les éléments et les montants des gains moyens du personnel sont adoptés à l'unanimité sur les bases suivantes, en tenant compte des données fournies par les armateurs et puisées dans leur comptabilité.

En ce qui concerne la rémunération des équipages des chalutiers à vapeur, celle de 1929 entre seule en cause.

Cette observation est d'autant plus importante que le tarif des salaires a été modifié depuis le 1 janvier 1930. L'indemnité de vie chère introduite en 1924 a été supprimée lors de la stabilisation des salaires.

Pour la fixation des gains du personnel, on adopte un rendement moyen de 1.226.000 fr. par an. La rémunération proportionnelle (kordeelgeld), qui s'élève à 2 p. c. du rendement brut, a été évaluée à 2.600 fr.; la différence de 1.000 fr. constitue une indemnité pour les ventes à l'étranger, où le taux de 3 p. c. est appliqué pour l'indemnité proportionnelle.

Le gain moyen du personnel s'établit comme suit :

	Total	Salaires fixe	Kordeel geld	Pourcent	Nouriture	Part pois.	Huile Poiss. sec
Capitaine	66.860.—		2.260.—	60.000.—	2.700.—	400.—	1.500.—
Pilote	24.860.—	8.400.—	2.260.—	9.000.—	2.700.—	400.—	1.500.—
Machiniste	30.860.—	9.000.—	2.260.—	15.000.—	2.700.—	400.—	1.500.—
Matelots							
Cuisinier	18.960.—	8.800.—	2.260.—	4.200.—	2.700.—	400.—	1.500.—
Chauffeurs							
Matelots légers	12.980.—	5.700.—	1.130.—	3.000.—	2.700.—	400.—	750.—
Soutier							
Mousse	18.830.—	4.800.—	1.130.—	1.800.—	2.700.—	400.—	750.—

Les gains moyens des équipages des bateaux à moteur de 60 HP. et plus sont calculés sur une moyenne de rendement annuel de 380.000 fr. à 6,1 p. c., soit 24.700 fr.

pour le patron, 5,5 p. c. ou 20.800 fr. pour le machiniste; 5 p. c. ou 19.000 fr. pour les matelots; p. c. plus 1200 fr. de salaire fixe pour le mousse.

Les salaires moyens des équipages des bateaux à moteur de 11-59 HP. sont calculés sur la base des données fournies par M. Rybens, c'est à dire le produit brut de 46 bateaux de l'espèce, ayant rapporté à Nieuport en 1929 le total de 2.710.000 fr., ce qui après déduction des droit de minque, laisse une somme de 2.601.000 fr. à répartir, soit 56.556 fr. par bateau. La défalcation des frais ordinaires de mazout, huile, graisses, glace etc. à raison de 700 fr. par mois ou 20.400 fr. par an, laisse une somme de 36.156 fr. à répartir entre l'équipage (3 hommes).

En ce qui concerne les bateaux avec moteur de 1-10 HP. et les bateaux y assimilés, les gains moyens sont calculés sur la base de 200 jours de mer à 200 fr. par jour, ce qui donne 40.000 fr., dont  $\frac{2}{5}$  sont attribués au bateau et  $\frac{3}{5}$  à deux ou trois pêcheurs.

L'application de ces chiffres donne les gains mensuels moyens :

a) Bateaux à vapeur.

Capitaine	5.573 fr.
Second (pilote)	2.023 fr.
Matelot pêcheur	1.573 fr.
Matelot léger	1.140 fr.
Mousse	965 fr.
Cuisinier	1.573 fr.
Machiniste	2.573 fr.
1 <sup>r</sup> Chauffeur	1.573 fr.
2 <sup>e</sup> Chauffeur	1.573 fr.
Soutier	1.140 fr.

b) Bateaux à moteur de plus de 59 HP.

Patron	2.058 fr.
Machiniste	1.741 fr.
Matelot	1.583 fr.
Mousse	417 fr.

c) Bateaux à moteur de 11 à 59 HP. et voiliers pontés.

Patron	1.200 fr.
Pêcheur	1.000 fr.
Mousse	417 fr.

d) Bateaux à moteur de 1 à 10 HP.  
et voiliers mi-pontés ou ouverts.

1 <sup>er</sup> pêcheur	1.000 fr.
2 <sup>e</sup> pêcheur	1.000 fr.
Mousse	417 fr.

III. — M. Bauwens fixe l'attention de la commission sur la disposition de l'art. 22 de la loi sur les accidents professionnels des marins, aux termes duquel l'armateur-patron est déchargé de la cotisation d'assurance à concurrence de la moitié. Il estime que cette disposition excède le but social envisagé. L'évolution technique contemporaine de l'industrie de la pêche a pour effet que des bateaux, valant plusieurs centaines de mille francs (de 600.000 fr. à 1.000.000 fr.) sont exploités par des armateurs-patrons. On ne saurait assimiler de pareilles exploitations à la petite industrie; ce sont en réalité des entreprises capitalistes et il n'est pas admissible qu'un armement doit payer plus pour compenser le dégrèvement d'un autre.

**M. Dezuttere** insiste sur la différence existant au point de vue de la sécurité maritime et des précautions employées à bord entre un bateau commandé par le propriétaire et un autre; il insiste sur l'identité de la situation sociale du patron-armateur et des hommes d'équipage avec lesquels il travaille, sur l'importance des armements de patrons pour l'avenir de la pêche maritime et il conclut que la mesure adoptée est légitime à ce point de vue.

**M. Bauwens** fait valoir que la ci-devant Commission de la Pêche Maritime n'a eu en vue que le dégrèvement des pêcheurs de crevettes, employant des bateaux à moteur de moins de 11 HP. et que pour tous les autres bateaux le risque et les bénéfices sont les mêmes.

**M. Decrop** ajoute que les motifs allégués par M. Dezuttere ne valent qu'en ce qui concerne les entreprises réellement familiales, c'est-à-dire celles des bateaux à moteur de 1 à 59 HP. et il prie l'assemblée de se rallier à cette manière de voir et de prier M. le Ministre de l'Agriculture, à l'intervention du conseil supérieur, de faire modifier l'art. 22 dans le sens proposé, par la législature.

Cette proposition est adoptée.

La séance est levée à 6 heures.

Le Président  
de la sous-commission,  
(sign.) J. Bauwens.

Le Secrétaire,  
(sign.) Ch. Dezuttere.

*Procès verbal de l'assemblée générale du 15 mars 1930.*

Le conseil se réunit à 9,30 h. du matin, sous la présidence de M. le Bon Janssens de Bisthoven, Gouverneur de la Flandre Occidentale, vice-président remplaçant M. le Ministre de l'Agriculture, dans la salle de réunion de la Députation permanente, à Bruges.

Sont présent MM. Bauwens, D'Hondt, Decrop, Verbrughe, Rybens, Harteel, Ghys, Lambrecht, Laenen, Willems. Elleboudt, Dezuttere, membres du conseil.

Sont excusés MM. de Gheldere et Blondé.

Assistent aussi à la réunion MM. Pincket et Verbiest. désignés par M. le Ministre de l'Agriculture, en vertu de l'article 7 du règlement organique du conseil, afin de représenter spécialement la classe des pêcheurs dans la discussion des mesures d'application de la loi du 30 décembre 1929.

**M. le Président** ouvre la séance. Il demande si le procès verbal de la précédente réunion donne lieu à des observations. Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité.

A cette occasion M. Decrop fait la demande que la proposition concernant l'organisation de la radiophonie dans la pêche soit portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Cette demande est accueillie.

II. — M. le Président met en discussion le procès verbal de la réunion de la sous-commission de la loi sur les

accidents professionnels, instituée en la séance du 1 février.

M. **Dezuttere** rend hommage à l'efficacité du travail accompli par la commission et à tous ses membres, spécialement MM. Bauwens, Decrop, Verbrugghe et Rybens, qui ont mis au service de la cause dont il s'agit toute leur connaissance professionnelle, leur bienveillance et leur sincérité. Il y avait une difficulté en ce sens que les pêcheurs, qui ont autant d'intérêt dans l'assurance que les armateurs, mais dans un sens opposé, n'étaient pas suffisamment représentés. Cette difficulté a été écartée, grâce à la nomination de MM. Pincket et Verbiest et les pêcheurs sont ainsi amplement représentés. Ils contribueront sans doute pour leur part à préparer une décision unanime et efficace.

Les propositions originales du secrétariat ont été modifiées, en ce qui concerne la classification des bateaux. La notion de la force motrice a remplacé celles du tonnage et du genre de pêche. Il en résulte une heureuse unité, rendue possible par suite de l'évolution que toute la pêche a traversée. La force motrice est la mesure de la capacité des gains des pêcheurs et du risque professionnel. Il ne sera pas difficile de se mettre d'accord sur cette idée.

La même chose peut se dire de la classification du personnel dans les diverses catégories de bâtiments.

En ce qui concerne les gains moyens, la collaboration des armateurs a été particulièrement précieuse. Grâce à l'adoption des statuts de la caisse et des bases dont il s'agit, la question de l'assurance contre les accidents peut être considérée comme aux trois quarts résolue. Il ne reste plus qu'à arrêter le tarif des cotisations.

Aucune difficulté ne se présente quant aux salaires, sauf qu'il existait en 1924 dans la pêche à vapeur une in-

demnité de 10 fr. par 10 points dépassant l'index 480. Cette indemnité a été consolidée dans les salaires fixes, mais il n'a pas été établi qu'elle n'existait plus en 1929. Dans l'affirmative, l'indemnité de vie chère devrait être ajoutée aux salaires de 1929.

Dans sa réunion, la sous-commission a soulevé un point important, à savoir si les armateurs patrons doivent être exonérés de la  $\frac{1}{2}$  de la cotisation d'assurance. Cette exonération est naturellement basée sur la présomption, qui lors de la préparation de la loi constituait une réalité, que les bateaux des armateurs-patrons appartenaient tous sans distinction à la petite industrie de la pêche. Par suite de la généralisation de la force motrice mécanique et du succès des pêches saisonnières, cette situation s'est modifiée. On compte parmi les armateurs-patrons des propriétaires de bâtiments ayant coûté un  $\frac{1}{2}$  million de francs et plus et qui pratiquent la grande pêche en haute mer. De pareilles entreprises ne peuvent être considérées comme de petites exploitations et ce ne fut assurément pas l'intention du législateur de les exonérer de la moitié de la taxe d'assurance. Si l'on accepte que la force motrice de 60 HP., correspondant à un tonnage de 15 T., constitue la limite de la petite industrie, ainsi que l'estime la sous-commission, 77 armateurs-patrons sur les 239 tombent en dehors des intentions du législateur.

Il s'agit naturellement d'un point de grande importance dans lequel chacun doit oser assumer sa responsabilité, d'autant plus que l'opinion qui prévaudra ici peut avoir une influence décisive sur la décision à prendre.

M. Verbrugge confirme avec l'assentiment général que l'indemnité de vie chère, dont a parlé le précédent orateur, a été consolidée dans les salaires fixes, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1929 et qu'il n'y a plus lieu d'en tenir compte. Il confirme

aussi les considérations exposées ci-dessus, en ce qui concerne l'exonération partielle des armateurs-patrons. La disposition incriminée constitue d'ailleurs un réel danger, puisque par suite du développement de l'usage du moteur, la pêche à vapeur et les bateaux à vapeur perdent sans cesse de leur importance, tandis que les bateaux à moteur, généralement commandés par leurs armateurs, gagnent continuellement en importance. Il peut en résulter une situation diminuant à un tel point les revenus de la caisse qu'ils deviennent insuffisants.

Le conseil se rallie à l'unanimité aux observations qui précèdent et émet le vœu que l'art. 22 de la loi du 30 décembre 1929 soit modifié, en ce qui concerne l'exonération des armateurs-patrons, en ce sens que cette exonération ne soit applicable qu'aux bateaux de moins de 60 HP. et aux bateaux y assimilés.

Le procès verbal de la sous-commission est adopté pour le surplus sans autres observations. Cette adoption est unanime, sauf l'abstention de M. Verbiest, qui n'a pas d'objections de principe à faire valoir, mais qui estime ne pas avoir reçu en temps utile les documents concernant la question.

III. — **M. le Président** met en discussion l'avant-projet d'arrêté royal concernant l'organisation de la caisse commune d'assurance.

Ce projet est lu et discuté article par article. Tous les articles sont adoptés à l'unanimité, sauf les observations et modifications suivantes :

**M. Bauwens** pose la question de savoir quelle sera la situation de l'armement, en ce qui concerne l'assurance des

frais médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers, lorsque l'accident donne lieu au débarquement d'un membre de l'équipage dans un hôpital à l'étranger.

**M. Dezuttere** répond qu'il est à présumer que l'armateur, responsable des frais aux termes du code maritime, sera indemnisé sur la base du tarif établi en Belgique pour ceux qui n'ont pas organisé de service médical. Toutefois ce point doit être examiné de plus près.

**M. Dezuttere** fixe l'attention sur l'urgente nécessité d'un règlement de la situation des caisses locales de pêcheurs.

**M. Elleboudt** s'engage à communiquer sans retard au Gouvernement les propositions de la ville d'Ostende concernant ce point.

La disposition de l'art. 9 § 2 concernant la perception de la cotisation d'assurance, à l'intervention des administrations communales est mise au vote sur la proposition de **M. Dezuttere**, afin de décider s'il est désirable, en vue de la perception facile des cotisations, de rendre cette intervention obligatoire. **M. Dezuttere** propose de remplacer le mot *peut* qui figure dans ce paragraphe par le mot *sera*.

Cette proposition est adopté par 8 voix contre 7.

A cette occasion **M. Bauwens** fait ressortir la désirabilité de maintenir la perception existante de 1 p. c. sur la vente dans la minque d'Ostende, afin d'en répartir le produit entre les caisses, en proportion de leurs droits respectifs.

Les frais de délivrance des statuts et autres pièces dont il est question à l'article 5 § 2 sont fixés à 7,50 fr.

Le nombre des administrateurs ayant droit aux termes de l'art. 19 § 2 de provoquer une réunion du conseil d'administration est porté de 2 à 3.

L'art. 29 § 3 est modifié en ce sens que le vote à l'assemblée générale n'est pas nécessairement personnel, on peut se faire représenter par un collègue, porteur d'une procuration.

Après cette discussion et moyennant les modifications proposées, les statuts sont adoptés unanimement dans leur ensemble.

La séance est levée à 12 h., après que M. le Président eut remercié les assistants de l'attention et de la bienveillance avec laquelle ils avaient rempli leur tâche difficile.

Le Secrétaire,  
Ch. Dezuttere.

Le Président,  
Bon Janssens de Bisthoven.

## Commission mixte de la Caisse de Prévoyance des pêcheurs à Ostende.

*Procès verbal de la réunion du 22 avril 1930.*

Assistent à la réunion MM. Baels, Ministre de l'Agriculture et Ministre de l'Intérieur, Elleboudt, échevin d'Ostende et président de la Caisse des pêcheurs de cette ville, Bauwens, vice président de la même caisse, Verbrugghe, Decrop, Lambrecht et Dezuttere, délégués du Conseil supérieur de la pêche maritime.

M. le **Ministre Baels** préside l'assemblée et prie M. Dezuttere d'assumer la tâche de secrétaire. Il fait ressortir que la commission est composée de délégués de la ville d'Ostende, de la Caisse des pêcheurs et du Conseil supérieur de la pêche.

*Assurance  
accidents*

Dans une couple de mois, la loi sur l'assurance des accidents professionnels des gens de mer entrera en vigueur et la caisse de secours d'Ostende sera déchargée d'une importante partie des indemnités qu'elle a à payer du chef d'accidents professionnels des pêcheurs. Il est équitable qu'elle cède à la caisse commune d'assurance une part proportionnelle du prélèvement de 1 p. c., effectué en sa faveur sur le produit de la vente du poisson à la minque d'Ostende.

A la demande de M. Bauwens, M. **Elleboudt** expose le calcul effectué par lui à ce sujet. Il fait valoir qu'en 1929 la caisse a payé aproximativement 120.610 fr. aux participants, du chef d'accidents professionnels. Dans ces conditions, la caisse ne peut céder que 20 p. c. de ses revenus.

M. **Dezuttere** estime qu'il faut profiter de l'unique occasion qui se présente, pour exposer la situation de la caisse d'Ostende dans son ensemble.

Cette situation est complexe et, à première vue, paraît insoluble. La caisse de secours d'Ostende date de 1829; notre constitution et les lois dont elle sert de base datent de 1830 et de plus tard, mais on a toujours procédé à l'égard de la caisse, comme si ces dernières étaient inexistantes.

D'abord, la situation de la caisse n'est pas seulement illégale, elle est inconstitutionnelle, en ce qui concerne ses ressources financières.

Le règlement de la caisse, arrêté par le conseil communal d'Ostende et approuvé par arrêté royal — on ne sait pourquoi — dispose à l'art. 3 § 3 que ces ressources consistent en un prélèvement de 1 p. c. sur la vente du poisson à la minque d'Ostende et que le produit du prélèvement est versé directement dans la caisse par les agents de la minque.

Il s'agit donc d'une perception, effectuée à charge des vendeurs dans un but bien déterminé, non en faveur de la ville, mais d'une institution philanthropique, la caisse des pensions de vieillesse et d'invalidité des pêcheurs d'Ostende et des membres de leur famille.

On ne saurait insister assez sur ces termes, non *en profit de la ville*, mais en faveur d'une institution spéciale, placée sous son patronage.

Or, l'article 113 de la constitution dispose expressément qu'en dehors des cas prévus par la loi, aucune rétribution ne peut être exigée des citoyens si ce n'est à titre d'imposition au profit de l'Etat, de la Province ou des communes.

Le prélèvement opéré au profit de la caisse des pêcheurs n'est autorisé par aucune loi, ainsi que la constitution

l'exige; il est effectué au profit d'une institution privée ne possédant même pas la personification civile.

Le règlement dont il s'agit est donc absolument contraire à la constitution; ce n'est que pour des raisons de philanthropie et d'opportunité qu'il est toléré par l'autorité compétente, raisons qui ont cessé d'exister, étant donné que l'assurance contre les accidents professionnels, contre la maladie et la vieillesse est réglée pour tout le monde par la loi. Il doit donc logiquement être modifié.

Pour concevoir la singularité de la situation de la Caisse des pêcheurs, il suffit de s'imaginer où l'on en viendrait si, sous prétexte d'utilité communale ou d'agrément communal, les administrations communales se mettaient à créer toutes sortes d'institutions d'intérêt moral, social ou économique, telle qu'une fanfare communale, une société dramatique, des installations scientifiques, des sociétés mutualistes, patronnées ou non par l'autorité communale et soutenues par des perceptions ou des prélèvements faits en leur faveur.

Ce seraient des extorsions sur une grande échelle, qui deviendraient intolérables et cependant la situation légale de la caisse des pêcheurs ne diffère pas de celle qu'on peut concevoir ainsi. C'est en vain qu'on ferait valoir que la vente à la minque est libre et que ceux qui ne veulent pas payer le 1 p. c. retenu sur les ventes, n'ont qu'à rester hors de l'établissement.

Les vendeurs ont un droit absolu à l'accès de la minque, dès qu'ils paient le droit de place ou de minque proprement dit, c'est à dire 1,25 fr. p. c.; on ne pourrait exiger plus des intéressés.

D'autre part, la situation est extrêmement compliquée au point de vue pratique.

En 1929, on a fait au profit de la caisse des pêcheurs des prélèvements à concurrence de 738.051,83 frs. et cette

caisse a payé pour 592.190 fr. d'indemnités à des pêcheurs âgés ou malades, à leur famille et à des victimes d'accidents du travail.

738.000 fr. et 592.000 fr. sont deux sommes assez importantes, surtout lorsqu'on tient compte de ce qui arrivera dans une couple de mois.

L'assurance des gens de mer contre les accidents du travail a été organisée sur la base du droit commun. La cotisation d'assurance et les indemnités seront calculées sur les gains moyens effectifs des ayants droit, soit sur un total d'environ 28.516.000 fr. Il est à présumer que la cotisation ne sera pas fort éloignée de 3 p. c., ce qui imposera aux armements un nouveau sacrifice de 800.000 fr. lequel avec le prélèvement fait pour la caisse des pêcheurs correspondrait à peu près à 6 p. c. des salaires, sans tenir compte de ce que réserve la loi sur les pensions de vieillesse.

Que faire ?

On peut répondre fort diversement à cette question, mais il est certain

1°) que la situation de la caisse des pêcheurs est illégale et qu'elle doit ou bien cesser ou bien être modifiée.

2°) que l'assurance-maladie a été réglée par la loi pour tout le monde. A ce point de vue, l'existence de la caisse n'a pas de raison d'être.

3°) L'assurance-accidents vient aussi d'être réglée pour les gens de mer. A ce point de vue, la caisse n'a plus besoin d'exister.

4°) La pension de vieillesse est également réglée par la loi. Aux termes de celle-ci, le vieux pêcheur peut obtenir de

l'Etat à 65 ans une pension de  $720 \times 2 = 1440$  fr., pension augmentée chaque année de 270 fr. et qui sera bientôt encore majorée.

En outre, il obtient de la caisse des pêcheurs une pension de vieillesse variant de 1200 à 3000 fr. de 60 à 75 ans.

Cette dernière pension de la caisse des pêcheurs ne vient point en déduction pour l'attribution de la première pension de 720 fr. accordée en vertu de la loi sur les pensions de 1924.

Mais il en est autrement de la pension complémentaire de 720 fr., accordée par la loi du 20 juillet 1927, qui parait la somme de 1440 fr. En vertu de l'art. 10 §§ 8 et 10 de l'arrêté royal du 17 janvier 1928, la pension dont l'intéressé jouit à charge de la caisse d'Ostende, si elle s'élève au moins à 720 fr. — ce qui est toujours le cas — est partiellement déduite pour l'attribution de la pension complémentaire et l'intervention de l'Etat diminue à mesure que la pension de la caisse des pêcheurs augmente, ce qui fait que cette caisse paie à la décharge de l'Etat.

Encore une fois, que faire ?

On ne peut que maintenir les droits acquis des affiliés. De ce chef et sur la base des paiements effectués en 1929, en tenant compte de l'encaisse de 1.496.872 fr. qui peut produire un intérêt de  $5 \frac{1}{2}$  fr. (74.843,60 fr.) il y a lieu de faire des prélèvements à concurrence de 500.000 fr. sur la vente du poisson, c'est à dire 0,70 p. c. ce qui est relativement beaucoup. Toutefois, dans les 592.190 fr. d'indemnités payées sont comprises, d'après les données fournies par M. Elleboudt, 120.660 fr. alloués du chef d'accidents professionnels. Cette charge disparaît à partir du 1 juillet prochain, ce qui réduit les dépenses présumées

de la caisse à 471.500 fr. Outre les intérêts de son encaisse, il lui suffit donc de 400.000 fr. pour couvrir ses charges, ce qui correspond à un prélèvement de 0,60 p. c. sur la vente.

Cette perception serait d'ailleurs transitoire et pourrait disparaître complètement après un certain temps.

Pour l'avenir, le droit à indemnité tombe en ce qui concerne l'accident professionnel. On ne saurait en dire autant de la pension de vieillesse de la caisse à l'âge de 60 ans. Ceux qui ont en certains cas subi fort longtemps la retenue de 1 p. c., en vue de la constitution d'une pension à cet âge, ont absolument droit à cette pension.

Mais c'est la tâche du Gouvernement et du législateur, qui ont en main la législation générale sur les pensions de vieillesse, d'en tenir compte et de créer les ressources nécessaires. Cela paraît d'ailleurs fort désirable lorsqu'on considère que le Gouvernement des Pays-Bas intervient pour  $\frac{1}{2}$  ou  $\frac{3}{4}$  dans l'assurance des accidents professionnels des pêcheurs et que l'application pure et simple du droit commun à l'industrie de la pêche entraînerait pour celle-ci des charges dépassant ses moyens.

La conclusion est la suivante :

1°) que la caisse des pêcheurs continue à supporter les charges résultant de droits acquis.

2°) que son intervention en cas de maladie soit supprimée.

3°) que son intervention en cas d'accidents professionnels soit supprimée.

4°) que pour le reste la situation de la caisse soit réglée par une loi, en ce sens qu'elle devienne la caisse des pen-

sions de retraite de tous les marins pêcheurs, que le prélèvement sur la vente du poisson soit légitimé dans toutes les minques, de telle manière que la pension de l'Etat et celle de la caisse soient consolidées, qu'il ne soit plus tenu compte de la pension de la caisse pour le calcul de la pension de l'Etat et que la retraite soit accordée à l'âge de 60 ans avec le concours de l'Etat.

M. le **Ministre** se rallie en termes généraux aux observations qui précèdent; la condition illégale de la caisse est hors de doute; toutefois, il s'agit d'une institution philanthropique momentanément indispensable. Quant à la question des pensions de retraite, elle a été examinée par lui sous tous les aspects, mais il fallut reculer devant les sacrifices énormes que la pension à 60 ans entraînerait pour tous les intéressés. Sans une généreuse intervention de l'Etat, la question est insoluble. M. Dezuttere est allé beaucoup plus loin que ne le prévoit la question à l'ordre du jour. Il s'agit principalement du versement à faire par la caisse de secours au profit de la caisse commune des accidents.

M. **Elleboudt** insiste sur les mérites de l'administration communale d'Ostende, qui longtemps avant qu'il fut question en Belgique d'assurances sociales, a réalisé ces assurances au profit des marins pêcheurs. Il est pratiquement impossible de supprimer l'intervention de la caisse en matière de maladies et en toute autre matière que celle des accidents professionnels. Ces derniers n'absorbent que 1/5 des revenus de la caisse; il est rationnel dès lors de ne céder que 20 p. c. de ses ressources.

M. **Decrop** reprend les calculs de M. Dezuttere et fait ressortir que la caisse des pêcheurs peut céder au moins

35 p. c. de ses revenus à la caisse commune. Elle n'a aucun besoin d'augmenter son encaisse et elle est dégrèvée de 120.000 fr. d'indemnités du chef d'accidents professionnels.

**MM. Baels, Verbrugghe et Bauwens** opinent dans le même sens et prient **M. Elleboudt** de faire une proposition favorable au conseil communal.

**M. Elleboudt** s'engage à faire valoir en ce sens son influence personnelle.

**MM. Verbrugghe et Bauwens** insistent afin d'obtenir à bref délai le vote de la proposition de loi sur l'enrôlement obligatoire des mousses de pêche et d'une modification de la loi du 30 décembre 1929, en ce qui concerne l'exonération des patrons-armateurs, exonération qui doit être limitée aux bateaux à moteur de moins de 60 HP.

**M. Dezuttere** propose que la commission soit chargée, moyennant l'adjonction d'un représentant de la Marine et du Ministère du Travail, d'élaborer un avant-projet de loi sur les retraites des marins pêcheurs.

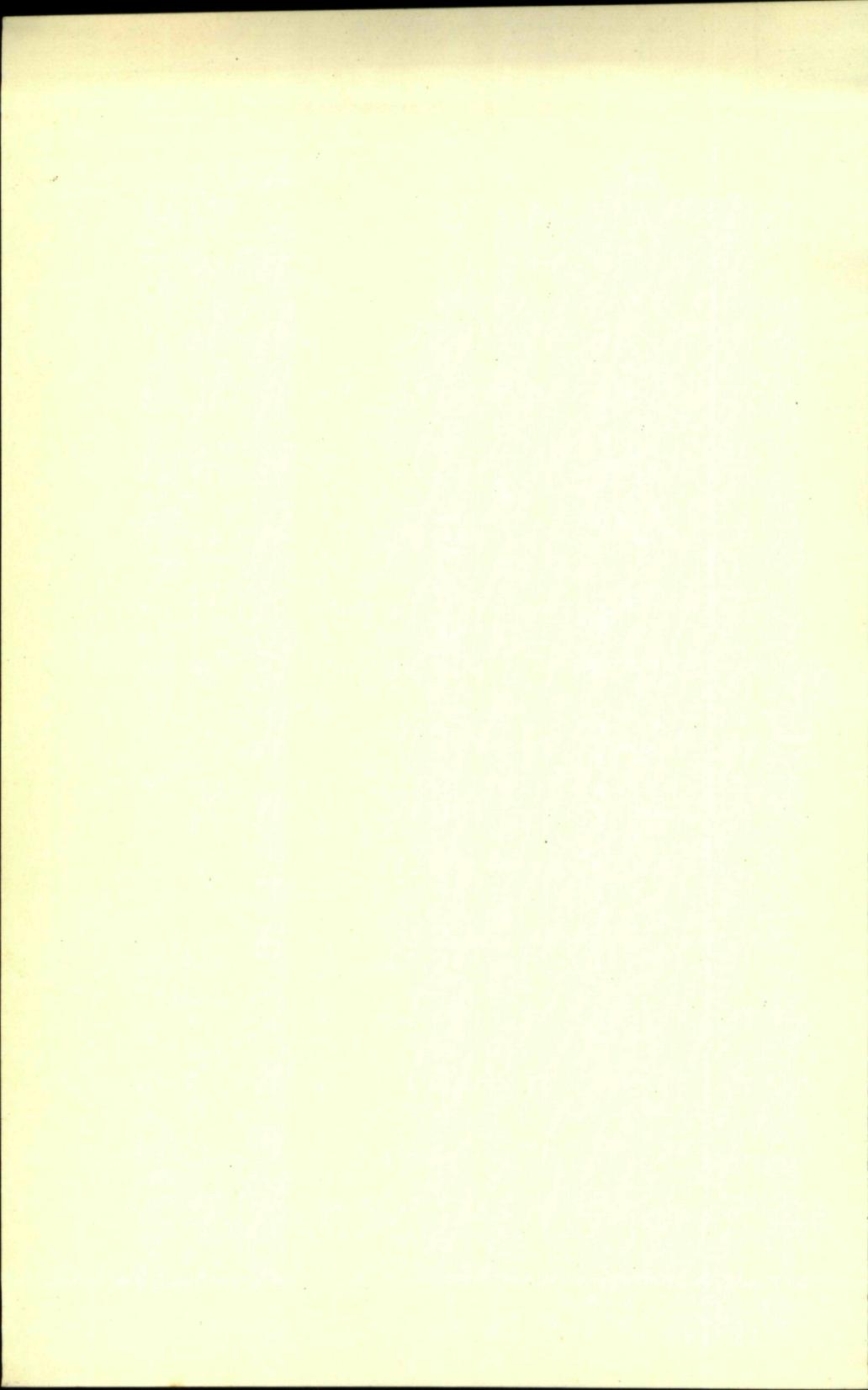
**M. le Ministre** promet de prendre en considération ces diverses questions.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,  
(sign.) Ch. Dezuttere.

Le Président,  
(sign.) H. Baels.

1875



TABLEAUX.

TABLEAU I.

Quantité et valeur de chaque espèce de poisson

ESPÈCES DE POISSON	( STENDE		BLANKENBERGHE		
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	
	<b>I. Poisson de fond.</b>				
Lotte . . . . .	81 679	679 124 —	—	—	
Vive . . . . .	321 885	1 654 434 —	25 803	158 261	
Grondin rouge . . . . .	107 140	295 247 50	—	—	
Barbue	grande . . . . .	37 794	628 665 —	7 394 1/2	102 373
	moyenne . . . . .	46 484	620 399 —	733	9 329
	petite . . . . .	46 371	458 805 —	69	538
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>130 649</b>	<b>1 707 869 —</b>	<b>8 196 1/2</b>	<b>112 240</b>	
Elibot . . . . .	27 318	287 480 50	—	—	
Seiche . . . . .	89 491	281 287 —	—	—	
Cabillaud	grande . . . . .	607 982	2 127 257 50	1 375	7 914
	moyenne . . . . .	1 195 386	3 376 756 —	965	5 639
	petite . . . . .	716 798	1 751 464 —	5 119	11 063
	non classé . . . . .	—	—	255	666
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 520 166</b>	<b>7 255 477 50</b>	<b>7 724</b>	<b>25 233</b>	
Sébaste . . . . .	380 810	676 333 —	—	—	
Grondin . . . . .	718 787	890 642 50	7 256	12 835	
Colin . . . . .	530 255	1 337 825 50	—	—	
Lingue . . . . .	114 029	352 030 —	8	29	
Brosme . . . . .	16 280	33 020 —	—	—	
Merlu	grande . . . . .	20 726	158 939 —	—	—
	moyenne . . . . .	42 332	197 351 —	—	—
	petite . . . . .	168 287	365 173 50	25	79
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>231 345</b>	<b>672 463 50</b>	<b>25</b>	<b>79</b>	
Plie	grande . . . . .	105 237	695 459 50	13 439	93 009
	moyenne . . . . .	357 508	1 895 400 —	52 895	314 917
	petite . . . . .	1 134 583	1 712 393 50	69 677	248 563
	non classé . . . . .	—	—	85 438	148 320
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 597 328</b>	<b>4 303 253 —</b>	<b>221 449</b>	<b>804 810</b>	
Scaurel . . . . .	96 165	75 101 —	3 975	2 064	
Raie . . . . .	1 417 482	4 186 608 —	73 191	306 596	
Raie radiée . . . . .	129 331	512 297 —	152	913	
Rouget . . . . .	73 157	354 584 —	257	1 320	
Limande . . . . .	116 725	555 952 —	32 244	150 239	
Flotte . . . . .	169 273	452 718 —	—	—	
Eglefin	grande . . . . .	246 846	1 102 338 50	—	—
	moyenne . . . . .	311 483	1 200 684 —	—	—
	petite . . . . .	570 000	1 484 594 50	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 128 329</b>	<b>3 787 617 —</b>	—	—	

che belge, débarqué dans chaque port de pêche de Belgique. (à suivre)

RS				TOTAL	
ZEEBRUGGE		NIEUPOORT		Quantité	VALEUR
Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
86	448 —	—	—	81 765 —	679 572 —
86 622	447 495 —	129	771 50	434 489 —	2 260 961 50
—	—	—	—	107 140 —	295 247 50
266	4 410 —	179	3 410 —	45 633 1/2	738 858 —
5 485	78 493 —	77	930 —	52 779 —	709 151 —
6 819	78 702 —	35	253 —	13 294 —	533 298 —
64	205 —	—	—	64 —	205 —
<b>12 634</b>	<b>161 810 —</b>	<b>291</b>	<b>4 593 —</b>	<b>151 770 1/2</b>	<b>1 986 512 —</b>
—	—	—	—	27 318 —	2 7 480 50
1 821	4 135 —	—	—	91 312 —	285 422 —
154	904 —	12	36 —	609 523 —	2 136 112 —
1 299	5 388 —	363	928 50	1 198 013 —	3 388 711 50
9 182	18 873 —	722	1 274 —	731 831 —	1 782 674 50
1 112	1 562 —	—	—	1 367 —	2 228 50
<b>11 747</b>	<b>26 727 —</b>	<b>1 097</b>	<b>2 238 50</b>	<b>2 540 734 —</b>	<b>7 309 726 50</b>
—	—	—	—	380 810 —	676 333 —
25 145	33 710 —	915	1 994 50	752 103 —	939 182 —
—	—	—	—	530 255 —	1 303 782 50
—	—	—	—	114 037 —	352 059 —
—	—	—	—	16 280 —	33 020 —
—	—	—	—	20 726 —	158 939 —
—	—	—	—	42 332 —	197 351 —
—	—	—	—	168 312 —	316 252 50
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>231 370 —</b>	<b>672 542 50</b>
22 842	125 799 —	14 849	80 235 —	156 367 —	994 502 50
78 998	429 891 —	17 435	58 226 —	506 836 —	2 698 434 50
115 753	383 489 —	28 529	55 865 50	1 348 542 —	2 400 311 50
159 865	196 374 —	—	—	245 303 —	344 694 85
<b>377 458</b>	<b>1 135 553 —</b>	<b>60 813</b>	<b>194 326 50</b>	<b>2 257 048 —</b>	<b>6 437 943 35</b>
1 318	613 —	—	—	101 458 —	77 778 95
128 941	293 940 —	16 806	61 868 —	1 636 420 —	4 849 012 —
27	88 —	—	—	129 510 —	513 298 —
1 065	3 944 —	38	77 —	74 517 —	359 925 —
28 171	137 562 —	37 650	132 103 —	214 790 —	975 876 —
11	62 —	—	—	169 284 —	452 780 —
—	—	—	—	246 846 —	1 102 338 50
—	—	—	—	311 483 —	1 200 684 —
15	57 —	—	—	570 015 —	1 484 651 50
—	—	—	—	—	—
<b>15</b>	<b>57 —</b>	—	—	<b>1 128 344 —</b>	<b>3 787 674 —</b>

(Suite Tableau I)

ESPÈCES DE POISSON		OSTENDE		BLANKENBERGHE	
		Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
Sole d'écosse . . . . .	245 941	1 127 827 —	—	—	—
Sole-limande . . . . .	79 686	651 480 50 —	18	152	—
Tacaud . . . . .	339 737	511 408 50 —	4 320	5 437	—
Esturgeon . . . . .	1 545	27 093 —	—	—	—
Turbot {	grande . . . . .	70 477	1 622 673 —	5 953	115 167
	moyenne . . . . .	70 958	1 334 750 —	91 1/2	1 956
	petite . . . . .	74 871	1 123 765 —	13	266
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>216 306</b>	<b>4 081 188 —</b>	<b>6 062 1/2</b>	<b>117 389</b>	
Sole {	grande . . . . .	150 279	4 228 499 —	8 125	194 885
	moyenne . . . . .	178 307	5 120 898 —	15 730	409 473
	petite . . . . .	109 605	2 555 060 50	6 540	105 431
	non classé . . . . .	9 376	181 312 —	182	1 196
<b>Total</b> . . . . .	<b>447 567</b>	<b>12 085 769 50</b>	<b>30 577</b>	<b>710 985</b>	
Merlan jaune . . . . .	92 695	300 914 —	14	60	—
Merlan . . . . .	1 733 764	2 886 591 50	154 685	164 850	—
Bar. . . . .	12 745	35 614 —	—	—	—
Squale pélerin . . . . .	389 755	571 863 50	880	1 488	—
Petite roussette . . . . .	139 830	179 588 —	1 209	1 959	—
Congre . . . . .	26 403	181 821 —	—	—	—
Loup de mer . . . . .	11 905	23 456 50	—	—	—
Dorée . . . . .	18 947	96 952 50	—	—	—
Autres espèces . . . . .	25 628	111 953 —	849	1 399	—
<b>Total I</b> . . . . .	<b>13 780 008</b>	<b>53 190 941 50</b>	<b>578 845</b>	<b>2 578 392</b>	
<b>II Poisson pélagique.</b>					
Hareng . . . . .	12 975 669	13 874 114 30	3 890	2 470	—
Maquereau . . . . .	248 466	781 815 50	5	22	—
Esprot. . . . .	3 143 780	4 977 811 73	—	—	—
Autres espèces . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total II</b> . . . . .	<b>16 367 915</b>	<b>19 633 741 53</b>	<b>3 895</b>	<b>2 492</b>	
<b>III. Mollusques</b>					
Buccins . . . . .	—	—	—	—	—
Crabes. . . . .	3 081	2 717 50	1/2	1 80	—
Homards . . . . .	3 377	70 661 —	207	7 212	—
Petits homards. . . . .	101 635	306 185 80	—	—	—
Crevettes . . . . .	—	—	—	—	—
Autres espèces . . . . .	40	55 —	—	—	—
<b>Total III</b> . . . . .	<b>108 133</b>	<b>379 619 30</b>	<b>207 1/2</b>	<b>7 212</b>	
Total général (quantité et valeur) 1929 . . . . .	<b>30 256 056</b>	<b>73 204 302 33</b>	<b>582 947 1/2</b>	<b>2 588 092</b>	

(1) Hareng importé et vendu à La Panne.

S				TOTAL	
ZEEBRUGGE		NIEUPOORT		Quantité	VALEUR
Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
—	—	—	—	245 941	1 127 827 —
502	4 160 —	6	42 —	80 212	655 834 50
12 293	13 481 —	—	—	376 350	530 327 50
—	—	—	—	1 545	27 093 —
10 982	230 771 —	269 1/2	6 467 —	87 686 1/2	1 975 078 50
10 126	159 714 —	86 1/2	1 740 —	81 272	1 498 160 —
6 949	80 591 —	13	145 —	81 846	1 204 767 —
—	—	—	—	—	—
<b>28 057 —</b>	<b>471 076 —</b>	<b>379</b>	<b>8 352 —</b>	<b>250 804 1/2</b>	<b>4 678 005 50</b>
11 190	266 117 —	3 437	78 936 —	173 031	4 068 497 —
22 042 1/2	577 569 —	2 917	53 853 —	218 996 1/2	6 161 793 50
33 353	801 686 —	2 707	29 329 50	152 205	3 491 507 —
361 1/2	4 651 —	—	—	9 919 1/2	187 159 —
<b>66 947 —</b>	<b>1 650 023 —</b>	<b>9 061</b>	<b>162 178 50</b>	<b>554 152 —</b>	<b>14 608 956 50</b>
—	—	—	—	92 639	300 974 —
163 649	203 158 —	3 518	7 640 —	2 055 616	3 262 240 —
—	—	—	—	12 745	35 614 —
1 205	1 706 —	—	—	391 790	575 157 50
6 059	5 792 —	—	—	147 098	187 339 —
25	175 —	—	—	26 428	181 996 —
—	—	—	—	11 905	23 456 50
10	13 —	—	—	18 957	96 967 50
4 091	6 380 —	5 284	13 849 50	35 852	133 581 50
<b>957 899 —</b>	<b>4 602 128 —</b>	<b>135 987</b>	<b>590 034 —</b>	<b>15 452 739 —</b>	<b>60 961 495 55</b>
2 118	1 969 —	122 796	78 098 25	13 132 656	14 070 223 05
—	—	28 183 (1)	113 571 50 (1)	—	—
370 020	568 857 90	457 393	1 003 854 95	248 471	781 837 50
—	—	—	—	3 971 193	6 550 524 58
<b>372 138 —</b>	<b>570 826 90</b>	<b>608 372</b>	<b>1 195 524 70</b>	<b>17 352 320 —</b>	<b>21 402 585 13</b>
—	—	—	—	—	—
724	807 —	24	62 —	3 829 1/2	3 688 30
57	1 869 —	53 1/2	1 457 —	3 694 1/2	81 189 20
—	—	—	—	101 635	306 185 80
—	—	—	—	—	—
501	813 —	—	—	541	868 —
<b>1 282 —</b>	<b>3 489 —</b>	<b>77 1/2</b>	<b>1 519 —</b>	<b>109 700 —</b>	<b>591 841 30</b>
<b>1 331 319 —</b>	<b>5 176 443 90</b>	<b>744 436 1/2</b>	<b>1 787 077 70</b>	<b>32 914 759 —</b>	<b>82 755 921 98</b>

TABLEAU II. (à suivre)

Quantité et valeur de chaque espèce de poisson de p

ESPÈCES DE POISSON	OSTENDE		BLANKENBERGHE	
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
	<b>I. Poisson de fond</b>			
Lotte . . . . .	—	—	—	—
Vive . . . . .	47	140 —	12	119
Grondin rouge . . . . .	—	—	—	—
Barbue {	grande . . . . .	—	11	165
	moyenne . . . . .	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	<b>11</b>	<b>165</b>
Elibot . . . . .	35	600 —	—	—
Seiche . . . . .	—	—	—	—
Cabillaud {	grande . . . . .	195	1 865 —	—
	moyenne . . . . .	90	735 —	—
	petite . . . . .	20	98 —	—
	non classé . . . . .	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>305</b>	<b>2 698 —</b>	—	—
Sébaste . . . . .	—	—	—	—
Grondin . . . . .	125	160 —	—	—
Colin . . . . .	225	670 —	—	—
Lingue . . . . .	60	590 —	—	—
Brosme . . . . .	—	—	—	—
Merlu {	grande . . . . .	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—
Plie {	grande . . . . .	87	350 —	—
	moyenne . . . . .	455	2 130 —	55
	petite . . . . .	1 325	1 730 —	65
	non classé . . . . .	—	—	250
<b>Total</b> . . . . .	<b>1 867</b>	<b>4 210 —</b>	<b>370</b>	<b>1 021</b>
Scaurel . . . . .	—	—	—	—
Raie . . . . .	130	451 —	—	—
Raie (radiée) . . . . .	—	—	—	—
Rouget . . . . .	—	—	—	—
Limande . . . . .	88	148 —	55	262
Flotte . . . . .	—	—	—	—
Eglefin {	grande . . . . .	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—
Sole d'Ecosse . . . . .	—	—	—	—
Sole limande . . . . .	—	—	—	—



*Suite Tableau II.*

ESPÈCES DE POISSON	-OSTENDE		BLANKENBERGHE		
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	
	Tacaud . . . . .	—	—	—	—
Esturgeon . . . . .	—	—	—	—	
Turbot {	grande . . . . .	—	5	11	
	moyenne . . . . .	—	—	—	
	petite . . . . .	—	—	—	
	non classé . . . . .	—	—	—	
<b>Total</b> . . . . .	—	—	<b>5</b>	<b>11</b>	
Sole {	grande . . . . .	44	1 005 —	13	38
	moyenne . . . . .	63	1 450 —	63	1 90
	petite . . . . .	—	—	23	43
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>107</b>	<b>2 455 —</b>	<b>101</b>	<b>2 71</b>	
Merlan jaune . . . . .	—	—	—	—	
Merlan . . . . .	1 300	1 370 —	—	—	
Bar. . . . .	—	—	—	—	
Squale pélerin. . . . .	—	—	—	—	
Petite roussette . . . . .	—	—	—	—	
Congre . . . . .	—	—	—	—	
Loup de mer . . . . .	—	—	—	—	
Dorée . . . . .	—	—	—	—	
Autres espèces . . . . .	2 750	4 008 —	—	—	
<b>Total I.</b> . . . . .	<b>7 039</b>	<b>17 200 —</b>	<b>554</b>	<b>4 39</b>	
<b>II. Poisson pélagique.</b>					
Hareng . . . . .	46 800	82 127 —	—	—	
Maquereau . . . . .	—	—	—	—	
Esprot. . . . .	8 208	13 685,40	—	—	
Autres espèces . . . . .	—	—	—	—	
<b>Total II</b> . . . . .	<b>55 008</b>	<b>95 812,40</b>	—	—	
<b>III. Mollusques.</b>					
Buccins . . . . .	—	—	—	—	
Crabes. . . . .	—	—	—	—	
Homards . . . . .	—	—	—	—	
Petits homards. . . . .	230	1 210 —	—	—	
Crevettes. . . . .	—	—	—	—	
Autres espèces . . . . .	—	—	—	—	
<b>Total III</b> . . . . .	<b>230</b>	<b>1 210 —</b>	—	—	
Total général (quantité et valeur) 1929)	<b>62 277</b>	<b>114 222,40</b>	<b>554</b>	<b>4 3</b>	

<b>ORIGINE :</b>	Angleterre :	2 714 Klg.	7 121 00 Fr.
	France :	56 344 "	122 444 40 "
	Hollande :	39 528 "	177 364 50 "
	<b>Total général :</b>	<b>98 586 Klg.</b>	<b>306 929 90 Fr.</b>

				<b>TOTAL</b>	
ZEEBRUGGE		NIEUPOORT		Quantité	VALEUR
Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	5	115 —
22	463 —	—	—	22	463 —
38	434 —	—	—	38	434 —
8	100 —	—	—	8	100 —
<b>68</b>	<b>997 —</b>	—	—	<b>73</b>	<b>1 112 —</b>
341	12 188 —	5	131 —	403	13 709 —
822	29 630 —	7	130 —	957	33 110 —
1 842	58 003 —	7	74 —	1 872	58 507 —
45	1 019 —	—	—	45	1 019 —
<b>3 050</b>	<b>100 840 —</b>	<b>19</b>	<b>335 —</b>	<b>3 277</b>	<b>106 345 —</b>
—	—	—	—	—	—
440	743 —	33	66 —	1 773	2 179 —
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
523	800 —	12	24	3 235	4 832 —
<b>15 829</b>	<b>144 749 —</b>	<b>371</b>	<b>1 594 —</b>	<b>23 793</b>	<b>167 940 —</b>
—	—	671	1 615, 50	47 471	83 742 50
—	—	—	—	—	—
9 820	12 918 —	9 032	27 202 —	27 060	53 805 40
<b>9 820</b>	<b>12 918 —</b>	<b>9 703</b>	<b>28 817 50</b>	<b>74 531</b>	<b>137 547 90</b>
—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—
1	63 —	—	—	1	63 —
—	—	—	—	230	1 210 —
19	127 —	—	—	19	127 —
12	42 —	—	—	12	42 —
<b>32</b>	<b>232 —</b>	—	—	<b>262</b>	<b>1 442 —</b>
<b>25 681</b>	<b>157 899</b>	<b>10 074</b>	<b>30 411 50</b>	<b>98 586</b>	<b>306 929 90</b>

TABLEAU III.

**Quantité et valeur des principales espèces de poissons  
Rendement par espèce de bâtiment et d'engin de pêche**

ESPÈCES DE POISSON	BATEAUX A VAPEUR		BATEAU		
	CHALUT		CHALUT		
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	
<b>I. Poisson de fond</b>					
Lotte . . . . .	72 701	608 404	9 064	76 168	
Vive . . . . .	35 338	166 353	396 764	2 075 873	
grondin rouge . . . . .	45 255	134 966	61 885	160 281	
Barbue	grande . . . . .	6 754	115 925	38 530 1/2	616 548
	moyenne . . . . .	7 322	101 500	44 837	598 236
	petite . . . . .	6 089	62 185	46 591	469 925
	non classé . . . . .	—	—	64	205
<b>Total . . . . .</b>	<b>20 175</b>	<b>279 610</b>	<b>130 022 1/2</b>	<b>1 684 914</b>	
Elibot . . . . .	27 028	286 180 50	290	1 300	
Seiche . . . . .	24 205	76 847	66 242	206 569	
Cabillaud	grande . . . . .	604 905	2 104 639 50	4 618	31 472
	moyenne . . . . .	1 178 840	3 270 329	19 0 3	117 558
	petite . . . . .	647 056	1 572 951	84 208	208 318
	non classé . . . . .	—	—	1 367	2 228
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 430 801</b>	<b>6 747 919 50</b>	<b>109 246</b>	<b>359 578</b>	
Sébaste . . . . .	380 810	676 333	—	—	
Grondin . . . . .	239 326	346 492	493 307	572 755	
Colin . . . . .	529 980	1 300 967 50	275	2 815	
Lingue . . . . .	112 016	343 175	2 021	8 884	
Brosme . . . . .	16 280	33 020	—	—	
Merlu	grande . . . . .	20 426	156 609	252	2 230
	moyenne . . . . .	40 832	189 271	1 013	6 070
	petite . . . . .	159 437	301 696 50	7 350	13 225
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>220 725</b>	<b>647 576 50</b>	<b>8 645</b>	<b>21 576</b>	
Plie	grande . . . . .	22 160	142 019 50	128 084	819 334
	moyenne . . . . .	50 352	278 436 50	437 408	2 323 859
	petite . . . . .	110 912	208 168	1 186 316	2 134 639
	non classé . . . . .	—	—	245 273	344 637
<b>Total . . . . .</b>	<b>184 024</b>	<b>623 624</b>	<b>1 997 081</b>	<b>5 622 469</b>	

rté des fonds de pêche par des bateaux belges.  
e moyenne par jour de mer et par jour de pêche.

BÂTIMENTS A MOTEUR				BATEAUX PONTÉS A VOILE			
STROOPNET		FILETS DÉRIVANTS		CHALUT		STROOPNET	
Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2 342	18 735	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	349	6 385	—	—
—	—	—	—	620	9 415	—	—
—	—	—	—	602	6 165	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>1 571</b>	<b>21 965</b>	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	865	2 006	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	104	775	—	—
—	—	—	—	550	1 370	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>654</b>	<b>2 145</b>	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	19 470	19 936	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	18	50	—	—
—	—	—	—	457	2 010	—	—
—	—	—	—	1 525	1 330	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	6 040	32 730	—	—
—	—	—	—	18 282	95 410	—	—
—	—	—	—	50 975	61 864	—	—
80	58	—	—	—	—	—	—
<b>30</b>	<b>58</b>	—	—	<b>75 297</b>	<b>190 004</b>	—	—

à suivre

Tableau III. Suite

ESPÈCES DE POISSON	BATEAUX A VAPEUR		BATEAUX A VOILES		
	CHALUT		CHALUT		
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	
Scaurel . . . . .	75 575	64 279 50	25 883	13 499	
Raie . . . . .	642 957	1 760 045	964 877	3 030 808	
Raie (raïée) . . . . .	76 306	285 560	52 869	226 748	
Rouget . . . . .	24 588	114 579	49 697	243 906	
Limande . . . . .	35 097	135 712	171 125	813 285	
Flotte . . . . .	161 233	428 823	8 051	23 957	
Eglefin	Grande	246 796	1 101 953 50	50	385
	moyenne . . . . .	310 483	1 195 879	1 000	4 805
	petite . . . . .	556 015	1 454 801	14 000	29 850
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 113 294</b>	<b>3 752 633 50</b>	<b>15 050</b>	<b>35 040</b>	
Sole d'Ecosse . . . . .	237 055	1 081 059	8 886	46 768	
Sole Limande . . . . .	69 793	553 976 50	10 294	100 563	
Tacaud . . . . .	141 865	225 468	210 080	300 461	
Esturgeon . . . . .	950	18 650	595	8 443	
Turbot	grande . . . . .	16 533	398 803	71 025 1/2	1 573 120
	moyenne . . . . .	15 881	317 812	64 682	1 168 168
	petite . . . . .	14 457	231 157	66 468	960 990
	non classé . . . . .	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>46 871</b>	<b>947 772</b>	<b>202 175 1/2</b>	<b>3 702 284</b>	
Sole	grande . . . . .	61 740	1 689 153	107 381	2 967 040
	moyenne . . . . .	57 120	1 529 824	155 745 1/2	4 452 730
	petite . . . . .	31 792	696 620	116 046 1/2	2 691 090
	non classé . . . . .	9 091	174 201	828 1/2	12 950
<b>Total . . . . .</b>	<b>159 743</b>	<b>1 089 798</b>	<b>380 001 1/2</b>	<b>8 110 860</b>	
Merlan jaune . . . . .	90 941	292 089	1 698	8 880	
Merlan . . . . .	662 040	1 306 737 50	1 346 967	1 906 920	
Bar . . . . .	11 890	34 149	855	1 460	
Squale pélerin . . . . .	193 980	309 139	196 910	265 290	
Petite roussette . . . . .	43 325	60 702	101 735	125 110	
Congre . . . . .	20 822	141 553	5 508	39 840	
Loup de mer . . . . .	11 905	23 456 50	—	—	
Dorée . . . . .	14 143	73 217 50	4 739	23 440	
Autres espèces . . . . .	21 584	96 108	13 417	35 810	
<b>Total . . . . .</b>	<b>8 194 611</b>	<b>28 261 974</b>	<b>7 046 255 1/2</b>	<b>31 869 560</b>	

BATEAUX A MOTEUR				BATEAUX PONTÉS A VOILE			
STROOPNET		FILETS DÉRIVANTS		CHALUT		STROOPNET	
Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	28 510	57 915	—	—
—	—	—	—	335	990	—	—
—	—	—	—	237	1 440	—	—
170	478	—	—	2 004	10 665	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	125	1 295	—	—
—	—	—	—	4 405	4 397	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	128	3 155	—	—
—	—	—	—	709	12 180	—	—
—	—	—	—	921	12 614	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>1 758</b>	<b>27 949</b>	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	3 875	111 575	—	—
—	—	—	—	6 034	177 535	—	—
—	—	—	—	4 292	102 876	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>14 201</b>	<b>391 986</b>	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
27	81	—	—	46 570	48 466	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	900	726	—	—
—	—	—	—	2 038	1 521	—	—
—	—	—	—	98	599	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	75	300	—	—
12	25	—	—	800	1 570	—	—
<b>239</b>	<b>642</b>	—	—	<b>204 255</b>	<b>807 999</b>	—	—

à suivre

Tableau III. Suite

ESPÈCES DE POISSON	BATEAUX A VAPEUR		BATEAUX A VOILE	
	CHALUT		CHALUT	
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
<b>II. Poisson pélagique.</b>				
Hareng . . . . .	2 116 384	3 513 213 60	8 905 520	8 820 888 9
Maquereau . . . . .	246 266	775 079 50	2 205	6 758
Esprot. . . . .	45	79 60	17 674	47 406 5
Autres espèces . . . . .	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 462 695</b>	<b>4 288 372 70</b>	<b>8 925 399</b>	<b>8 875 053 4</b>
<b>III. Mollusques.</b>				
Buccins . . . . .	—	—	—	—
Crabes . . . . .	730	580	3 099 1/2	3 008
Homards . . . . .	30	750	3 453 1/2	76 533
Petits homards. . . . .	59 650	177 239 80	41 985	128 946
Crevettes . . . . .	—	—	—	—
Autres espèces . . . . .	—	—	541	868
<b>Total III. . . . .</b>	<b>60 410</b>	<b>178 569 80</b>	<b>49 079</b>	<b>209 355 5</b>
Total général (quantité et valeur) 1929 . . . . .	<b>10 617 716</b>	<b>32 728 916 50</b>	<b>16 020 733 1/2</b>	<b>40 953 976</b>
Total des jours de mer . . . . .	8 987			
Total des jours de pêche . . . . .	5 100			
Pêche moyenne { de mer.	kil. 1 181	fr 3 641	kil. 739	
par jour : { de pêche.	2 081	6 417	997	

BÂTIMENTS A MOTEUR				BATEAUX PONTÉS A VOILE			
STROOPNET		FILETS DÉRIVANTS		CHALUT		STROOPNET	
Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
22 191	1 557 881 40	3 922	15 042 50	—	—	9 585	1 812 75
—	—	—	—	—	—	—	—
19 253	5 252 028 70	—	—	—	—	6 470	6 469 80
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>1 444</b>	<b>6 809 910 10</b>	<b>3 922</b>	<b>15 042 50</b>	—	—	<b>16 055</b>	<b>8 282 55</b>
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	211	3 916	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	211	3 916	—	—
<b>683</b>	<b>6 810 552 10</b>	<b>3 922</b>	<b>15 042 50</b>	<b>204 466</b>	<b>811 915</b>	<b>16 055</b>	<b>8 282 55</b>
28 786						1 496	
21 355						847	

fr.

1 659

2 237

kil.

147

260

fr.

548

968

*à suivre*

ESPÈCES DE POISSON	AVEC MOTEUR					
	CHALUT		STROOPNET		FILETS DÉRIVA	
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
<b>I. Poisson de fond.</b>						
Lotte . . . . .	—	—	—	—	—	—
Vive . . . . .	—	—	—	—	—	—
Grondin rouge . . . . .	—	—	—	—	—	—
Barbue	grande . . . . .	—	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—	—	—
	petite . . . . .	2	23	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>2</b>	<b>23</b>	—	—	—	—
Elibot . . . . .	—	—	—	—	—	—
Seiche . . . . .	—	—	—	—	—	—
Cabillaud	grande . . . . .	—	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	16	49	—	—	—
	petite . . . . .	17	35	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>33</b>	<b>84</b>	—	—	—	—
Sébaste . . . . .	—	—	—	—	—	—
Grondin . . . . .	—	—	—	—	—	—
Colin . . . . .	—	—	—	—	—	—
Lingue . . . . .	—	—	—	—	—	—
Brosme . . . . .	—	—	—	—	—	—
Merlu	grande . . . . .	—	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—	—	—
Plie	grande . . . . .	83	419	—	—	—
	moyenne . . . . .	194	729	—	—	—
	petite . . . . .	329	630	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>606</b>	<b>1 778</b>	—	—	—	—
Scaurel . . . . .	—	—	—	—	—	—
Raie . . . . .	76	243 50	—	—	—	—
Raie (radiée) . . . . .	—	—	—	—	—	—
Rouget . . . . .	—	—	—	—	—	—



ESPÈCES DE POISSON	AVEC MOTEUR					
	CHALUT		STROOPNET		FILETS DÉRIVANTS	
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
Limande . . . . .	5 505	13 453 50	367	953	—	—
Flotte . . . . .	—	—	—	—	—	—
Eglefin {	grande . . . . .	—	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—
Sole d'Écosse . . . . .	—	—	—	—	—	—
Sole Limande . . . . .	—	—	—	—	—	—
Tacaud . . . . .	—	—	—	—	—	—
Esturgeon . . . . .	—	—	—	—	—	—
Turbot {	grande . . . . .	—	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—
Sole {	grande . . . . .	35	727	—	—	—
	moyenne . . . . .	96 1/2	1 702	—	—	—
	petite . . . . .	75	916	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>174 1/2</b>	<b>3 345</b>	—	—	—	—
Merlan jaune . . . . .	—	—	—	—	—	—
Merlan . . . . .	—	—	12	26	—	—
Bar. . . . .	—	—	—	—	—	—
Squale pélerin . . . . .	—	—	—	—	—	—
Petite roussette . . . . .	—	—	—	—	—	—
Congre . . . . .	—	—	—	—	—	—
Loup de mer . . . . .	—	—	—	—	—	—
Dorée . . . . .	—	—	—	—	—	—
Autres espèces. . . . .	33	55	6	12	—	—
<b>Total I . . . . .</b>	<b>6 461 1/2</b>	<b>18 982</b>	<b>385</b>	<b>991</b>	—	—
<b>II. Poisson pélagique.</b>						
Hareng . . . . .	—	—	19 750	12 556 75	6 681	24 817
Maquereau . . . . .	—	—	—	—	—	—



ESPÈCES DE POISSON	AVEC MOTEUR					
	CHALUT		STROOPNET		FILETS DÉRIVANTS	
	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
Esprot. . . . .	—	—	306 604	573 828 25	—	—
Autres espèces. . . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Total II . . . . .</b>	—	—	<b>326 354</b>	<b>586 385</b>	<b>6 681</b>	<b>24 817 7</b>
<b>III. MOLUSQUES.</b>						
Buccins . . . . .	—	—	—	—	—	—
Crabes. . . . .	—	—	—	—	—	—
Homards . . . . .	—	—	—	—	—	—
Petits homards. . . . .	—	—	—	—	—	—
Crevettes. . . . .	—	—	—	—	—	—
Autres espèces. . . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Total III . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—
Total général (quantité et valeur) 1929 . . . . .	<b>6 461 12</b>	<b>18 982</b>	<b>326 739</b>	<b>587 376</b>	<b>6 681</b>	<b>24 817 7</b>
Total des jours de mer. . . . .				503		
Total des jours de pêche . . . . .				476		
pêche moyenne { de mer.			kil. 675			fr. 1 254
par jour : { de pêche			714			1 326

UVE TES OU MI-PONTÉES

SANS MOTEUR

CHALUT		ST. OOPNET		FILETS DÉRIVANTS		LIGNES	
Kg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.	Klg.	Fr.
	—	391 147	670 711 73	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—
	—	<b>411 587</b>	<b>681 149 63</b>	<b>28 183</b>	<b>113 571 50</b>	—	—
	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—
	—	—	—	—	—	—	—
<b>17</b>	<b>1 278</b>	<b>411 587</b>	<b>681 149 63</b>	<b>28 183</b>	<b>113 571 50</b>	<b>15</b>	<b>61 50</b>

720  
710

kil.

611

620

fr.

1 105

1 121

TABLEAU IV.      Quantité en kilogrammes de chaque espèce de poisson de mer de p  
l'espèce de ba

ESPÈCES DE POISSON	MER COTIÈRE					
	CHALUT			STROOPNET		
	Moteur		Voile	Moteur		Voile
	Ponté	Ouvert ou mi-ponté	ouvert	Ponté	Ouvert ou mi-ponté	Ouvert
<b>I. Poisson de fond.</b>						
Lotte . . . . .	—	—	—	—	—	—
Vive . . . . .	98	—	—	—	—	—
Grondin rouge. . . . .	—	—	—	—	—	—
Barbue	grande . . . . .	220	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	298	—	—	—	—
	petite . . . . .	114	2	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>632</b>	<b>2</b>	—	—	—	—
Elibot . . . . .	—	—	—	—	—	—
Seiche . . . . .	188	—	—	—	—	—
Cabillaud	grande . . . . .	71	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	349	16	—	—	—
	petite . . . . .	1 872	17	—	—	—
	non classé. . . . .	95	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 387</b>	<b>33</b>	—	—	—	—
Sébaste . . . . .	—	—	—	—	—	—
Grondin . . . . .	4 475	—	—	—	—	—
Colin . . . . .	—	—	—	—	—	—
Lingue . . . . .	—	—	—	—	—	—
Brosme . . . . .	—	—	—	—	—	—
Merlu	grande . . . . .	—	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	—	—	—	—	—	—
Plie	grande. . . . .	3 904	88	—	20	—
	moyenne . . . . .	10 142	194	—	—	—
	petite . . . . .	16 535	318	—	—	11
	non classé . . . . .	3 730	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>34 311</b>	<b>595</b>	—	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>10</b>

ge importé en Belgique, directement de chaque fond de pêche, avec indication de d'engin de pêche.

MER COTIÈRE				MER DU NORD				
FILETS DÉRIVANTS			Lignes	SUD				
Moteur		Voile		Vapeur	Moteur	Voile	Moteur	Voile
Conté	Ouvert	Ouvert	Ouvert					
—	—	—	—	chalut	chalut	chalut	Stroopnet	
—	—	—	—	2 507	6 759	—	—	—
—	—	—	—	35 182	395 085	2 342	—	—
—	—	—	—	12 110	57 475	—	—	—
—	—	—	—	3 427	37 586 1/2	349	—	—
—	—	—	—	3 933	43 842	620	—	—
—	—	—	—	4 009	45 896	602	—	—
—	—	—	—	—	64	—	—	—
—	—	—	—	<b>11 369</b>	<b>127 388 1/2</b>	<b>1 571</b>	—	—
—	—	—	—	—	290	—	—	—
—	—	—	—	12 320	57 364	865	—	—
—	—	—	—	658	3 552	—	—	—
—	—	—	—	3 812	16 417	104	—	—
—	—	—	—	14 664	76 176	550	—	—
—	—	—	—	—	1 272	—	—	—
—	—	—	—	<b>19 134</b>	<b>97 417</b>	<b>654</b>	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	64 425	477 782	19 470	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	300	1 533	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	237	18	—	—
—	—	—	—	—	953	32	—	—
—	—	—	—	400	4 625	525	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>400</b>	<b>5 815</b>	<b>575</b>	—	—
—	—	—	—	7 390	123 984	6 040	—	—
—	—	—	—	23 879	426 657	18 282	—	—
—	—	—	—	104 062	1 167 881	50 975	—	—
—	—	—	—	—	241 543	—	30	—
—	—	—	—	<b>135 331</b>	<b>1 960 065</b>	<b>75 297</b>	<b>30</b>	—

à suivre

Tableau IV. Suite

ESPÈCES DE POISSON	MER COTIÈRE					
	CHALUT			STROOPNET		
	Moteur		Voile	Moteur		Voile
	Ponté	Ouvert ou mi-ponté	ouvert	Ponté	Ouvert ou mi-ponté	Ouvert
Scaurel . . . . .	—	—	—	—	—	—
Raie . . . . .	15 855	76	—	—	—	—
Raie (radiée) . . . . .	—	—	—	—	—	—
Rouget . . . . .	242	—	—	—	—	—
Limande . . . . .	20 714	5 4 <sup>8</sup>	40	254	324	467
Flotte . . . . .	—	—	—	—	—	—
Eglefin	grande . . . . .	—	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	—	—	—	—	—
	petite . . . . .	—	—	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—	—	—
Sole d'Fcosse . . . . .	—	—	—	—	—	—
Sole-limande . . . . .	47	—	—	—	—	—
Tacaud . . . . .	370	—	—	—	—	—
Esturgeon . . . . .	—	—	—	—	—	—
Turbot	grande . . . . .	205	—	—	—	—
	moyenne . . . . .	233	—	—	—	—
	petite . . . . .	502	—	—	—	—
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>940</b>	—	—	—	—	—
Sole	grande . . . . .	1 089	35	—	—	—
	moyenne . . . . .	1520 1/2	97	—	—	—
	petite . . . . .	1724 1/2	75	—	—	—
	non classé . . . . .	39	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>4 373</b>	<b>207</b>	—	—	—	—
Merlan jaune . . . . .	—	—	—	—	—	—
Merlan . . . . .	30 087	12	—	47	—	—
Bar . . . . .	—	—	—	—	—	—
Squale pélerin . . . . .	—	—	—	—	—	—
Petite roussette . . . . .	—	—	—	—	—	—
Congre . . . . .	—	—	—	—	—	—
Loup de mer . . . . .	—	—	—	—	—	—
Dorée . . . . .	—	—	—	—	—	—
Autres espèces . . . . .	706	33	—	12	6	—
<b>Total I.</b> . . . . .	<b>115 420</b>	<b>6 446</b>	<b>40</b>	<b>333</b>	<b>341</b>	<b>477</b>

MER COTIÈRE				MER DU NORD				
FILETS DÉRIVANTS			Lignes	SUD				
Moteur		Voile		Vapeur	Moteur	Voile	Moteur	Voile
Ponté	Ouvert	Ouvert	Ouvert					
—	—	—	—	chalut	chalut	chalut	Stroopnet	
—	—	—	—	15 025	25 508	—	—	—
—	—	—	—	178 552	918 632	2S 510	—	—
—	—	—	—	15 201	44 804	335	—	—
—	—	—	—	6 532	47 194	237	—	—
—	—	—	15	10 817	148 963	2 004	—	—
—	—	—	—	3 705	6 966	—	—	—
—	—	—	—	—	50	—	—	—
—	—	—	—	200	400	—	—	—
—	—	—	—	1 200	3 375	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>1 400</b>	<b>3 825</b>	—	—	—
—	—	—	—	210	4 966	—	—	—
—	—	—	—	1 657	9 334	125	—	—
—	—	—	—	77 215	199 360	4 405	—	—
—	—	—	—	—	595	—	—	—
—	—	—	—	7 969	68 984 1/2	128	—	—
—	—	—	—	7 400	62 278 1/2	709	—	—
—	—	—	—	7 173	64 484	921	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	<b>22 542</b>	<b>195 747</b>	<b>1 758</b>	—	—
—	—	—	—	5 669	105 071	3 875	—	—
—	—	—	—	7 363	152 351 1/2	6 034	—	—
—	—	—	—	5 153	113 103 1/2	4 292	—	—
—	—	—	—	37	744 1/2	—	—	—
—	—	—	—	<b>18 222</b>	<b>371 270 1/2</b>	<b>14 201</b>	—	—
—	—	—	—	475	1 134	—	—	—
—	—	—	—	233 923	1 291 650	46 570	—	—
—	—	—	—	600	805	—	—	—
—	—	—	—	41 930	175 605	900	—	—
—	—	—	—	22 060	95 440	2 038	—	—
—	—	—	—	822	4 958	98	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	2 120	4 449	75	—	—
—	—	—	—	1 646	12 346	800	—	—
—	—	—	<b>15</b>	<b>947 792</b>	<b>6 751 475</b>	<b>202 830</b>	<b>- 30</b>	—

Tableau IV. Suite

ESPÈCES DE POISSON	MER COTIÈRE						
	CHALUT			STROOPNET			
	Moteur		Voile	Moteur		Voile	
	Ponté	ouvert ou mi-ponté	ouvert	Ponté	ouvert ou mi-ponté	Ouvert	Ponté
<b>II. Poisson pélagique.</b>							
Hareng . . . . .	40	370	—	126 933	4 320	1 470	—
Maquereau . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Esprot. . . . .	3 099	—	—	2 231 590	302 289	182 713	4 200
Autres espèces. . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total II . . . . .</b>	<b>3 139</b>	<b>370</b>	<b>—</b>	<b>2 358 523</b>	<b>306 609</b>	<b>184 183</b>	<b>4 200</b>
<b>III. Mollusques.</b>							
Buccins . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Crabes. . . . .	51	—	—	—	—	—	—
Homards . . . . .	35	—	—	—	—	—	—
Petits Homards . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Crevettes. . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Autres espèces. . . . .	3	—	—	—	—	—	—
<b>Total III . . . . .</b>	<b>89</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total général 1929 . . . . .</b>	<b>118 648</b>	<b>6816</b>	<b>40</b>	<b>2 358 856</b>	<b>306 950</b>	<b>184 660</b>	<b>4 200</b>

MER COTIERE				MER DU NORD					
LETS DÉRIVANTS			LIGNES	SUD					
Moteur		Voile		Vapeur	Vapeur	Voile	Moteur	Voile	
Até	Ouvert	Ouvert	Ouvert						
				chalut	chalut	chalut	Stroopnet		
922	6 681	28 183	—	1 422 489	8 808 345	—	1 906 433	28 555	
—	—	—	—	2 000	1 205	—	—	—	
—	—	—	—	45	—	—	1 036 553	210 704	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	
<b>922</b>	<b>6 681</b>	<b>28 183</b>	<b>—</b>	<b>1 424 534</b>	<b>8 809 550</b>	<b>—</b>	<b>2 942 986</b>	<b>239 259</b>	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	250	2 898 1/2	—	—	—	
—	—	—	—	—	3 356 1/2	211	—	—	
—	—	—	—	3 500	40 185	—	—	—	
—	—	—	—	—	—	—	—	—	
—	—	—	—	—	538	—	—	—	
—	—	—	—	<b>3 750</b>	<b>46 978</b>	<b>211</b>	—	—	

922	6 681	28 183	15	2 376 076	15 607 003	203 041	2 943 016	239 259
-----	-------	--------	----	-----------	------------	---------	-----------	---------

à suivre

Tableau IV. Suite

ESPECES DE POISSON	Mer	Islande	Féroé	Ouest	Rockall	Moray-Fr	
	du Nord			Écosse			
	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	
	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	
<b>I. Poisson de fond.</b>							
Lotte . . . . .	2 985	1 589	—	2 231	3 578	23 910	
Vive . . . . .	—	—	—	—	—	—	
grondin rouge . . . . .	1 900	—	—	725	—	425	
Barbue	grande . . . . .	56	—	—	—	127	
	moyenne . . . . .	—	—	20	—	113	
	petite . . . . .	20	25	—	—	25	
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—	
<b>Total . . . . .</b>	<b>76</b>	<b>25</b>	—	<b>20</b>	—	<b>265</b>	
Elibot . . . . .	1 047	12 525	—	2 629	8 957	1 712	
Seiche . . . . .	100	—	—	125	125	145	
Cabillaud	grande . . . . .	22 094	404 929	—	14 221	51 773	45 767
	moyenne . . . . .	33 646	384 493	—	15 901	51 241	107 206
	petite . . . . .	18 400	428 341	—	7 333	6 719	95 840
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>74 140</b>	<b>1 667 763</b>	—	<b>37 505</b>	<b>109 733</b>	<b>248 813</b>	
Sébaste . . . . .	1 150	379 660	—	—	—	—	
Grondin . . . . .	12 275	1 875	—	6 450	19 170	9 920	
Colin . . . . .	44 800	310 079	—	105 415	24 918	9 805	
Lingue . . . . .	2 384	55 954	—	11 274	11 597	8 218	
Brosme . . . . .	200	4 250	—	650	11 180	—	
Merlu	grande . . . . .	1 053	50	—	3 802	170	727
	moyenne . . . . .	1 075	—	—	7 141	137	1 574
	petite . . . . .	7 750	—	—	26 975	520	1 200
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>9 878</b>	<b>50</b>	—	<b>37 918</b>	<b>827</b>	<b>3 501</b>	
Plie	grande . . . . .	625	3 406	—	125	—	2 043
	moyenne . . . . .	450	4 328	—	400	50	370
	petite . . . . .	300	200	—	—	—	425
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 375</b>	<b>8 434</b>	—	<b>525</b>	<b>50</b>	<b>2 838</b>	

CANAL DE BRISTOL			Sud Irlande	Golfe de Gascogne	Portugal Maroc	Autres fonds	
Vapeur	Moteur	Voile	Vapeur	Vapeur	Vapeur		
chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut		
33 261	1 505	—	—	—	2 640	—	—
151	1 631	—	—	—	—	—	—
29 120	4 410	—	—	—	975	—	—
1 868	724	—	—	—	1 276	—	—
2 550	697	—	—	—	706	—	—
1 516	581	—	—	—	504	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>5 934</b>	<b>2 002</b>	—	—	—	<b>2 486</b>	—	—
158	—	—	—	—	—	—	—
11 390	8 695	—	—	—	—	—	—
65 463	180	—	—	—	—	—	—
132 541	687	—	—	—	—	—	—
75 709	5 510	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>273 713</b>	<b>6 377</b>	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
124 660	10 450	—	—	—	551	—	—
34 963	275	—	—	—	—	—	—
21 789	488	—	—	—	500	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
14 524	—	—	—	—	100	—	—
30 885	60	—	—	—	475	—	—
122 792	2 725	—	—	—	800	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>168 201</b>	<b>2 785</b>	—	—	—	<b>1 375</b>	—	—
8 571	176	—	—	—	—	—	—
20 975	609	—	—	—	—	—	—
5 925	1 900	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>35 471</b>	<b>2 685</b>	—	—	—	—	—	—

à suivre

Tableau IV. Suite

ESPÈCES DE POISSON	Mer du Nord	Islande	Féroé	Ouest Écosse	Rockall	Moray-Fir	
	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Mote
Scaurel . . . . .	chalut 650	chalut —	chalut —	chalut 13 115	chalut 500	chalut —	chal
Raie . . . . .	11 765	7 200	—	18 640	19 280	15 140	1
Raie (radiée) . . . . .	2 475	—	—	—	40	750	—
Rouget . . . . .	350	85	—	130	—	200	—
Limande . . . . .	550	6 165	—	40	285	150	—
Flotte . . . . .	9 445	15 912	—	4 820	6 685	17 015	8
Eglefín	grande . . . . .	1 987	137 898	—	7 215	92 479	6 617
	moyenne . . . . .	9 325	166 525	—	8 698	107 448	17 287
	petite . . . . .	65 650	37 035	—	40 420	168 375	233 400
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>76 962</b>	<b>341 508</b>	<b>—</b>	<b>56 333</b>	<b>368 302</b>	<b>257 304</b>	<b>109</b>
Sole d'Écosse . . . . .	6 500	52 972	—	15 895	19 416	17 760	8
Sole-limande . . . . .	4 300	15 136	—	1 229	2 591	14 409	4
Tacaud . . . . .	1 650	—	—	—	650	150	—
Esturgeon . . . . .	—	—	—	54	—	45	—
Turbot	grande . . . . .	313	—	—	484	732	932
	moyenne . . . . .	178	—	—	206	610	842
	petite . . . . .	67	—	—	44	322	587
	non classé . . . . .	—	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>558</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>734</b>	<b>1 664</b>	<b>2 361</b>	
Sole	grande . . . . .	210	—	—	42	—	—
	moyenne . . . . .	228	—	—	38	—	—
	petite . . . . .	139	—	—	5	—	—
	non classé . . . . .	35	—	—	—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	<b>612</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>85</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
Merlan jaune . . . . .	5 110	—	—	5 882	50	780	—
Merlan . . . . .	52 850	32 785	—	7 850	1 675	22 155	1
Bar . . . . .	205	—	—	2 700	—	75	—
Squale pélerin . . . . .	25 460	5 430	—	17 950	13 205	9 730	—
Petite roussette . . . . .	1 050	300	—	1 000	—	—	—
Congre . . . . .	391	115	—	1 638	50	118	—
Loup de mer . . . . .	—	11 430	—	100	140	—	—
Dorée . . . . .	125	—	—	—	110	—	—
Autres espèces . . . . .	800	800	—	2 975	450	850	—
<b>Total I.</b> . . . . .	<b>353 618</b>	<b>2 931 994</b>	<b>—</b>	<b>356 637</b>	<b>625 263</b>	<b>668 544</b>	<b>17</b>

CANAL DE BRISTOL			Sud Irlande	Golfe de Gascogne	Portugal Maroc	Autres fonds	
Vapeur	Moteur	Voile	Vapeur	Vapeur	Vapeur		
chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut		
46 28	375	—	—	—	—	—	—
235 162	30 215	—	—	—	157 218	—	—
33 810	8 065	—	—	—	24 030	—	—
7 756	2 261	—	—	—	9 530	—	—
17 090	1 424	—	—	—	—	—	—
60 525	785	—	—	—	43 126	—	—
600	—	—	—	—	—	—	—
1 000	—	—	—	—	—	—	—
9 885	300	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>11 485</b>	<b>300</b>	—	—	—	—	—	—
24 300	3 620	—	—	—	—	—	—
30 471	463	—	—	—	—	—	—
62 050	10 350	—	—	—	150	—	—
74	—	—	—	—	777	—	—
5 012	1 812	—	—	—	1 091	—	—
5 068	2 154	—	—	—	1 577	—	—
4 738	1 482	—	—	—	1 526	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>4 818</b>	<b>5 448</b>	—	—	—	<b>4 194</b>	—	—
23 623	1 221	—	—	—	32 196	—	—
23 532	1 873	—	—	—	25 959	—	—
15 921	1 218	—	—	—	10 574	—	—
3 081	45	—	—	—	5 938	—	—
<b>6 157</b>	<b>4 357</b>	—	—	—	<b>74 667</b>	—	—
76 698	564	—	—	—	1 946	—	—
1 852	24 210	—	—	—	—	—	—
3 515	50	—	—	—	4 795	—	—
9 480	21 305	—	—	—	800	—	—
8 315	6 295	—	—	—	600	—	—
4 425	550	—	—	—	3 203	—	—
35	—	—	—	—	200	—	—
6 788	290	—	—	—	4 960	—	—
2 548	365	—	—	—	1 515	—	—
<b>950</b>	<b>162 595</b>	—	—	—	<b>3</b>	—	—

Tableau IV. Suite

ESPÈCES DE POISSON	Mer	Islande	Féroé	Ouest	Rockall	Moray-Fir	
	du Nord			Écosse			
	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Vapeur	Mote
<b>II. Poisson pélagique.</b>							
	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	cha
Hareng . . . . .	80 800	—	—	487 865	2 100	—	—
Maquereau . . . . .	39 520	—	—	78 691	6 075	1 090	—
Esprot. . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Autres espèces . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total II</b> . . . . .	<b>120 320</b>	—	—	<b>566 556</b>	<b>8 175</b>	<b>1 000</b>	—
<b>III. Mollusques.</b>							
Buccins . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Crabes . . . . .	200	—	—	—	—	280	—
Homards . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Petits homards. . . . .	275	11 230	—	1 150	—	39 050	1 8
Crevettes . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Autres espèces . . . . .	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total III</b> . . . . .	<b>475</b>	<b>11 230</b>	—	<b>1 150</b>	—	<b>39 330</b>	<b>1 8</b>
Total général 1929 . . . . .	<b>474 413</b>	<b>2 943 224</b>	—	<b>924 743</b>	<b>633 438</b>	<b>708 874</b>	<b>19</b>

CANAL DE BRISTOL			Sud Irlande	Golfe de Gascogne	Portugal Maroc	Autres fonds	
Vapeur	Moteur	Voile	Vapeur	Vapeur	Vapeur		
chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut		
220 875	3 275	—	—	—	—	—	—
118 980	1 000	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>339 855</b>	<b>4 275</b>	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	150	—	—	—	—	—	—
30	62	—	—	—	—	—	—
4 045	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
<b>4 075</b>	<b>212</b>	—	—	—	—	—	—
<b>315 880</b>	<b>167 032</b>	—	—	—	<b>340 238</b>	—	—

TABEAU V.      Quantité en kilogramme de chaque espèce de poisson de mer de p  
de l'espèce de ba

ESPÈCES DE POISSON	MER COTIÈRE					
	STROOPNET		CHALUT	FILETS DÉRIVANT		
	Mot ur		Moteur	Moteur		
	Ponté	Ouvert ou mi-ponté	Ponté	Ponté	Ouvert mi-ponté	
<b>I. Poisson de fond.</b>						
Lotte . . . . .	—	—	—	—	—	
Vive . . . . .	—	—	—	—	—	
Grondin rouge . . . . .	—	—	—	—	—	
Barbue	} grande . . . . .	—	—	—	—	
		} moyenne . . . . .	—	—	—	—
			} petite . . . . .	—	—	—
		non classé . . . . .		—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—	—	
Elibot . . . . .	—	—	—	—	—	
Seiche . . . . .	—	—	—	—	—	
Cabillaud	} grande . . . . .	—	—	—	—	
		} moyenne . . . . .	—	—	—	—
			} petite . . . . .	—	—	—
		non classé . . . . .		—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—	—	
Sébaste . . . . .	—	—	—	—	—	
Grondin . . . . .	—	—	—	—	—	
Colin . . . . .	—	—	—	—	—	
Lingue . . . . .	—	—	—	—	—	
Brosme . . . . .	—	—	—	—	—	
Merlu	} grande . . . . .	—	—	—	—	
		} moyenne . . . . .	—	—	—	—
			} petite . . . . .	—	—	—
		non classé . . . . .		—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—	—	
Plie	} grande . . . . .	—	—	114	—	
		} moyenne . . . . .	—	—	53	—
			} petite . . . . .	—	—	38
		non classé . . . . .		—	—	25
<b>Total</b> . . . . .	—	—	<b>230</b>	—	—	
Scaurel . . . . .	—	—	—	—	—	
Raie . . . . .	—	—	130	—	—	
Raie (radiée) . . . . .	—	—	—	—	—	
Rouget . . . . .	—	—	—	—	—	
Limande . . . . .	62	—	20	—	—	
Flotte . . . . .	—	—	—	—	—	
Eglefin	} grande . . . . .	—	—	—	—	
		} moyenne . . . . .	—	—	—	—
			} petite . . . . .	—	—	—
		non classé . . . . .		—	—	—
<b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—	—	



Tableau V. Suite

ESPÈCES DE POISSON	MER COTIÈRE				
	STROOPNET		CHALUT	FILITS DÉRIVANT	
	Moteur		Moteur	Moteur	
	Ponté	Ouvert et mi-ponté	Ponté	Ponté	Ouvert mi-ponté
Sole d'Écosse . . . . .	—	—	—	—	—
Sole Limande . . . . .	—	—	—	—	—
Tacaud . . . . .	—	—	—	—	—
Esturgeon . . . . .	—	—	—	—	—
Turbot	{ grande . . . . . moyenne . . . . . petite . . . . . non classé . . . . . <b>Total</b> . . . . .	—	—	—	—
		—	—	—	—
		—	—	—	—
		—	—	—	—
		—	—	—	—
Sole	{ grande . . . . . moyenne . . . . . petite . . . . . non classé . . . . . <b>Total</b> . . . . .	—	—	7	—
		—	—	37	—
		—	—	20	—
		—	—	—	—
		—	—	<b>64</b>	—
Merlan jaune . . . . .	—	—	—	—	
Merlan . . . . .	33	—	465	—	
Bar. . . . .	—	—	—	—	
Squale Pèlerin . . . . .	—	—	—	—	
Petite roussette . . . . .	—	—	—	—	
Congre . . . . .	—	—	—	—	
Loup de mer . . . . .	—	—	—	—	
Dorée . . . . .	—	—	—	—	
Autres espèces . . . . .	—	—	22	—	
<b>Total I</b> . . . . .	<b>95</b>	—	<b>931</b>	—	
<b>II. Poisson pélagique.</b>					
Hareng . . . . .	—	—	—	251	420
Maquereau . . . . .	—	—	—	—	—
Esprot. . . . .	15 182	3 300	8 578	—	—
Autres espèces. . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total II</b> . . . . .	<b>15 182</b>	<b>3 300</b>	<b>8 578</b>	<b>251</b>	<b>420</b>
<b>III. Mollusques.</b>					
Buccins . . . . .	—	—	—	—	—
Crabes. . . . .	—	—	—	—	—
Homards . . . . .	—	—	—	—	—
Petits homards . . . . .	—	—	—	—	—
Crevettes. . . . .	—	19	—	—	—
Autres espèces . . . . .	—	—	—	—	—
<b>Total III</b> . . . . .	—	<b>19</b>	—	—	—
Total général 1929 . . . . .	<b>15 277</b>	<b>3 319</b>	<b>9 509</b>	<b>251</b>	<b>420</b>

**MER DU NORD**

SUD			CENTRE			NORD	
Vapeur	Moteur	Voile	Vapeur	Moteur	Voile	Vapeur	Moteur
chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut	chalut
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	5	—	—	—	—	—	—
—	22	—	—	—	—	—	—
—	38	—	—	—	—	—	—
—	8	—	—	—	—	—	—
—	<b>73</b>	—	—	—	—	—	—
—	396	—	—	—	—	—	—
—	920	—	—	—	—	—	—
—	1 852	—	—	—	—	—	—
—	45	—	—	—	—	—	—
—	<b>3 213</b>	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	1 125	—	—	—	—	—	150
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	513	—	—	—	—	—	2 750
—	<b>19 262</b>	—	—	—	—	—	<b>3 505</b>
—	9 200	—	—	—	—	—	37 600
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	<b>9 200</b>	—	—	—	—	—	<b>37 600</b>
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	230
—	—	—	—	—	—	—	—
—	12	—	—	—	—	—	—
—	<b>13</b>	—	—	—	—	—	<b>230</b>
<b>28 475</b>							<b>41 335</b>

TABIEAU VI.

**La production de la pêche à vapeur à Ostende (1919-1929), vendue à la miuque communale.**

ANNÉES.	Nombre de bateaux à vapeur au 31 décembre	Tonnage total	Production totale	Tonnage moyen	Moyenne par tonn. de jauge
1919	24	1711	4.027.723.40	71	fr. 2348.17
1920	33	2319	13.685.783.80	70	5901.50
1921	39	2736	14.206.556.40	70	5192.50
1922	42	2940	13.441.454.90	70	4572.00
1923	43	3126	17.441.661.50	71	5547.00
1924	41	2863	21.408.579.80	70	7477.00
1925	49	3038	23.960.742.30	62	7887.00
1926	56	3427	30.875.079.10	61	9009.00
1927	55	3370	36.374.957.10	61	10784.00
1928	57	3605	35.502.929.30	63	9848.00
1929	50 (1)	3126	32.728.916.50	63	10470.00

(1) Cinq vapeurs naviguent de Fécamp ; un autre est désarmé.

TABLEAU VII.

La production de poisson de fond des chaloupes à moteur, d'après la vente dans les minques d'Ostende, Blankenberghe, Nieupoort et Zeebrugge (1924-1929).

ANNÉE	OSTENDE		BLANKENBERGHE		NIEUPOORT		ZEEBRUGGE		TOTAL	
	Nombre d. pêches	Produit	Nombre de pêches	Produit	Nombre de pêches	Produit	Nombre de pêches	Produit	Nombre de pêches	Produit
1924	772	fr. 3.238.132,40	1340	fr. 1.591.381,35	821	fr. 83.720,—	388	fr. 37.677,75	3321	fr. 5.451.911,50
1925	1913	7.565.775,10	2189	2.361.757,20	1581	192.016,—	—	—	5629	10.119.548,40
1926	2308	10.269.794,40	3122	3.560.965,20	2383	709.965,—	773	2.266.989,—	9586	16.807.715,0
1927	2349	13.870.368,50	3058	4.164.705,85	3344	901.165,30	749	3.455.923,—	9300	22.392.162,65
1928	2515	19.269.385,00	3778	3.992.320,60	3778	1.228.522,45	870	4.290.471,00	11021	28.777.699,05
1929	2559	24.475.556,00	3622	3.861.371,10	4866	2.475.023,25	952	4.636.024,55	11999	35.447.974,90

TABLEAU VIII.

**La production de poisson de fond des voiliers, d'après la vente dans les minques d'Ostende, Blankenberghe, Nieuport et Zeebrugge (1919-1929) (\*)**

ANNÉE	OSTENDE		BLANKENBERGHE		NIEUPOORT		ZEEBRUGGE		TOTAUX	
	Nombre de péches	fr.	Nombre de péches	fr.	Nombre de péches	fr.	Nombre de péches	fr.	Nombre de péches	fr.
1919	6.906.696,65		1.475.773,60		251.741,80				8.382.470,25	
1920	9.478.681,60		2.028.854,65		—				11.507.536,25	
1921	7.750.880,30		1.554.000,40		—				9.304.880,70	
1922	6.682.741,40		1.654.540,60		—				8.337.282,00	
1923	9.426.744,70		2.027.251,00		—				11.683.607,70	
1924	3587 9.510.530,70		3370 665 593,70		229.612,00				9758 10 466.637,20	
1925	2686 6 258.940,60		2255 333.260,95		2801 290.512,80		1074 1.702.137,90		9298 8.622 391,45	
1926	1594 5.216.401,30		961 122.312,55		1451 254.897,85				4006 5.593.611,70	
1927	1277 4.677.107,90		139 20.693,95		422 128.194,70				1838 4.825.986,55	
1928	658 2.534.596,40		73 12.768,10		27 3.858,00				758 2.551.222,50	
1929	204 817.640,00		»		30 9.650,00				234 827.290,00	

(\*) Jusqu'en 1923, le rendement des bateaux à moteur est compris dans ces données.

## La production de poisson de fond de la flotille de pêche, d'après la vente dans les minques du littoral (1919-1929).

ANNÉE	VAPEURS	BATEAUX A MOTEUR	VOILIERS (1)	TOTAUX
1919	fr. 4,027.723.40	fr.	fr. 8,382.470.25	fr. 12,410.193.65
1920	13,685.783.80		1,507.536.25	25,193.322.05
1921	14,399.645.95		19,305.780.40	23,705.426.65
1922	13,441.454.90		8,337.282.00	21,778.736.90
1923	17,441,661.50		1,683,607.70	29,125 369.20
1924	21,727.653.35	5,451.911.50	10,466.637.20	37,646.202.05
1925	24,184.850.70	10,119.548.40	18,622.391.45	42,926.790.55
1926	30,919.556.10	16,807.713.60	5,593.611.70	53,320.881.40
1927	36,426.344.10	22,392.162.65	4,825.996.55	63,644.503.30
1928	35,502.939.30	28,777.699.05	2,551.222.50	66,831.850.85
1929	31,444.871.80	35,447,974.90	827 290.00	67,720.136.70

(1) Jusqu'en 1923 inclusivement, le rendement des bateaux à moteur est compris dans les totaux concernant les voiliers.

TABLEAU X.

La production des bateaux à moteur et à voile par port d'attache, d'après les ventes dans les minques côtières 1929.

Port d'attache	VENTE A LA MINQUE DE				Total par port d'attache	
	Ostende	Blanken- berghe	Nieuport	Zee- brugge	1929	1928
Blankenberghe	fr. 347,470,50	fr. 3,165,927,95	fr. 6,500,—	fr. 423,—	fr. 3,531,321,45	fr. 3,344,792,85
La Panne . .	168,419.—	—	509,000.—	—	677,419,—	428,466,30
Heyst . . .	338,397,50	337,330,80	—	2,636,347.—	3,312,075,30	2,112,322,—
Nieuport. . .	20,385.—	—	1,428,379.—	—	1,448,764,—	860,517.—
Oostduynkerke	—	—	508,560.—	—	508,560,—	258,470.—
Ostende . . .	24118,408.—	14,970.—	31,484,25	2,326.—	24167,188,25	21427,142,35
Zeebrugge . .	300,116.—	343,142,35	750.—	1,985,928,55	2,624,436,90	2,696,711,05
Total.	15293,196,—	3,861,371,10	2,484,673,25	4,636,024,55	36275,264,90	31128,421,55

EAU XI.

**Les ventes d'esprot de pêche belge dans les minques côtières (1929).**

LIEU DE VENTE	ENGIN DE PÊCHE	NOMBRE DE PÊCHES	PRODUCTION	
			KILOG.	FRANCS
ende	Stroopnet	3357	2,627.028	4,270.172.66
uport	Stroopnet	—	90.190	135.240.—
brugge	Stroopnet	—	345.460	558.633.45
<b>Total 1929</b>	—	—	<b>3,062.678</b>	<b>4,964.046.11</b>
1928	—	—	4,353.443	5,519.884.75
1927	—	—	7,500.000	4,548.488.09

TABEAU XII.

**La vente de hareng frais dans les miquques côtières en 1925-1929.**  
**Pêche Belge** **Pêche Étrangère**

PORT D'ATTACHE	Chalut		Filets dérivants chalut ou stropnet (*)		Chalut		Filets dérivants	
	Kilog.	Valeur fr.	Kilog.	Valeur fr.	Kilog.	Valeur fr.	Kilog.	Valeur fr.
Nieuport			13.220	40.961.—				
Ostende	824.615	2.082.733	12.121.953	11.605.255.—			43.290	69.606.—
TOTAL 1929	824.615	2.083.733	12.135.173.	11.616.216.—			43.290	69.606.—
1928	944.020	3.070.076	3.901.708	4.174.264,27			54.945	86.239,50
1927	841.720	3.870.363	1.105.436	873.198	10.395	16.843	28.985	57.945.—
1926	739.365	2.544.228	10.350	20.300			14.850	33.778.—
1925	1.785.052	4.942.508	15.850	39.286			142.945	128.220,50

(\*) Hareng vide.

## La vente de poisson étranger dans les minques du littoral (1922-1929).

ANNÉE	Angleterre	Français	Hollandais	Allemand	Danois	Norvégien	Suède	Non spécifié	Total
1922	fr. 457,122.10	fr. 209,354.80	fr. 270,985.00	fr. 91,017.30	fr. —	—	fr. —	fr. —	fr. 1,028,478.70
1923	289,449.80	368,188.70	239,208.80	—	7,443.—	853.—	3,900.—	—	902,036.30
1924	76,110.—	113,730.—	67,200.—	—	24,700.—	680.—	80.—	—	282,500.—
1925	291,962.50	164,215.10	38,392.80	4 720.80	4,365.00	—	—	—	508,656.20
1926	208,693.60	223,570.70	69,146.—	—	—	—	—	—	501,410.80
1927	154,686.40	205,211.10	67,048.20	—	20.77	—	—	63,232	492,254.70
1928	153,320.50	141,857.00	1,660.00	—	—	—	—	—	296,837.00
1929	81,850.50	145,560.50	154,853.60	26,625.—	—	—	—	—	408,689.60

TABLEAU XIV.

**Répartition des bateaux à voile et à moteur pontés d'après**

PORT D'ATTACHE.	Nombre d'entreprises.	Nombre de bateaux.	Tonnage total.	NOMBRE															
				moins de 5 tonn.			de 5 à 8 tonneaux			de 8 à 10 tonneaux			de 10 tonneaux						
				Exclusiv. à voiles	Av. treuil à vap.	Av. moteur aux.	Total.	Exclusiv. à voiles	Av. treuil à vap.	Av. moteur aux.	Total.	Exclusiv. à voiles	Av. treuil à vap.	Av. moteur aux.	Total.				
Blankenberghe.	11	28	363	—	—	—	—	—	—	—	—	6	6	—	—	4	4	—	—
La Panne.	8	8	98	—	—	3	3	—	—	—	—	3	3	—	—	—	—	—	—
Heyst.	53	55	435	—	—	10	10	—	—	—	—	21	21	—	—	7	7	—	—
Nieuport	22	22	102	—	—	12	12	1	—	—	—	9	10	—	—	—	—	—	—
Oostduinkerke.	4	4	24	—	—	1	1	—	—	—	—	3	3	—	—	—	—	—	—
Ostende (1).	197	200	3223	—	—	29	29	—	1	46	—	47	47	—	—	13	13	—	—
Zeebrugge.	29	36	326	—	—	5	5	—	—	18	—	18	18	—	—	3	3	—	—
<b>Total 1929</b>	<b>324</b>	<b>353</b>	<b>4566</b>	—	—	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>106</b>	—	<b>108</b>	<b>108</b>	—	—	<b>27</b>	<b>27</b>	—	—
» 1928	328	351	4444	1	—	58	59	—	—	105	105	105	105	1	2	32	35	—	—
» 1927	303	346	4644	1	1	47	49	9	4	70	80	80	80	4	10	32	44	2	17
» 1926	292	338	4667	5	—	44	49	16	5	63	77	77	77	5	11	28	44	2	19
» 1925	283	350	5772	2	—	28	30	23	3	40	59	59	59	15	6	20	41	11	20

(1) Sept bâtiments sont désarmés.



TABEAU XV.

**Répartition des vapeurs de pêche ostendais d'après le tonnage net.**

ANNÉE	Nombre d'entreprises	Nombre de bateaux	Tonnage total	BATEAUX JAUGEANT.						
				moins de 40 tonn.	de 40 à 50 tonn.	de 50 à 60 tonn.	de 60 à 70 tonn.	de 70 à 80 tonn.	de 80 à 90 tonn.	de 90 à 100 tonn. et plus
				1924	9	41	2863	—	7	4
1925	11	49	3038	9	6	5	11	10	4	5
1926	10	56	3427	11	10	4	10	10	5	6
1927	10	55	3370	11	9	8	11	10	5	6
1928	10	57	3605	11	8	8	11	9	6	8
1929	7	50	3126	10	8	2	10	9	5	6

TABLEAU XVI.

Embarcations ouvertes ou mi-pontées avec indication du nombre d'hommes d'équipage.

PORTS D'ATTACHE	Nombre d'entreprises.	Nombre d'embarcations.	NOMBRE D'EMBARCATIONS APPARTENANT				NOMBRE D'HOMMES
			à un homme d'équipage		à un non-navigant		
			avec moteur	sans moteur	avec moteur	sans moteur	
Blankenberghe. . . . .	10	10	9	—	1	—	14
La Panne. . . . .	18	18	3	15	—	—	18
Heyst. . . . .	—	—	—	—	—	—	—
Nieuport. . . . .	16	16	12	4	—	—	16
Oostduinkerke. . . . .	5	5	4	1	—	—	5
Ostende (1). . . . .	67	98	21	73	3	1	78
Zeebrugge. . . . .	2	2	2	—	—	—	4
Total 1929	118	149	51	93	4	1	135
» 1928	132	154	121	33	—	—	266
» 1927	157	160	144	16	—	—	297
» 1926	164	167	124	17	—	—	285
» 1925	187	190	142	48	—	—	288

(1) Tren'e-et-un embarcations sont désarmées.

TABLEAU XVII.

## Composition de la flottille de pêche d'après la force motrice.

(BATEAUX PONTÉS A VAPEUR, A MOTEUR OU A VOILE).

PORTS D'ATTACHE.	Nombre d'entreprises.	Nombre de bateaux	TONNAGE TOTAL	Exclusivement à voile	A voile et haleur à vapeur	A voile et moteur auxiliaire	A vapeur
Blankenberghe . . . . .	11	28	363	—	—	28	—
La Panne . . . . .	8	8	93	—	—	8	—
Heyst . . . . .	53	55	435	—	—	55	—
Nieuport . . . . .	22	22	102	1	—	21	—
Oostduinkerke . . . . .	4	4	24	—	—	4	—
Ostende } vapeur . . . . .	7	50	3126	—	—	—	50
} voile . . . . .	197	200	3223	—	7	193	—
Zeebrugge . . . . .	29	36	326	—	—	36	—
Total 1929	331	403	7692	1	7	345	50
» 1928	338	408	8047	2	19	330	57
» 1927	313	401	8014	13	79	254	55
» 1926	303	396	8138	21	90	227	58
» 1925	295	401	8850	47	118	185	51

## Répartition générale des embarcations (ouvertes ou pontées) d'après les équipages.

- 167 -

PORTS D'ATTACHE.	Total des embarcations	Personnel complet	Nombre d'embarcations dont l'équipage comprend, y compris le patron.																	
			1 ou 2 hommes	3 hommes	4 hommes	5 hommes	6 hommes	7 hommes	8 hommes	9 hommes	10 hommes	de 11 à 15 hommes	de 15 à 20 hommes	30 hommes de 20 à						
Blankenberghe . . . . .	38	124	13	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
La Panne . . . . .	26	47	18	4	3	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Hoyst . . . . .	55	208	16	34	5	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nieuport . . . . .	38	86	16	18	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Oostduinkerke . . . . .	9	21	5	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ostende (1) . . . . .	348	1389	60	79	50	49	17	12	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Zeebrugge . . . . .	38	136	14	31	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total 1929	552	2011	142	181	69	50	17	12	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" 1928	569	2172	135	139	124	58	12	10	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" 1927	561	2199	117	142	150	52	14	11	2	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" 1926	563	2174	137	124	149	50	13	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" 1925	591	2058	140	128	166	40	10	4	8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Y compris 7 bateaux à voile et à moteur pontés et 31 embarcations ouvertes ou mi-pontées provisoirement désarmées, ainsi que cinq chalutiers à vapeur naviguant de Fécamp (France) et un vapeur désarmé. Ils n'entrent pas en ligne de compte dans les colonnes des détails.

TABLEAU XIX.

Entreprises dépendant d'une société commerciale.

PORTS D'ATTACHE	NOMBRE D'ENTREPRISES		NOMBRE DE BATEAUX	
	à voile et à moteur	à vapeur	à voile et à moteur	à vapeur
Blankenberghe . . . . .	1	—	2	—
La Panne . . . . .	—	—	—	—
Heyst . . . . .	—	—	—	—
Nieuport . . . . .	—	—	—	—
Oostduinkerke . . . . .	—	—	—	—
Ostende . . . . .	3	7	3	50
Zeebrugge . . . . .	—	—	—	—
Total 1929 . . . . .	4	7	5	50
1928 . . . . .	5	10	16	57
1927 . . . . .	6	10	20	55
1926 . . . . .	6	10	22	57
1925 . . . . .	8	8	29	43



TABLEAU XXI.

Embarcations belges qui ont péché dans l'Escaut occidental, conformément aux articles 6-11 de la convention de La Haie. (Déclaration du 27 février 1893) 1925-1929.

PORTS D'ATTACHE	NOMBRE DE BATEAUX			TONNAGE TOTAL	NOMBRE D'HOMMES D'ÉQUIPAGE
	OUVERTS	MI-PONTÉS	PONTÉS		
Anvers . . . . .	—	—	—	—	—
Beerendrecht . . . . .	—	—	—	—	—
Doel . . . . .	—	—	—	—	—
Kieldrecht . . . . .	1	—	—	9	2
Rupelmonde . . . . .	1	—	—	1	2
Bouchaute . . . . .	—	16	—	152	39
Mariakerke . . . . .	—	3	—	6	9
Zantvliet . . . . .	—	4	—	43	8
TOTAL 1929.	2	23	—	211	60
» 1928.	10	22	—	216	74
» 1927.	1	18	—	161	45
» 1926.	5	17	—	156	47
» 1925.	8	18	—	174	56

Composition du personnel belge des bateaux de pêche pontés (vapeur, moteur et voile).

PORT D'ATTACHE	PATRONS.		Seconds	Matelots	Personnel spécial	Mousses (moins de 18 ans)	Personnel des machines	Total
	Propriétaires	non-propriétaires						
Blankenberghe . . .	8	20	—	81	—	1	—	110
La Panne . . . . .	8	—	—	19	—	2	—	29
Heyst . . . . .	39	15	—	120	—	34	—	208
Nieuport . . . . .	21	1	—	48	—	—	—	70
Oostduinkerke . . .	4	—	—	12	—	—	—	16
Ostende { vapeur . . .	—	44	44	153	37	72	158	508
{ voile, mot.	143	50	1	439	—	80	91	803
Zeebrugge . . . . .	16	20	—	81	—	15	—	132
Total 1929. . . . .	239	150	44	953	37	204	249	1876
» 1928. . . . .	231	162	52	1012	47	213	189	1906
» 1927. . . . .	217	167	50	1036	—	198	234	1902
» 1926. . . . .	220	167	52	1068	—	192	190	1889
» 1925. . . . .	184	194	43	1000	—	163	186	1770





TABEL XXIV.

**Répartition du personnel des bateaux pontés à moteur e**

PORTS D'ATTACHE	Nombre d'entreprises.	Nombre de bateaux.	Personnel total.	NOMBRE D'HOMMES				
				Moins de 5 tonneaux				
				Patrons		Machinistes.	Matelots.	Mousses (moins de 18 ans).
				Propriétaires	Non-propriétaires.			
Blankenberghe . . . . .	11	28	110	—	—	—	—	
La Panne . . . . .	8	8	29	3	—	—	6	
Heyst (1) . . . . .	53	55	208	6	4	—	21	
Nieuport . . . . .	22	22	70	12	—	—	25	
Oostduinkerke . . . . .	4	4	16	1	—	—	3	
Ostende (2) . . . . .	197	200	803	22	7	3	49	
Zeebrugge . . . . .	29	36	132	1	4	—	9	
Total 1929	234	353	1362	45	15	3	113	
id. 1928	338	351	1296	47	12	—	112	
id. 1927	303	346	1313	34	6	—	75	
id. 1926	292	338	1273	34	7	—	66	

(1) Un bateau est provisoirement désarmé.  
 (2) Sept bateaux à moteur sont désarmées.

à voile d'après le tonnage net de la chaloupe (1926-1929).

D'ÉQUIPAGE DES BATEAUX JAUGEANT.

De 5 à 8 tonn.				De 8 à 10 tonn.				De 10 à 15 tonn.				De 15 à 20 tonn.				De 20 à 25 tonn.								
Patrons																								
Propriétaires.	Non-propriétaires.	Machinistes.	Matelots.																					
Mousses (moins de 18 ans).				Mousses (moins de 18 ans).				Mousses (moins de 18 ans).				Mousses (moins de 18 ans).				Mousses (moins de 18 ans).								
3	3	—	15	—	—	4	—	12	—	—	7	—	21	1	4	4	—	24	—	1	2	—	9	—
3	—	—	8	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	3	—	—	—	—	—	1	—	—	2	2
15	6	—	45	17	4	3	—	15	4	7	1	—	16	5	7	1	—	23	1	—	—	—	—	—
9	1	—	23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3	—	—	9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37	8	1	90	13	9	4	1	27	2	13	4	5	33	8	13	4	11	40	9	18	6	22	62	13
9	9	—	40	7	1	2	—	6	1	3	3	—	14	3	1	1	—	6	2	1	1	—	6	—
79	27	1	200	37	14	13	1	60	7	24	15	5	87	17	25	10	11	93	12	21	9	22	79	15
71	32	—	196	34	23	13	—	92	17	21	16	—	87	15	20	14	—	94	6	20	11	—	94	12
55	24	—	167	22	25	17	1	101	20	35	25	—	155	26	20	18	—	112	14	13	12	—	81	15
53	24	—	156	16	27	17	—	04	13	37	24	—	147	27	18	20	—	111	16	10	10	—	67	13

à suivre

Tableau XXIV suite

PORTS D'ATTACHE	NOMBRE D'HOMMES									
	De 25 à 40 tonn.					De 40 à 50 tonn.				
	Patrons		Machinistes.	Matelots.	Mousses (moins de 18 ans).	Patrons		Machinistes.	Matelots.	Mousses (moins de 18 ans).
	Propriétaires.	Non-propriétaires.				Propriétaires.	Non-propriétaires.			
Blankenberghe . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
La Panne . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Heyst . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nieuport . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Oostduinkerke . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ostende . . . . .	28	15	39	120	19	3	2	9	18	
Zeebrugge. . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total 1929	28	15	39	120	19	3	2	9	18	
id. 1928	29	11	—	130	25	2	2	1	14	
id. 1927	32	14	1	144	16	3	1	—	17	
id. 1926	37	12	—	146	21	4	—	—	15	



TABLEAU XXV.

**Les expéditions de poisson**  
(Colis, pani

LIEUX D'EXPÉDITION	1920	1921	1922
Ostende . . . . .	33.176	19.436	13.838
Blankenberghe . . . . .	166 3	138	156
Heyst . . . . .		—	—
Pays-Bas . . . . .	51.768	63.340	71.567
Angleterre . . . . .	1.227	488	507
Allemagne . . . . .	128	12.443	17.626
France. . . . .	1.467	2.237	1.213
Norvège . . . . .	735	1.350	2.120
Canada . . . . .	2	—	—
Luxembourg. . . . .	13	—	—
Espagne . . . . .	—	—	—
Du pays . . . . .	532	—	140
Danemarck . . . . .	—	—	683
Produit de la vente de toutes les expéditions . . . . . fr.	7.559.445.25	7.607.345.00	8.606.549.70

la minque de Bruxelles (1920-1929).  
et tonnes).

1923	1924	1925	1926	1927	1928	1929
9.861	10.306	16.283	11.468	12.967	11.574	8.500
121	59	25	1.213	2.826	2.333	1.326
66.387	64.025	61.151	49.546	41.819	35.199	31.873
632	1.038	852	456	734	499	353
6.907	3.313	10.727	15.071	19.347	21.119	22.783
1.861	432	985	835	506	492	103
1.589	1.702	2.246	2.136	1.148	688	1.154
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—
50	23	31	12	13	—	1
1.183	2.909	2.833	654	788	7.202	4.432
<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
9.985.539.25	11.165.717.00	11.597.651.50	11.861.771.75	13.837.856.25	13.975.774.50	14.354.584.

TABLEAU XXVI.

Produit de la vente des principales espèces de

ESPÈCES	1922	1923	1924
Huitres (tonnes) . . .	fr. 27.25	fr. 166.50	fr. 165.—
Homards et langous- tes . . . . .	231.754.25	128.464.—	47.272.25
Saumons . . . . .	226.944.25	136.665.—	59.226.—
Soles . . . . .	1.062.338.60	829.198.25	965.457.—
Barbues . . . . .	133.017.—	100.238.—	130.395.—
Cabillauds . . . . .	1.812.157.50	2.587.244.75	2.926.213.—
Turbots . . . . .	457.555.35	463.306.25	340.811.50
Esturgeons . . . . .	250.80	20.701.—	19.371.—
Elibots . . . . .	289.369.—	279.640.—	296.711.—
Plies . . . . .	614.003.—	721.398.—	1.080.524.50
Raies et fletons . . .	1.215.700.25	1.547.091.—	1.864.364.50
Eglefins . . . . .	838.755.25	975.568.25	858.170.50
Maquereaux . . . . .	141.719.75	155.551.75	157.392.75
Poisson de rivière . .	2.795.75	5.066.—	2.668.—
Autres espèces . . . .	1.550.332.75	2.035.240.50	2.416.975.—

poisson à la minque de Bruxelles. (1922-1929).

1925	1926	1927	1928	1929
fr. 166.75	fr. 196.—	fr. 136.—	fr. 1.518.—	fr. 1.673
112.207.25	62.607.—	30.295.—	2.516.—	20.093.—
32.350.75	30.901.—	32.214.—	14.098.—	12.939.75
912.162.—	779.502.—	1.097.392.75	1.328.101.75	880.424.—
120.223.—	101.857.75	117.380.25	109.637.—	78.997.—
3.022.650.25	3.242.750.75	3.907.462.—	4.088.915.75	4.498.088.—
358.474.75	280.707.75	394.180.—	415.728.—	307.794.—
8.020.—	8.755.—	5.139.—	10.772.—	2.364.—
258.301.—	112.058.—	169.760.—	163.499.—	123.366.—
1.932.482.75	1.264.833.—	1.390.798.—	1.452.072.—	1.718.766.—
1.216.415.—	1.960.756.50	2.144.702.—	2.148.362.75	2.080.696.—
1.019.753.—	1.056.098.75	1.115.194.50	1.365.174.—	1.554.370.—
138.529.—	113.617.—	278.074.75	229.232.—	257.440.—
1.208.—	2.545.—	6.866.—	6.838.—	5.714.—
2.464.608.—	2.844.386.25	3.118.262.—	2.627.484.25	2.812.449.25

TABEAU XXVII.

La vente du poisson dans les principales

ANNÉE	Anvers	Mons	Bruges	Bruxelles	Ter- monde	Gand	Louvain
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1921	4,923.918.80	—	—	7,607.345.50	109.402.99	1,017.326.75	694,053.94
1922	5,392.610.90	60.762 00	—	8,606.549.70	90.904.56	1,193.421.50	650.933.15
1923	4,619.119.50	9.421 50	—	9,985.539.25	76.052.80	1,160.111.41	635.263.80
1924	4,396.141 50	—	—	11,165.717.00	142.439.00	1,143.892.50	722.091.00
1925	4.998.505,—	—	—	11.597.651.50	191.446.50	1.312.976.75	832.779.90
1926	5,290.646.20	—	—	11,844.386.25	187.016.50	1,325.581.50	800.150.50
1927	5,348.717.90	—	—	13,807.856.25	276.722.90	1.373.078.50	1067.560.95
1928	3,779.816.30	—	—	13,975.774.50	328.447.80	986.915.50	1163.885.35
1929	1,034.016.70	—	—	14,354.584 —	349.314.20	847.881.25	1200.028.90

cinques de l'intérieur du pays. (1921-1929).

Lierre	Lokeren	Malines	St. Nicolas	Ypres	Roulers	Total
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
73.131.75	25.025.60	596.286.40	33.678.50	—	—	15,190.917.83
50.008.12	23.812.20	650.312.60	29.173.00	—	—	16,748.482.83
35.042.60	11.648.80	663.158.20	21.407.50	—	—	17,216.764.86
75.189.90	32.198.80	803.730.80	19.996.70	—	26.000.00	18,527.9 7.20
27.772.15	87.792.90	922.165.20	34.287.06	—	—	20,105.376.96
29.482.00	93.500.20	910.056.40	42.723.86	—	—	20,624.543.41
33.451.90	104.767.30	1227.934.00	84.990.15	—	—	23,514.079.96
6.622.60	76.795.00	1373.240.00	137.192.85	—	—	22,028.689.90
3.520.60	66.000.00	1365.561.00	158.301.30	—	—	19,559.207.95

Tableau de la vente de poisson à la minque d'Anvers. (1920-1929).

ANNÉE	Poisson de rivière	Pêche ostendaise	Pêche étrangère	Total général
1920	140.882,00	479.177,00	4.080.273,20	4.700.332 20
1921	201.285,00	162.860,00	4.559.775,80	4.923 918,80
1922	179.959,50	97.625,00	5.115.026,40	5.392.610,90
1923	163.053,00	49.563,50	4 406.503,00	4.619.119,50
1924	254.881,60	64.385,50	4.076.874,40	4.396.141,50
1925	198.415,60	152.647,10	4 647.442,30	4.998.505,00
1926	106.865,50	91.979,10	5.091.801,60	5.290.646,20
1927	104 850,10	115.467,50	5.027.400,30	5.348.717,90
1928	267.742,30	66 381,—	3.445.693,—	3,779.816,30
1929	51.517,90	19.440,50	963.058,30	1.034.016,70

Quantité de poisson de mer, transportée par chemin de fer en 1929, des gares du littoral vers les centres de consommation du pays et à l'étranger (en tonnes)

GARES DU CHEMIN DE FER	Service Intérieur et mixte.				ÉTRANGER.								
	Tarif I. Express	Grande vitesse	Charges incom- plètes	Tar. III	France et Alsace Lorraine		Allemagne		Suisse		Pays Bas		
					Grande vitesse	tarif 50	Grande vitesse	Prix du tarif 50	Grande vitesse	Prix du tarif 50	Grande vitesse	Prix du tarif 50	
Adinkerke-La Panne . . . . .	0,5	20,8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Blankenberghe . . . . .	50,8	113,6	267,5	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Heyst. . . . .	34	46	47	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
Nieuport-Bains . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nieuport-ville. . . . .	12,1	14,6	3	—	1,6	—	—	—	—	—	—	—	14,7
Ostende. . . . .	640,1	5772,1	6640,8	1579,5	1272,6	—	13161,2	—	33,9	—	—	1766,7	—
Zeebrugge . . . . .	0,1	0,7	26	379	11	—	39	8	18	—	—	—	—
TOTAL 1929	737,6	5967,8	6984,3	1968,5	1287,2	—	13329,2	8	51,9	—	—	1766,8	14,7
1928	579	14175	—	1764	1315	—	6056	—	50	—	—	931	—
1927	507,1	13304,7	—	2185,7	1690,0	308,9	513,3	4725,7	46,7	—	—	134,5	360,4
1926	718,0	11454,0	—	2545,0	1656,0	1297,0	389,1	3315,0	38,0	—	—	152,0	418

(1) d Ostende il a été transporté en grande vitesse au Grand Duché de Luxembourg 542 tonnes.

TABEAU XXX

Nombre d'élèves des

ANNÉE	Ostende (Ecole communale)		Ostende (Ecole libre)		La Panne		Nieuport	
	navigants	non-navigants	navigants	non-navigants	navigants	non-navigants	navigants	non-navigants
1913	—	41	—	111	46	40	8	36
1919	—	11	—	91	—	—	—	—
1920	—	34	—	100	—	—	—	—
1921	—	39	—	48	14	25	1	8
1922	—	36	—	64	17	22	1	7
1923	—	35	—	60	9	20	7	6
1924	—	27	60	44	11	22	5	18
1925	55	28	12	43	10	21	6	11
1926	63	31	—	43	14	21	6	19
1927	70	39	43	57	9	16	7	20
1928	69	38	67	53	14	22	7	14
1929	64	18	80	54	10	14	8	10

coles de pêche. (1913-1929).

Coxyde		Oostduinkerke		Heyst		Blankenberghe		TOTAL
navigants	non-navigants	navigants	non-navigants	navigants	non-navigants	navigants	non-navigants	
10	24	13	30	27	25	17	25	453
—	—	—	—	45	15	—	20	187
—	—	—	—	42	18	20	13	227
—	—	—	—	31	18	20	13	221
12	3	3	12	41	14	18	19	250
2	17	6	22	23	14	11	20	252
3	19	6	26	18	23	14	22	338
2	20	5	35	16	23	9	21	317
1	18	8	33	17	22	11	24	354
—	14	6	29	20	25	10	29	394
—	—	9	29	29	31	8	26	416
—	—	5	26	40	14	—	24	367

TABLEAU XXXI.

Les résultats des examens pour la collation des

ANNÉES.	OSTENDE			LA PANNE			HEYST		
	Nombre de récipiendaires non admis	Nombre de récipiendaires admis		Nombre de récipiendaires non admis	Nombre de récipiendaires admis		Nombre de récipiendaires non admis	Nombre de récipiendaires admis	
		1 épreuve.	2 épreuve.		1 épreuve.	2 épreuve.		1 épreuve.	2 épreuve.
1911	24	25	18	1	16	6	1	11	7
1912	15	19	15	1	9	14	2	8	9
1913	2	19	14	4	—	—	6	9	7
1914	8	16	10	—	—	—	—	—	—
1921	9	32	—	—	—	—	2	—	—
1922	?	?	?	—	—	—	—	9	14
1923	12	12	20	—	—	—	—	11	9
1924	14	39	21	—	—	—	—	3	7
1925	19	43	31	—	—	—	—	7	5
1926	17	30	32	—	7	—	2	9	6
1927	24	32	26	—	2	4	1	12	6
1928	33	47	22	—	4	1	—	13	10
1929	60	36	38	—	—	2	5	8	9

bourses d'apprentissage dans la pêche maritime (1911-1929).

BLANKENBERGHE			NIEUPOORT			OOSTDUINKERKE			COXYDE		
Nombre de récipiendaires non admis	Nombre de récipiendaires admis		Nombre de récipiendaires non admis	Nombre de récipiendaires admis		Nombre de récipiendaires non admis	Nombre de récipiendaires admis		Nombre de récipiendaires non admis	Nombre de récipiendaires admis	
	1 épreuve.	2 épreuve.									
—	2	5	—	—	—	2	4	—	—	3	5
1	7	2	—	—	1	—	4	3	1	5	2
—	5	5	1	13	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	12	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	5	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	3	6	—	—	—	—	—	—	—	1	—
—	2	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	3	2	—	1	—	—	—	—	—	—	—
—	2	3	—	—	—	—	1	—	—	—	1
—	—	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—

TABLERAU XXXII.

Activité de la caisse de prévoyan

REÇOIVENT DES SECOURS	1920		1921		1922		1923	
	Montant des indemnités	Nombre d'intéressés						
<b>I. Veuves de pêcheurs qui ont péri en mer ou qui ont navigué jusqu'à l'âge de 60 ans. . . .</b>	—	111	—	104	—	106	—	10
Leurs enfants mineurs. . .	34919.00	34	45153.00	29	45568,00	25	42345.00	2
<b>II. Veuves de pêcheurs décédés à terre et qui n'ont pas navigué jusqu'à l'âge de 60 ans (âgées de plus de 60 ans). . . . .</b>	20813.00	107	28839.00	102	30812,00	105	30026.00	12
<b>III. Veuves de pêcheurs décédés à terre et n'ayant pas navigué jusqu'à l'âge de 60 ans (âgées de moins de 60 ans). .</b>	—	47	—	44	—	44	—	4
Leurs enfants mineurs . . .	7706.00	23	9715.00	25	10328,00	25	8825.00	1
<b>IV. Anciens pêcheurs ayant navigué jusqu'à l'âge de 60 ans.</b>	—	28	—	27	—	32	—	3
Leurs femmes âgées de 60 ans	15145.00	11	21487.00	14	23682,00	15	24198.00	1
<b>V. Anciens pêcheurs n'ayant pas navigué jusqu'à l'âge de 60 ans . . . . .</b>	—	142	—	144	—	152	—	1
Leurs femmes âgées de 60 ans	40922.00	73	57450.00	66	60456,00	64	61669.00	6
<b>VI. Pêcheurs victimes d'un accident professionnel . . . .</b>	—	44	—	76	—	82	—	—
Leurs femmes . . . . .	—	32	—	63	—	45	—	—
Leurs enfants mineurs . . .	8963.00	48	13903.50	101	14556,00	63	14935.00	6
<b>VII. Pêcheurs malades. . . .</b>	—	20	—	46	—	43	—	—
Leurs femmes . . . . .	—	17	—	37	—	30	—	—
Leurs enfants mineurs . . .	2160.50	24	4926.00	95	5409,50	51	5740.50	5
<b>VIII. Parents des pêcheurs célibataires. . . . .</b>	156.00	1	216.00	1	216,00	1	90.00	1
<b>IX. Autres (Bandages herniaires) . . . . .</b>	197.50	4	345.00	6	730,00	13	1131.50	9
	130982.00	766	182034.50	980	191757.50	896	188960.00	9

et de secours des marins-pêcheurs à Ostende de 1920 à 1929.

1924		1925		1926		1927		1928		1929	
Montant des indemnités	Nombre d'intéressés										
—	99	—	99	—	103	—	97	—	96	—	102
46858.00	21	51821	28	66607	33	73700	34	85710	34	121360	42
34603.00	110	40324	110	51346	111	57117	112	68185	108	86610	112
—	38	—	32	—	32	—	31	—	32	—	32
8820.00	17	9575	21	12989	19	15330	19	19305	13	19050	11
—	32	—	32	—	31	—	34	—	39	—	38
26186.00	16	29681	19	35969	19	41100	20	49005	21	67650	17
—	161	—	158	—	161	—	165	—	170	—	171
73861.00	76	88304	78	112311	83	131875	84	152815	89	201390	87
—	107	—	93	—	101	—	77	—	101	—	101
—	90	—	72	—	73	—	54	—	73	—	62
20955.50	144	23567	126	27164	92	30825	81	41135	114	50850	81
—	48	—	45	—	64	—	51	—	51	—	76
—	42	—	37	—	53	—	42	—	42	—	61
8166.00	69	8798	46	16582	79	19956	63	31333	51	36965	90
—	—	60	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2385.00	23	30	—	3424	44	4253	48	4865	44	8315	63
221844.50	1093	255602.70	1026	326392.70	1098	374136	1012	452353	1078	592190	1146

TABLÉAU XXXIII.

Situation de la Caisse de Prévoyance et de

ANNÉE	Récettes ordinaires	DÉPENSES ORDINAIRES	
		Pensions payées	Frais d'admi- nistration
1918	1,792.41	22,383.00	600.00
1919	111,651 81	166,822.00	1,962.75
1920	236,669.09	130,982 00	2,269.70
1921	228,550.17	182,034.50	1,924.00
1922	212,196.06	191,757.50	1,998.10
1923	277,724.46	188,960.00	1,974.50
1924	348,711.23	221,844 50	3,039.05
1925	382,722.70	255,602.70	2,964.80
1926	468,626.89	326,392.70	3,226.65
1927	564,024.44	374,136.00	4,415.05
1928	693,995 32	452,353.00	4,628.60
1929	655,497.50	592,190.00	6,003.15

Secours des marins-pêcheurs à Ostende. (1918-1929)

SOLDE		RECETTES EXTRAORDINAIRES		Situation du fonds de réserve
Bénéficiaire	Déficitaire	Intérêts acquis	Dons	
522.17	—	—	21,712.76	—
96,852.99	—	31,897.93	122,124.00	243,555.38
114,580.11	—	11,142.72	20.00	333,558.49
60,523 95	—	15,932.28	—	400,276.50
36,218.90	—	17,778.44	—	428,344.34
106,240.87	—	19,450.91	—	513,633.21
145 989.57	—	22,161.89	—	513,812.40
152,841 28	—	28,686.08	—	646,107.63
180,233.18	—	41,225.64	—	860,062.62
236,274.30	—	50,800.91	—	1118,513.65
237,013,72	—	57,927.96	—	1368,222.77
57,304.35	—	71,467.72	—	1496.852.79

TABLEAU XXXIV.

Situation de la caisse de prévoyance et

ANNÉE.	NOMBRE D'INSCRITS	RECETTES			PENS		
		Produit des cotisations des membres et des subsides.	Autres recettes (intérêts, recettes extraordinaires).	TOTAL.	A des veuves de pêcheurs et leurs enfants de moins de 14 ans.		
					Nombre de veuves.	Nombre d'enfants.	Total des secours.
1919	27	1359.00	2230.63	3589.63	12	1	407.00
1920	28	432.00	3427.15	3859.15	12	1	407.00
1921	33	962.00	2437.45	3399.45	16	2	550.00
1922	27	438.00	1624.19	2062.19	14	2	352.00
1923	17	334.00	786.24	1120.24	13	1	160.00
1924	35	322.00	1168.37	1490.37	13	1	200.00
1925	1	210.00	901.52	1111.52	12	1	185.00
1926	—	200.00	634.72	834.72	11	1	136.00
1927	—	200.00	602.23	802.23	11	1	114.00
1928	—	200.00	533.83	733.83	11	—	110.00
1929	—	200.00	570.30	770.30	12	—	120.00

N. B. L'encaisse des années précédentes est toujours compris dans les recettes extraordinaires.

secours des pêcheurs de la Panne (1919-1929).

ET INDEMNITÉS.						EN CAISSE.
A des vieux pêcheurs.		A des pêcheurs malades ou blessés.		TOTAL		
NOMBRE.	Total des secours.	NOMBRE.	Total des secours.	des secours.	des secours.	
35	1655.50	3	119.00	52	2181.50	1457.30
36	1683.00	3	140.00	55	2265.00	1593.15
33	1595.00	4	105.60	55	2258.85	1140.60
36	1236.00	3	92.00	50	1687.25	374.44
35	607.50	1	50.00	51	817.50	302.74
35	752.50	2	55.00	51	1015.00	475.37
37	842.50	i	20.00	51	1050.00	61.52
37	674.00	dépense imprévues :	6.00	49	816.00	18.72
38	616.00	id.	19.00	50	759.00	43.23
36	558.00	id.	1.95	47	669.95	63.88
36	556.00	id.	1.90	48	677.90	92.40

TABLEAU XXXV.

## Situation de la Caisse de Secours des victimes des accidents de mer à Ostende (1919-1929).

ANNÉE	Recettes, y compris le solde de l'année précédente.	Montant des secours, y compris les menues dépenses.	En caisse au 31 décembre
1919	47,017.29	978.31	46,038.98
1920	48,115.19	3,059.60	45,055.59
1921	46,703.88	3,639.40	43,064.48
1922	44,666.20	1,721.—	42,945.20
1923	45,459.92	2,942.30	42,517.62
1924	44,157.75	3,811.35	40,396.40
1925	44,546.56	6,682.55	37,864.01
1926	40,432.53	11,071.85	29,460.68
1927	30,260.70	10,269.30	20,333.40
1928	21,367.90	11,218.35	10,149.55
1929	17,453.45	11,791.45	5,662.20

## Quantité et valeur du poisson débarqué en Angleterre et au Pays de Galles. (1919-1928). (Pêche Anglaise).

ANNÉES	Poisson, excepté les mollusques cwt	£	Mollusques £	Total général £
1919	10.308.449	18.495.216	537.997	19.033.213
1920	14.584.413	21.202.521	615.940	21.818.470
1921	11.174.596	15.998.068	558.929	16.556.997
1922	12.158.508	13.817.830	473.477	14.291.307
1923	11.514.148	13.871.992	423.598	14.295.290
1924	13.683.001	15.150.221	444.573	15.594.794
1925	13.577.475	14.224.682	485.428	14.710.110
1926	12.574.138	12.700.657	501.501	13.202 158
1927	13.079.653	12.705.125	430.443	13.135.558
1928	13 443.626	13.183.830	429.312	13.613.142

TABLEAU XXXVII.

Quantité et valeur du poisson débarqué

ESPÈCES	1922		1923		1924	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	cwt	£	cwt	£	cwt	£
Pélagiques . . .	2.764.150	1.063.919	3.349.139	952.366	4.685.416	1.897.185
Poisson de fond.	—	—	—	—	—	—
a) rond . . .	2.685.499	2.150.919	2.385.171	2.024.250	2.791.956	2.286.814
b) plat. . . .	269.344	777.735	215.131	679.089	262.437	782.470
Raies, etc. . . .	233.071	133.920	260.266	171.936	236.361	193,511
Molusques . . .	—	111.164	—	104.136	—	106.999
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Total . . .	5.952.064	4.237.657	6.209.707	3.931.777	7.976.170	5.266.679

sur les côtes écossaises de 1922 à 1928.

1925		1926		1927		1928	
Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
cwt	£	cwt	£	cwt	£	cwt	£
3.245.639	1.748.243	4.063.661	1.747.833	4 301.477	1.762.696	4.058.254	1.837.627
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
3.515.048	3.247.431	3.338.391	3.041.990	3.404.819	2.978.208	3.274.964	3.252.130
—	—	—	—	—	—	—	—
—	100.200	—	98.316	—	93.421	—	97.974
6.760.687	5.095.874	7.402.052	4.888.139	7.706.296	4.834.325	7.333.218	5.187.731

TABEAU XXXVIII.

**Nombre et tonnage des bateaux de pêche de 1<sup>re</sup> classe, en activité dans les diverses pêches en Angleterre, le Pays de Galles et l'île de Man (1920-1928).**

ANNÉE	VAPEURS						VOILIERS						BATEAUX A MOTEUR												
	Chalutiers		Cordiers		Haren-guiers		Seiniers		Chalutiers		Cordiers		Haren-guiers		Seiniers		Chalutiers		Cordiers		Haren-guiers		Seiniers		
	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	Nombre	Tonnage brut	
1920	1537	333622	3)	411740	32637	—	—	—	78	2014	51	1095	72	1744	—	—	—	380	11541	4	103	10	238	—	—
1921	1373	301678	46	6116405	33904	—	—	78	2083	37	826	64	1542	—	—	—	370	11343	—	—	11	260	—	—	
1922	1353	232240	46	5784378	31536	—	—	70	2072	36	693	75	2101	—	—	—	359	11128	1	22	6	136	—	—	
1923	1359	291706	52	8153401	34422	—	—	73	1982	31	712	80	2150	—	—	—	347	10761	1	17	5	113	—	—	
1924	1252	233374	56	10304284	24149	151	13491	60	1876	27	608	35	1089	12	398	—	336	10581	—	—	2	60	—	—	
1925	1222	230276	55	11322283	24870	114	10395	63	1780	30	636	30	945	11	367	—	330	10402	—	—	2	38	—	—	
1926	1313	230191	53	10372300	25931	98	9075	63	1748	36	789	23	702	13	461	—	320	10152	—	—	2	30	—	—	
1927	1192	273133	57	11478315	27494	84	7543	65	1770	35	742	21	722	8	300	—	296	9520	—	—	2	58	—	—	
1928	1193	231038	51	10335336	28715	65	5934	67	1904	—	735	—	631	—	270	—	272	8729	—	—	2	30	—	—	

(1) Les nombres concernant 1928 sont sujets à révision.

## Développement de la flottille de pêche écossaise de 1919 à 1928.

ANNÉES	CHALUTIERS A VAPEUR				AUTRES VAP. URS (CORDIERS, HARENGUIERS)			
	Nombre	Tonnage	Equipages	Valeur des bateaux et matériel	Nombre	Tonnage	Equipages	Valeur des bateaux et matériel
				L. st.				L. st.
1919	294	»	2.892	3.508.585	767	»	6.670	3.533.654
1920	385	27.744	3.921	4.238.210	854	30.223	7.087	3.991.325
1921	418	29.198	4.152	3.042.870	823	29.623	6.844	3.011.112
1922	383	26.524	3.796	1.709.565	842	30.372	7.120	2.302.318
1923	336	24.564	3.306	1.407.545	837	30.444	7.122	1.859.025
1924	329	24.901	3.264	1.339.275	842	31.203	7.285	1.930.825
1925	341	25.865	3.392	1.329.470	862	31.162	7.596	2.010.939
1926	313	24.117	3.090	1.174.566	878	31.690	7.715	1.992.191
1927	319	24.771	3.103	1.220.726	867	31.707	7.510	1.926.842
1928	314	24.550	3.067	1.269.330	863	31.769	7.466	1.861.108

(à suivre)

## Développement de la flottille de pêche écossaise de 1918 à 1928 (suite).

ANNÉE	BATEAUX A MOTEUR.				BATEAUX A VOILES ET A AVIRONS				TOTAUX GÉNÉRAUX			
	Nombre	Tonnage net.	Equipages	Valeur des bateaux et du matériel	Nombre	Tonnage net.	Equipages	Valeur des bateaux et du matériel	Nombre	Tonnage net.	Equipages	Valeur des bateaux et du matériel
1918	1.337	—	5.676	1.298.668	3.006	—	7.397	392.337	4.614	15.416	8.088.592	
1919	1.751	—	8.016	1.822.978	3.722	—	9.880	358.239	6.534	27.408	9.243.456	
1920	1.947	33.254	8.578	1.788.506	4.658	18.897	8.409	354.914	8.177	86.319	11.916.468	
1921	1.987	32.515	8.536	1.381.484	4.367	16.884	12.137	260.923	7.648	122.318	7.907.467	
1922	2.020	31.008	8.288	1.072.167	4.189	15.323	11.266	208.165	7.545	109.088	5.637.640	
1923	1.978	29.064	7.870	868.837	3.927	13.709	10.249	178.823	7.277	105.859	4.817.523	
1924	1.901	26.735	7.421	769.840	3.757	12.191	19.238	156.846	7.055	104.101	4.776.344	
1925	1.863	25.222	7.376	700.949	3.615	11.607	8.777	135.945	6.681	93.856	4.177.303	
1926	1.883	24.318	7.414	670.971	3.477	10.215	8.125	119.941	6.551	90.340	3.937.669	
1927	1.927	24.083	7.571	666.650	3.286	9.459	7.493	106.368	6.393	89.720	3.920.586	
1928	1.934	23.346	7.604	666.468	3.105	8.624	6.906	94.856	6.216	88.259	3.891.762	

(1) Y compris le tonnage, les équipages et la valeur de quelqueschalutiers à voile.

TABLEAU XLI.

## Composition de la flotte de pêche néerlandaise (1918-1928).

ANNÉE	NOMBRE						Nombre de bateaux	Tonnage brut en M <sup>3</sup>	
	BATEAUX A PROPULSION MÉCANIQUE			VOILIERS.					Autres bateaux
	Bateaux à vapeurs	Bateaux à moteurs	Pontés	Mi-routés					
				Pontés	Mi-routés				
1928	243	772	159	1696	2304	5154	345.245		
1927	237	542	279	1764	2347	5161	351.790		
1926	231	469	378	1808	2308	5194	368.893		
1925	228	427	408	1888	2278	5229	377.715		
1924	225	392	446	1918	2156	5137	384.670		
1923	218	365	486	1959	2107	5135	390.135		
1922	230	295	523	2116	2305	5469	406.427		
1921	232	298	578	2177	2468	5733	421.263		
1920	262	275	598	2287	2661	6083	434.973		
1919	302	216	618	2392	2711	6239	450.970		
1918	323	172	608	2470	2599	6172	452.099		

TABEAU XLII.

**Quantité et valeur du poisson débarqué de 1918 à 1928 par toutes les industries de la pêche maritime aux Pays-Bas.**

ANNÉE	Pêche au chalut		Pêche aux lignes		Pêche du harang aux filets dérivants		Total général	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
	K. G.	Flor.	K. G.	Flor.	K. G.	Flor.	K. G.	Flor.
1928	46.490.400	14.550.985	1.301.700	480.100	70.878.475	12.066.300	118.170.525	27.046.785
1927	44.169.050	12.754.925	648.675	281.325	59.001.400	10.194.100	108.814.125	23.280.350
1926	38.304.600	11.208.870	792.800	331.250	50.701.200	9.333.200	89.798.600	20.873.320
1925	37.446.550	11.253.650	769.300	426.300	38.250.800	9.423.800	76.466.950	21.108.750
1924	34.806.400	11.181.950	1.502.000	790.000	60.776.400	13.010.270	97.685.300	24.982.220
1923	23.131.500	7.842.600	2.004.000	892.000	45.3.200	6.678.400	70.457.500	15.413.000
1922	29.044.500	8.467.150	1.591.000	776.900	27.020.000	4.013.700	50.213.400	13.237.750
1921	26.145.000	8.721.440	2.067.000	915.100	39.526.000	7.199.200	67.714.900	16.833.740
1920	28.456.000	10.674.200	946.000	496.500	90.844.000	21.317.400	121.547.000	32.846.100
1919	48.017.975	19.497.463	2.784.473	1.658.263	115.858.191	36.212.411	166.660.639	57.363.137
1918	33.201.451	20.601.870	1.599.586	1.622.885	15.307.293	9.467.787	50.108.330	31.692.542

TABEAU XLIII.

**La flottille de pêche française (1921-1928).**

	1921	1922	1923	1924	1925	1926	1927	1928
Nombre de pêcheurs . . .	112.470	116.684	121.223	126.402	129.644	134.532	131.478	136.779
Nombre de voiliers . . .	20.185	20.705	20.740	21.267	20.289	19.812	19.746	18.766
Nombre de bat. à moteur.	819	968	1.162	1.827	2.387	3.570	4.674	5.400
Nombre de bat. à vapeur.	436	476	494	504	535	566	570	557
Tonnage des voiliers . . .	442.363	149.720	147.462	144.682	152.874	146.457	138.671	128.651
Tonnage des bat. à moteur.	4.589	4.925	6.736	9.295	13.825	20.718	28.355	33.833
Tonnage des bat. à vapeur.	75.183	84.772	87.149	88.936	90.098	109.469	111.952	117.133

TABEAU XLIV.

**Rendement en francs de la pêche maritime en France. Pêches par bateau et à pied (1924-1928).**

INDICATION DES PÊCHES	1924		1925		1926		1927		1928	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
		fr.		fr.		fr.		fr.		fr.
<b>I. Grande pêche.</b>										
Islande, (morue) kilg. . . . .	2.789.737	7.374.871	3.438.721	0.333.453	3.914.158	13.099.081	2.469.812	8.336.748	3.487.029	10.558.881
Rogue kilg. . . . .	50.970	48.882	49.122	58.180	47.828	136.087	34.846	78.680	30.382	172.098
Huile de foie de morue (barils) . . . .	47.928	1.137.43	58.065	188.334	62.43	241.387	37.256	172.573	106.418	202.371
Doggerbank et Mer du Nord (morue) kilg. . . . .	>	>	4.409	13.217	>	>	>	>	>	>
Rogue kilg. . . . .	45.868.298	103.036.744	57.102.301	138.977.042	68.054.547	155.012.357	56.934.122	177.187.818	54.692.531	127.302.817
Huile de foie de morue (barils) . . . .	19.602	26.354	41.116	89.518	14.008	25.746	47.147	75.281	25.875	100.500
Terre Neuve (morue) kilg. . . . .	20.000	60.000	108.475	310.556	122.696	338.042	368.606	1.174.931	379.691	1.224.395
Rogue kilg. . . . .										
Huile de foie de morue (barils) . . . .										
Laugoustes (côte de l'Afrique Occi- dentale) . . . . .										
<b>II. Pêches en mer et dans les eaux saumâtres . . . . .</b>										
		611.775.443		689.909.750		888.654.292		911.881.856		931.602.774
		722.560.879		840.100.574		1.057.567.002		1.038.907.881		1.071.163.786

## La production de la pêche en Allemagne (poisson de merée et hareng salé)

ANNÉE	MER DU NORD		MER BALTIQUE		TOTAL	
	kil.	Valeur R. m.	kil.	Valeur R. m.	kil.	Valeur R. m.
1927	214 145 000	50 946 000	38 105 000	11 650 000	247 250 000	62 596 000
1928	332 309 000	61 058 000	38 105 000	12 598 000	270 903 000	73 656 000

TABLEAU XLVI.

**La flottille allemande de grande pêche et de pêche côtière.**

ANNÉE	BATEAUX DE HAUTE MER				EMBARCATIONS CÔTIÈRES							
	VAPEURS		MOTEURS		Pontées		mi-pontées ou ouvertes					
	nombre	capacité m. c.	équipages	nombre	capacité m. c.	équipages	avec moteur	sans moteur	équi- pages			
1928	349	235 847	4 228	266	64 840	2 744	1 090	77	2 620	957	9 699	14 912

## TABLEAUX STATISTIQUES

	Pages
Tableau I. Quantité et valeur de chaque espèce de poisson de pêche belge, débarqué dans chaque port de pêche de Belgique	118
— II. Quantité et valeur de chaque espèce de poisson de pêche étrangère, débarqué dans chaque port de pêche de Belgique	123
— III. Quantité et valeur des principales espèces de poisson importé des fonds de pêche par des bateaux belges. — Rendement par espèce de bâtiment et d'engin de pêche. Pêche moyenne par jour de mer et par jour de pêche	126
— IV. Quantité en kilogrammes de chaque espèce de poisson de mer de pêche belge importé en Belgique, directement de chaque fond de pêche, avec indication de l'espèce de bateau et d'engin de pêche	138
V. — Quantité en kilogrammes de chaque espèce de poisson de mer de pêche étrangère importé directement en Belgique de chaque fond de pêche, avec indication de l'espèce de bateau et d'engin de pêche	150
— VI. La production de la pêche à vapeur à Ostende (1919-1929)	154
— VII. La production de poisson de fond des chaloupes à moteur, d'après la vente dans les minques d'Ostende, Blankenberghe, Nieuport et Zeebrugge (1925-1929)	155
— VIII. La production de poisson de fond des voiliers, d'après la vente dans les minques d'Ostende, Blankenberghe, Nieuport et Zeebrugge (1919-1929)	156
— IX. La production de poisson de fond de la flotille de pêche, d'après la vente dans les minques du littoral (1919-1929)	157
— X. La production des bateaux à voile et à moteur par port d'attache, d'après les ventes dans les minques côtières	158
— XI. Les ventes d'esprot de pêche Belge dans les minques côtières	159

	Pages
— XII. La vente de hareng frais dans les minques côtières en 1925-1929 . . . . .	160
— XIII. La vente de poisson étranger dans les minques du littoral (1922-1929) . . . . .	161
— XIV. Répartition des bateaux à voile et à moteur pontés, d'après le tonnage net et la force motrice auxiliaire . . . . .	162
— XV. Répartition des vapeurs de pêche ostendais, d'après le tonnage net . . . . .	164
— XVI. Embarcations ouvertes ou mi-pontées avec indication du nombre d'hommes d'équipage . . . . .	165
— XVII. Composition de la flottille de pêche d'après la force motrice . . . . .	166
— XVIII. Répartition générale des embarcations (ouvertes et pontées) d'après les équipages . . . . .	167
— XIX. Entreprise dépendant d'une société commerciale . . . . .	168
— XX. Répartition des embarcations de pêche d'après le genre de pêche et la force motrice (1929) . . . . .	169
— XXI. Embarcations belges qui ont pêché en 1929 dans l'Escaut occidental, conformément aux articles 6-11 de la convention de La Haie . . . . .	170
— XXII. Composition du personnel belge des bateaux de pêche pontés (vapeur, moteur et voile). . . . .	171
— XXIII. Répartition du personnel des chaloupes à vapeur à Ostende, d'après le tonnage net des bateaux . . . . .	172
— XXIV. Répartition du personnel des bateaux pontés à moteur et à voile, d'après le tonnage net de la chaloupe . . . . .	174
— XXV. Les expéditions de poisson à la minque de Bruxelles (1920-1929), . . . . .	178
— XXVI. Produit de la vente des principales espèces de poisson vendu à la minque de Bruxelles (1922-1929) . . . . .	180
— XXVII. La vente de poisson dans les principales minques du pays (1921-1929) . . . . .	182
— XXVIII. Tableau de la vente de poisson à la minque d'Anvers (1920-1929) . . . . .	184
— XXIX. Quantités de poisson de mer transportées par chemin de fer en 1929 des gares du littoral vers les centres de consommation du pays et à l'étranger (en tonnes) . . . . .	185

	Pages
— XXX. Nombre des élèves des écoles de pêche (1913-1929) . . .	186
— XXXI. Les résultats des examens pour la collation des bourses d'apprentissage dans la pêche maritime (1911-1929) . . .	188
— XXXII. Activité de la caisse de prévoyance et de secours des marins-pêcheurs à Ostende de 1920 à 1929 . . . . .	190
— XXXIII. Situation de la caisse de prévoyance et de secours des marins-pêcheurs à Ostende (1918-1929) . . . . .	192
— XXXIV. Situation de la caisse de prévoyance et de secours des pêcheurs de La Panne (1919-1929) . . . . .	194
— XXXV. Situation de la caisse de secours des victimes des acci- dents de mer à Ostende (1919-1929) . . . . .	196
— XXXVI. Quantité et valeur du poisson débarqué en Angleterre et au pays de Galles (1919-1928). (Pêche Anglaise). . . . .	197
— XXXVII. Quantité et valeur du poisson débarqué sur les côtes écossaises de 1922 à 1928 . . . . .	198
— XXXVIII. Nombre et tonnage des bateaux de pêche de 1 <sup>re</sup> classe, en activité dans les diverses pêches en Angleterre, le pays de Galles et l'île de Man (1920-1928) . . . . .	200
— XXXIX. Développement de la flottille de pêche écossaise de 1919 à 1928 . . . . .	201
— XL. Développement de la flottille de pêche écossaise de 1918 à 1928 (suite) . . . . .	202
— XLI. Composition de flotte de pêche néerlandaise (1918-1928) . . .	203
— XLII. Quantité et valeur du poisson débarqué de 1918 à 1928 par toutes les industries de pêche maritime aux Pays-Bas . . .	204
— XLIII. La flottille de pêche française (1921-1928) . . . . .	205
— XLIV. Rendement en francs de la pêche maritime en France. Pêches par bateau et à pied (1924-1928) . . . . .	206
— XLV. La production de la pêche en Allemagne (poisson de marée et hareng salé) . . . . .	207
— XLVI. La flottille Allemande de grande pêche et de pêche côtière . . . . .	208

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction . . . . .	3
Rapport . . . . .	5
I. La production . . . . .	5
II. Les entreprises et les bateaux de pêche . . . . .	17
III. Le personnel de la pêche maritime . . . . .	24
IV. Le commerce de poisson de mer . . . . .	29
V. Mesures législatives et administratives concernant l'industrie et la pêche . . . . .	34
VI. Les travaux maritimes exécutés dans l'intérêt de l'industrie de la pêche . . . . .	37
VII. L'enseignement professionnel de la pêche maritime . . . . .	39
VIII. Les recherches scientifiques concernant la pêche maritime.	
1. Pêche littorale . . . . .	50
2. Autres recherches. . . . .	52
3. Technique . . . . .	53
4. Voyages à l'étranger . . . . .	53
IX. La pêche dans les pays voisins	
L'Angleterre . . . . .	59
L'Ecosse . . . . .	61
Les Pays-Bas . . . . .	63
La France . . . . .	68
L'Allemagne . . . . .	70
X. Conseil Supérieur de la pêche maritime.	
Procès verbal de la réunion du 22 juillet 1929 . . . . .	72
Procès verbal de la réunion du 24 janvier 1930. — Consom- mation de poisson . . . . .	84
Procès verbal de l'assemblée générale du 1 février 1930 . . . . .	89
Procès verbal de la réunion du 5 février 1930. — Accidents du travail . . . . .	93
Procès verbal de l'assemblée générale du 15 mars 1930 . . . . .	101
Procès verbal de la réunion du 22 avril 1930. — Caisse de Prévoyance des pêcheurs à Ostende. . . . .	107



2